

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DE LA MINE AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC
ET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À MALARTIC
PAR CANADIAN MALARTIC GP**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 15 juin 2016 à 19 h
Théâtre Meglab
550, 4^e Avenue
Malartic

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 JUIN 2016	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. DAVE LEMIRE	5
M. PIERRE FONTAINE.....	22
Mme SUZIE BEAUREGARD	41
Mme LISE THERRIEN	60
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme HÉLÈNE MAZUR-DAIGLE	69
M. GUY MORISSETTE.....	82
Mme CHANTAL GERMAIN.....	91
Mme CLÉMENTINE CORNILLE	103
Mme SUZANNE RAYMOND	111
Mme PRISCILLE TRUDEL	116
Mme SOPHIE LALIBERTÉ	124
M. LOUIS TROTTIER	131
M. MARC NANTEL	140

**SÉANCE DU 15 JUIN 2016
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors mesdames et messieurs, on va reprendre. Mesdames et messieurs dans la salle, mesdames et messieurs sur Internet, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de la déviation de la route 117 à Malartic par Canadian Malartic GP.

10

Nous en sommes rendus à la troisième séance, donc je vais aller très rapidement pour vous résumer les éléments de procédure pour ceux qui se joignent à nous pour une première fois.

15

Je vous rappelle que nous acceptons deux (2) questions seulement par intervenant, que nous n'acceptons pas de préambule inutile, seulement les éléments essentiels à votre question. Une fois les réponses obtenues, vous pouvez vous réinscrire au registre. Nous avons déjà devant nous une quinzaine d'inscriptions au registre. Et que, comme ça a été souligné, je ne tolérerai aucune marque d'impatience ou quelque manifestation de satisfaction ou d'insatisfaction dans cette salle durant toute la durée de la séance.

20

Ce soir, nous comptons terminer vers onze heures (11 h), donc nous allons tenter de démarrer sans plus tarder.

25

Je demanderais aux personnes-ressources si depuis la séance de cet après-midi, il y a des compléments d'information, des éléments particuliers à porter à la connaissance de la Commission.

Je sais que madame Gonthier a quelque chose, le ministère des Transports.

30

PAR Mme LOUISE GONTHIER :

Bien, le ministère des Transports, au niveau de ce qu'on avait discuté pour madame Line Gamache, je l'ai contactée, et je vais reprendre ça avec elle demain matin. Donc je serai en mesure de vous ramener des informations plus étoffées pour la séance de l'après-midi.

35

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc à ce moment-ci, on parle du bruit de construction de soixante-quinze décibels (75 dB)?

40

PAR Mme LOUISE GONTHIER :

Exact, du soixante-quinze décibels (75 dB) lors de la construction d'une route.

45 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Est-ce qu'il y a d'autres éléments?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

50

J'aimerais peut-être revenir sur un commentaire que vous avez fait. Préalablement, vous aviez fait un commentaire qui semblait peut-être remettre en question un peu la représentativité de la qualité de l'étude du sondage qui avait été réalisé en 2014.

55

J'aimerais peut-être vous laisser entendre un collaborateur à cette étude qui a réalisé les tests statistiques, Frédéric Bilodeau, mon collègue. Est-ce que vous souhaitez entendre quelques commentaires?

PAR LE PRÉSIDENT :

60

Peut-être pas à ce moment-ci. Mais on garde en tête que vous avez un expert sur la question. Comme ça risque d'être un débat plutôt statistique, on pourra toujours le voir un peu plus tard.

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

65

Parfait.

PAR LE PRÉSIDENT :

70

J' imagine que cette personne peut être rejointe aussi?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

75

Elle est présente dans la salle.

PAR LE PRÉSIDENT :

80

Sera-t-elle présente demain? Parfait. On garde en tête que vous êtes disponible. Autre chose?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

Pour le moment, non.

85 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Du côté du promoteur, monsieur Roy!

PAR M. CHRISTIAN ROY :

90

Merci monsieur le Président. Tout d'abord on voudrait juste porter à votre attention que notre expert en lien avec les dommages structuraux reliés aux sautages est disponible ce soir et demain, mais doit quitter vers seize heures (16 h) demain après-midi.

95

Aussi, on voulait revenir un peu sur la référence de l'étude d'impact et l'étude de l'INSPQ.

L'étude de l'INSPQ intitulée «Effets individuels et sociaux des changements liés à la reprise des activités minières à Malartic» qui n'apparaît pas dans notre étude d'impact, donc en effet, on confirme.

100

L'étude d'impact ne fait pas référence à l'étude produite par l'INSPQ qui a été rendue publique au premier trimestre de 2015 alors que notre étude d'impact a été déposée en janvier de cette même année.

105

Comme il y a eu référence à cette étude dans les deux (2) séries – il n'y a eu aucune référence à cette étude dans les deux (2) séries de questions que nous avons reçues durant la période de recevabilité, donc on ne fait aucune modification à l'étude d'impact en ce sens-là.

110

De plus, lorsque nous avons discuté avec la Santé publique, la DSP, du contenu du chapitre 6, tel qu'on a mentionné hier, portant sur le milieu humain, aucune demande particulière n'a été faite pour mettre à jour l'information relative à cette étude non plus. On tenait à le préciser, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

115

Parfait, merci. Autre chose?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

120

Bien, j'ai les réponses de tout à l'heure de madame Kirouac, je sais pas si vous voulez...

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, allez-y donc!

125 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

OK, parfait.

PAR LE PRÉSIDENT :

130

Madame Kirouac, vous pouvez vous approcher à la table en attendant, merci.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

135

Donc au niveau des ouvertures souterraines, dans le résumé de WSP, à la page 41, la carte 4-5, on a les ouvertures souterraines à l'intérieur de ça, de cette carte-là. Aussi, on va déposer à la Commission ce qu'on a projeté tout à l'heure au niveau des ouvertures souterraines, les deux (2) diapos qu'on a présentées.

140

Au niveau des distances, à la page 31 du même document, la carte 4-1, on est en mesure de calculer les distances par rapport aux rebords de la fosse et le quartier Est puis tout ça. On ne l'a pas, mais monsieur le Président, on pourra le fournir.

PAR LE PRÉSIDENT :

145

Mais vous pouvez la consulter facilement à l'arrière pour voir si c'est celle que vous recherchez.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

150

Pouvez-vous répéter la page?

PAR LE PRÉSIDENT :

155

Oui, c'est la carte de la page 41, la carte 4-5 et la page 31, la carte 4-1.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

160

Je vais essayer de me rappeler de ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, mais s'il y a un problème, je pense qu'en arrière, vous avez noté, mon équipe? Oui parfait, c'est noté. Donc ils vont pouvoir, vous pourrez regarder tout de suite les éléments.

165

**PÉRIODE DE QUESTIONS
DAVE LEMIRE**

170

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien! Nous allons enchaîner avec monsieur Dave Lemire, et ensuite, ce sera madame Sylviane Legault. Au besoin, je rappellerai madame Kirouac.

175

PAR M. DAVE LEMIRE :

Bonjour monsieur le Président puis monsieur le Commissaire.

180

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

PAR M. DAVE LEMIRE :

185

J'aimerais poser une question, mais avant, je veux vous mettre dans le contexte, ça fait que je vais élaborer deux-trois (2-3) points, puis après, je vais poser ma question.

190

Je constate, dans l'année 2012-2013, que la poussière de Malartic qui provient de la mine noircit la neige, c'est clair. 2013, je communique avec certains intervenants pour pouvoir prendre des échantillons, mais ça s'avère négatif.

195

2013, je prends l'initiative de retirer la toile sur ma piscine en comprenant que les résidus, à la fonte des neiges, ils se ramasseraient dans le fond.

2014. Ensuite, je communique avec le ministère de l'Environnement qui vient prendre des échantillons et une partie avec Piscines C.M., parce qu'il y avait un procédé qu'ils avaient pas le choix de passer un robot.

200 Envie les échantillons au laboratoire que le ministère a ciblé. La conclusion du rapport du laboratoire s'avère positif.

205 La conclusion est : contaminé. J'ai tous les métaux. Il qualifie même de minerai pur et dit que c'est pas de la poussière de rue normale, il demande de poursuivre son enquête.

Suite à ce rapport, le ministère envoie un avis de non-conformité à la minière pour l'article 20 de la loi : aucune minière n'a le droit de contaminer un citoyen, etc.

210 Suite à cet avis, la Mine a trois (3) mois pour corriger la situation. Il s'écoule neuf (9) mois. La cause, l'hiver est venu.

Suite à ça, le ministère s'engageait à revenir le printemps suivant pour vérifier si les corrections ont porté fruit. Ça, c'est en 2015.

215 Je communique avec le ministère pour voir la disponibilité, et ils me disent que ce n'est plus nécessaire de retourner prendre des échantillons. Rendu au printemps 2016, mon problème est toujours présent et aucune diminution de contaminants. Je peux comprendre que vos données ne tiennent pas la réalité.

220 Ma question est claire. Quoi que le ministère a fait pour mon dossier de l'article 20 de la loi sur la contamination!

PAR LE PRÉSIDENT :

225 Peut-être pour nous guider un peu, votre maison, votre piscine est sur quelle rue à peu près?

PAR M. DAVE LEMIRE :

230 Je suis situé le secteur Laval, zone sud de la voie ferrée, puis je suis à peu près à environ six cents pieds (600 pi) du nouveau mur qu'ils veulent installer sur la Champlain.

PAR LE PRÉSIDENT :

235 D'accord.

PAR M. DAVE LEMIRE :

Ça fait qu'on est assez proche.

240 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On voit où c'est.

Donc madame Roio, êtes-vous au courant du dossier?

245 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Oui monsieur, en effet, nous savons qu'il y avait eu une plainte qui avait été portée à cet effet-là, puis qu'il y avait eu des échantillons qui avaient été prélevés chez monsieur.

250 Par contre, je transférerais la question à la Direction régionale qui a traité le dossier, si possible.

255 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Qui est cette personne?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

260 Madame Annie Cassista.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Cassista.

265 **PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

Bonsoir, Annie Cassista, porte-parole pour le Centre de contrôle environnemental du Québec. Malheureusement, c'est pas moi qui a traité le fin détail de la plainte.

270 Par contre, je sais, oui, qu'on a pris des échantillons et que oui, ça démontrait que c'était bel et bien de la poussière qui provenait du minerai.

275 Par contre, je sais qu'il y a un avis de non-conformité qui a été émis suite à l'article 20. En même temps, c'est sûr que nous, on effectue un contrôle sur toutes les mesures de qualité d'air ambiant, donc là, nous, à chaque fois qu'il y a un dépassement, on signale par un avis de non-conformité.

280 Donc on sait, comme on a dit, il y a plusieurs avis de non-conformité qui ont été émis pour différents sujets. C'est là que c'est un petit peu plus compliqué!

285 Nous, notre procédure, quand on constate un manquement, donc qu'il y a contaminant, qu'il y a dépassement de critères, on émet un avis de non-conformité, puis comme a dit monsieur ici, on effectue un suivi.

290 Ensuite, on s'assure qu'il y a un plan correcteur qui a été mis en place et si c'est pas le cas, donc on a d'autres recours qui s'offrent à nous. Donc on a, dans le cadre de ce dossier-ci, émis plusieurs sanctions administratives pécuniaires et aussi, on a amené certains éléments d'enquête. Donc il y a eu des condamnations à l'été dernier.

Puis aussi, on a d'autres éléments du dossier qui sont présentement en enquête.

295 Donc c'est pour ça que je suis un petit peu embêtée, étant donné qu'il y a des procédures en cours. On a des constats qui ont été transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales. On est un petit peu, oui on veut transmettre de l'information, mais on veut pas nuire au processus judiciaire.

300 Donc dans le cadre de ce dossier-ci, parce que là, c'était clair que la poussière était due au minerai donc là, je peux comprendre, je peux vérifier le fin détail pourquoi on n'est pas retourné, mais la situation n'a pas changé entre la dernière fois qu'on a pris les échantillons. Peut-être qu'on n'a pas jugé nécessaire d'y retourner, étant donné que les résultats allaient probablement être les mêmes, là.

305 Mais on est conscient, puis on assure un suivi du dossier, ça, c'est clair.

PAR LE PRÉSIDENT :

310 OK. Donc juste pour qu'on comprenne! Je résume vite, monsieur déclare quelque chose en vertu de l'article 20, vous êtes saisis de la situation, vous avez fait l'expertise, vous avez donné les résultats à monsieur, vous avez averti la minière en 2015. Donc vous avez bien reçu un avis à cet effet en 2015...

PAR M. DAVE LEMIRE :

315 2014!

PAR LE PRÉSIDENT :

2014, de non-conformité.

320

PAR M. DAVE LEMIRE :

Septembre 2014.

325

PAR LE PRÉSIDENT :

Et ensuite, monsieur, vous avez dit que vous étiez pour aller, je parle du ministère, pour aller vérifier, retourner chez lui, vous n'y êtes pas retournés parce que vous doutiez que c'était la même situation?

330

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

Bien, cette information-là, étant donné, je voudrais le vérifier si c'est vraiment ça qui a été dit, évidemment j'étais pas en ligne avec la personne qui a traité le dossier chez nous, donc ça, je peux faire cet élément de vérification là sur qu'est-ce qui a été donné évidemment comme rétroaction. J'ai pas les documents en main.

335

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc actuellement, il y a en cause quelque chose, mais il n'y a pas eu encore de recours pris, parce que nous avons vérifié la base de donnée sur les recours en Cour.

340

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

Bien, il y a eu une condamnation à l'été dernier.

345

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, ça, c'est réglé.

350

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

Là maintenant, on a un dossier qui est au directeur, DPCP, donc le Directeur des poursuites criminelles et pénales. Puis là, c'est ça, on m'a demandé évidemment de rien dévoiler.

355

Si jamais la Commission a besoin d'information, je crois que c'est possible que nous, on communiquerait avec les avocats au dossier pour vérifier qu'est-ce qui est possible de transmettre.

PAR LE PRÉSIDENT :

360

Mais on comprend que c'est dans la même cause, c'est-à-dire c'est dans la même situation?

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

365

Je n'ai même pas l'information.

PAR LE PRÉSIDENT :

370

Vous ne savez même pas si c'est la même situation?

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

375

Non. Premièrement, c'est ça, ce que je vous propose, je peux peut-être vérifier exactement quelle rétroaction on a faite à ce dossier-là. On a fait l'échantillonnage, on a un avis de non-conformité. J'essaie de trouver l'information qui pourrait vous éclairer, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

380

Allez-y donc monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

385

Puisqu'on vous a sous la main! On a un exemple ici relatif à la poussière, est-ce que vous avez des exemples similaires pour le bruit? Vous seriez dans le même type de processus?

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

390

Pour le bruit, bon, nous, pour nous, on effectue un contrôle à partir des données des stations de suivi. Donc nous, on reçoit les données sur une base mensuelle, puis à chaque fois qu'il y a un dépassement des normes par rapport aux normes de la Note d'instructions 98-01, on émet un avis de non-conformité à chaque fois.

395

Donc il arrive aussi qu'on reçoive des plaintes pour le bruit. Donc nous, ce qu'on fait, à chaque fois qu'on a une plainte, on la reçoit, on demande l'heure exacte, on vérifie si ça correspond à un manquement de bruit, on informe le plaignant.

Mais l'avis de non-conformité est émis de toute façon, puisqu'on vérifie toutes les données, plainte ou pas plainte, toutes les données sont vérifiées.

PAR LE COMMISSAIRE :

400

D'accord. On va juste faire un petit bout encore!

Dans le cas présent, vous nous dites que vous n'êtes pas retournés, vous allez vérifier pourquoi.

405

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

Oui, je vais vérifier.

410

PAR LE COMMISSAIRE :

Est-ce qu'il arrive, est-ce qu'il y a des situations où le ministère assure lui-même des suivis, mettons sur un plus long terme ou sur une base régulière, pour vérifier certains éléments?

415

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

Quel type de suivi?

420

PAR LE COMMISSAIRE :

Je sais pas, moi, un suivi des poussières, un sonomètre pour voir le bruit à telle place.

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

425

OK. Les sonomètres, c'est sûr que nous, au moment où les sonomètres ont été installés, donc nous, on a fait des vérifications en lien avec l'installation de ces sonomètres-là pour vérifier qu'ils étaient conformes puis qu'ils prenaient des mesures valables.

430

Donc on effectue le suivi, puis après ça, étant donné que l'installation est conforme, tout ce qui concerne le bruit notamment, tu sais, un déplacement sur le terrain est un petit peu inutile. Nous, ce qu'on considère, c'est qu'on a besoin de savoir la donnée. Donc on a accès aux données, puis c'est sur ces données-là qu'on agit.

435

Pour la qualité de l'air, c'est la même chose avec les stations de suivi. Donc nous, c'est les données qu'on vérifie.

Par rapport à la déposition de poussière, on n'a pas, comme on disait, on en a parlé, on n'a pas d'instruments qui mesurent, on n'a pas de normes à quoi comparer, donc c'est assez difficile de faire un suivi.

440 Nous, on vérifie la conformité aux normes des autorisations.

PAR LE COMMISSAIRE :

445 D'accord. Et puis à partir du moment où il y a dépassement où vous vérifiez, toutes les plaintes sont recevables? Comment vous gérez ça? Est-ce qu'il y en a que vous ne reprenez pas, puis pour quelle raison?

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

450 Ah, les plaintes, on les reçoit toutes. Bien, il faut qu'elles nous soient adressées, en premier lieu. Il faut que ça concerne un sujet qui est sous notre compétence. S'il s'agit d'une plainte plus en lien avec la santé, à ce moment-là on va rediriger la plainte vers nos collègues de la Direction de la santé publique.

455 Donc si c'est une plainte qui concerne, bon, la majorité, c'est bruit, qualité de l'air, vibration. Donc nous, on reçoit la plainte. Toutes les plaintes sont consignées dans un registre. On vérifie selon la teneur de la plainte.

460 Si on a des normes à comparer, si on a des données de bruit, on est en mesure de faire une rétroaction au plaignant. On peut lui mentionner, oui, votre plainte est fondée, il y a dépassement de bruit.

465 Mais c'est ça, l'avis de non-conformité est émis de toute façon, étant donné qu'on a les données dans ces cas-ci.

S'il n'y a pas dépassement, bien, on informe la personne. C'est ça, notre intervention.

470 Pour ce qui est normé, pour les paramètres pour lesquels on a des normes, on agit en fonction des normes évidemment.

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci.

475 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais continuer avec vous un petit peu. Ce que je voudrais, c'est qu'on comprenne ce qui arrive quand il y a une plainte de déposée de non-conformité.

480 Donc vous avisez mettons la manière dans notre cas, mais la personne en faute, vous l'avisez par un avis de non-conformité. Qu'est-ce qui vient, c'est quoi les étapes et les délais et tout ce qui suit?

485 **PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

Bien, ça dépend de la plainte.

PAR LE PRÉSIDENT :

490 Ah, là, je parle de la plainte de monsieur, l'équivalent.

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

495 Bien celle-là, c'était une plainte...

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est ça, une plainte de même nature.

500 **PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

505 Bien, c'est ça. Cette plainte-là, étant donné que c'était une situation nouvelle, puis évidemment oui on a en main les données de suivi de la qualité de l'air, par contre, dans ce cas-ci, on s'est déplacé pour vérifier, dans ce cas-ci, si la poussière provenait vraiment de la mine. Et oui, c'est le cas.

Donc oui, il y a un avis de non-conformité qui a été émis.

510 Mais c'est sûr qu'en parallèle, avec les données puis avec les informations qu'on a sur la qualité de l'air, on demande à ce qu'il y ait des mesures correctrices au niveau des poussières. Puis suite aux avis de non-conformité puis au plan correcteur qui ont été exigés, il y a eu une amélioration. Donc c'est sûr qu'on le constate par les concentrations de poussières dans l'air, dans la dernière année, en fait il n'y a pas eu dépassement dans la dernière année.

515 Donc c'est sûr que dans ce cas-ci, on a fait un suivi. Il y a eu des mesures correctrices qui ont été mises en place, on s'est rapproché des normes. Je vais vérifier, mais c'est peut-être pour cette raison-là qu'on n'a peut-être pas jugé nécessaire de retourner.

PAR LE PRÉSIDENT :

520 Mais donc quand vous avisez la non-conformité, vous donnez un délai de réaction au promoteur? Il y a un temps fixe pour ça où il doit faire un plan correcteur? Est-ce qu'il reçoit une amende avec ça? Qu'est-ce qui se passe une fois que ça part de chez vous?

525 **PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

530 Bien, ça dépend toujours du manquement. Je vous donne peut-être un cas simple, si c'est un dépassement de concentrations dans l'eau à l'effluent final, si, bon, on constate qu'il y a eu un manquement, et puis rapidement la minière dit oui, il y a eu tel et tel problèmes, j'ai fait le correctif, puis ça redevient conforme immédiatement, c'est sûr que là, ça s'est réglé rapidement.

 C'est pour ça qu'il n'y a pas vraiment de délai fixe. Dans ce cas-ci, c'est sûr que cette plainte-là s'inscrivait dans le dossier de la qualité de l'air en général.

535 Mais c'est ça, ça dépend de chacune des plaintes. Il n'y a pas de délai qui est donné. Chaque avis de non-conformité est traité. Il y a des non-conformités qui sont peut-être plus faciles à résoudre et pour lesquelles on va exiger une action rapide. Il y en a d'autres pour lesquelles peut-être qu'il y a un délai qui est plus long.

540 Puis c'est jugé en fonction de chaque cas.

PAR LE PRÉSIDENT :

545 Parfait. Mais dans ce cas-ci, on comprend qu'on était dans des questions de déposition de poussière, chose dont on a parlé hier avec les éléments des jarres. Là, on a des piscines-jarres, c'est complexe.

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

550 Bien, c'est parce qu'on n'a pas de critères, à partir de quelle quantité de poussière on juge que c'est pas conforme! Là, nous, on travaille avec les normes du RAA, c'est ça qu'on fait appliquer.

PAR LE PRÉSIDENT :

555

Dans ce cas-ci, vous avez émis l'avis de non-conformité...

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

560

Bien, c'est ce bout-là, il faudrait que je le voie. Je l'ai pas devant moi. Est-ce que c'était une non-conformité, je sais pas, ou on a référé à la non-conformité pour les concentrations de poussières totales, c'est ce bout-là qu'il faut que je vérifie.

PAR LE PRÉSIDENT :

565

Ou simplement en vertu de l'article 20, lorsqu'on a identifié le profil...

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

570

Parce qu'il y avait des métaux peut-être, en fonction de la concentration de métaux qu'il y a eus.

PAR LE PRÉSIDENT :

575

OK, on va vous laisser vérifier.

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

580

Oui, je vais vérifier exactement la teneur, puis la raison de cet avis de non-conformité là et la raison pour laquelle on n'est pas retourné échantillonner.

PAR LE PRÉSIDENT :

585

Exact, et de savoir si le dossier est fermé ou pas fermé. Parce que monsieur ne sait pas si son dossier est fermé, c'est ce que je comprends de son intervention.

590

Si son dossier est encore ouvert, s'il y a encore une plainte qui est en cours, s'il y a encore des recours qui sont sur le point d'être entrepris parce qu'ils ne sont pas entrepris, je le répète, les bases de données juridiques qui donnent accès public aux recours, actuellement, on n'en voit pas.

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

Donc c'est ça. Donc aussi, c'est ça, de mentionner, je comprends que monsieur est en attente d'une rétroaction de notre part, bien, je vais le vérifier, je vais vérifier ce point-là.

595

PAR LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous avisez les citoyens quand le dossier est clos? Dans la pratique, là.

600

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

Bien oui, c'est sûr. C'est sûr que pour une plainte en général, si on fait une intervention, par exemple quelqu'un aurait fait des travaux sans autorisation qui portent atteinte à quelqu'un, on fait le suivi du dossier, puis on mentionne quelles ont été nos actions, puis comment la situation s'est corrigée.

605

Là, comme je dis, c'est un cas un peu particulier. Il y a plusieurs manquements et plusieurs suivis en cours, mais je comprends que monsieur a besoin d'une rétroaction de notre part.

610

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc on peut avoir une réponse demain?

615

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

620

Ça doit pouvoir se faire. Merci.

Je vais aller du côté de monsieur Roy sur cette question. Vous avez des choses à dire?

625

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Oui monsieur le Président. J'aimerais amener un complément d'information.

PAR LE PRÉSIDENT :

630

Allez-y.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

635 Tout d'abord, je vous présente à l'écran le graphique depuis 2012 des stations de qualité de l'air.

Donc la plage, les plages en mauve pâle, c'est la station de qualité de l'air au sud. Les colonnes en mauve foncé, c'est la station de qualité de l'air au nord de la ville de Malartic.

640 Ici, on voit le graphique au niveau des particules totales. Donc ce que j'aimerais porter à votre attention, c'est vraiment à partir du début de 2012, on voit par rapport à la norme qui est la ligne bleue ici, on voit vraiment les performances, les dépassements que l'on a eus en termes d'opérations.

645 Mais on voit que depuis l'acquisition en juin, quelque part ici, 2014, nous, on a fait des efforts qui sont considérables pour reprendre la situation en main. Ça a vraiment commencé à être payant, toute l'application qu'on a faite de notre nouvelle philosophie, notre nouvelle approche, à partir du premier trimestre. Admettons que je résume rapidement!

650 On voit qu'il y a quand même un dépassement autour d'avril-mai, mais depuis ce temps-là, on se tient vraiment plus bas que la norme. On entend qu'il y a eu amélioration, mais on n'est pas à la norme, on est bien en dessous de la norme. Puis ça fait quand même depuis un bon bout de temps.

655 Puis là, je m'excuse, on n'a pas pensé de mettre le graphique à jour, mais c'est la même tendance jusqu'en date d'aujourd'hui, juin 2016.

Donc on voit vraiment un changement qui est drastique au niveau de notre performance environnementale au niveau de la qualité de l'air.

660 Puis c'est vraiment relié aux efforts qu'on a faits de notre côté.

Donc je voulais revenir en même temps sur un commentaire que vous avez fait tantôt. Vous posiez la question à savoir s'il pouvait y avoir d'autres choses qui amenaient de la poussière à Malartic de façon considérable, au point de dépasser les normes.

665

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est une question plus qu'un commentaire.

670 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui exact, excusez-moi! Dans le fond, ce que je voulais amener comme ajout, c'est simplement que oui, il y a de la poussière qui est générée en ville, puis tout ça, mais on démontre clairement que dans toute la poussière qui est analysée, on a un apport qui est quand même important et significatif. Parce que quand on met un effort important, comme on a fait, on voit vraiment, au niveau de la qualité de l'air, il y a une amélioration significative, monsieur le Président.

675 **PAR LE PRÉSIDENT :**

680 Merci. Et vous, monsieur Lemire, c'était à l'hiver 2014, c'est ça?

PAR M. DAVE LEMIRE :

Oui, mais moi, je pourrais dire si qu'est-ce qu'il dit c'est vrai, c'est assez clair que ça correspond pas à la réalité. Ça, c'est clair. Ça fait qu'on aurait peut-être un problème de normes.

Puis j'aurais peut-être un petit bémol avant de dire ma deuxième question, si vous me le permettez!

690 Dans le secteur nord, il y a un citoyen – puis ça, je parle de voilà deux (2) jours – dans le secteur nord, on parle de ce bord-ci de la track, sur la Harricana, mais au fond il y a un citoyen qui a voulu décoller sa piscine ça fait que quand on parle d'un cas isolé, on peut – il a voulu décoller sa piscine, il a pris un test d'eau par une firme d'Amos de piscine. Quand elle, elle a analysé l'eau, elle a été étonnée par la quantité de cuivre qu'il y avait dans l'eau. Elle lui a dit qu'elle n'avait jamais vu ça. Elle a même dit qu'il ne pouvait pas se baigner tant que ce serait pas comme dilué, là.

695 Ça fait que ça, ce serait une affaire que j'aimerais que ce soit gratté, parce que c'est plus rien que dans notre secteur, ça élargit. Ça, c'était rien qu'un bémol.

700 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais c'est là où vous voyez, la personne pourrait venir nous donner une validation.

PAR M. DAVE LEMIRE :

705 Oui, elle pourrait venir.

PAR LE PRÉSIDENT :

710 Il y a des sources de cuivre qui sont aussi étranges. Dans les piscines, il y a des gens qui utilisent le cuivre, formation de chlore.

PAR M. DAVE LEMIRE :

715 La madame qui avait fait l'analyse, elle dit qu'elle a vu ça une fois, puis c'était une chaise qui était dans la piscine qui était restée là. Mais elle, il n'y avait rien. Il y avait une toile puis tout.

PAR LE PRÉSIDENT :

720 Pour l'instant, pour la Commission, c'est anecdotique.

PAR M. DAVE LEMIRE :

725 Bien moi, je voulais rien que comme...

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y avec votre deuxième question!

730 **PAR M. DAVE LEMIRE :**

735 C'est beau. Ma deuxième question est pour la Mine. Ma question : quand le ministère est venu prendre les échantillons dans ma piscine, ils vous ont donné un échantillon qui était le même que le laboratoire. Quelle conclusion avez-vous eue à cet échantillon? Pourquoi la Mine n'a pas approuvé cet échantillon comme le laboratoire? Pourtant, c'est le même, il était divisé en trois (3) parties : ministère, la Mine puis le laboratoire.

Et pour finir, ce n'est pas un cas isolé, puis je vous ai dit l'autre.

740 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Rappelez-moi juste, par rapport au graphique, si vous permettez! Le moment où l'échantillon a été pris.

745 **PAR M. DAVE LEMIRE :**

L'échantillon, c'est en 2014.

PAR LE PRÉSIDENT :

750 En 2014.

PAR M. DAVE LEMIRE :

755 En juin 2014. Puis les rapports, on les a eus en septembre 2014.

PAR LE PRÉSIDENT :

Puis la piscine n'avait pas fonctionné depuis octobre?

760 **PAR M. DAVE LEMIRE :**

765 Non, excuse, la piscine, en 2013, quand j'ai constaté le problème, bon bien, ils ont dit qu'ils voulaient pas analyser la neige. Ça fait que moi, j'ai ôté la toile sur la piscine. Tout ce qui se déposait dessus se ramasse au fond. Ça fait qu'au printemps 2014, l'Environnement est venu prendre l'échantillon, puis en septembre, on a eu les résultats. 2014.

PAR LE PRÉSIDENT :

770 Parfait. Donc c'est dans l'hiver 2014. Est-ce que vous avez reçu, est-ce que vous êtes au courant, vous pouvez parler de cet échantillon?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

775 Écoutez, malheureusement, je ne suis pas au courant personnellement. J'ai vérifié avec mes collègues de la table, on n'a pas l'information pour être en mesure de répondre. On va revenir à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT :

780 Vous allez vérifier ça?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

785 Oui monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc on aura la réponse. C'est sûr que c'est pointu comme question par rapport à l'étude d'impact.

790

PAR M. DAVE LEMIRE :

Ce que je trouve important là-dedans, c'est que si on qualifie ça de minéral pur, à un moment donné, même si les données de la mine sont dans les «specs», on a toujours de la contamination en ville. C'est là qu'on a un problème.

795

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous amenez un point important sur la déposition, pour l'étude des dépôts.

800

PAR M. DAVE LEMIRE :

Merci.

805

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE :

810

Monsieur Roy, vous avez mentionné tantôt que le graphique n'était pas à jour, est-ce qu'on pourrait avoir une version à jour de vos émissions?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

815

C'était notre intention, monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE :

820

Merci. Je vais juste ouvrir la porte avec un élément, mais on y reviendra plus tard. Monsieur Lemire a ouvert la porte de qu'est-ce qui arrive quand on tombe dans la zone des plaintes, c'est-à-dire des incon vénients, tout en étant en dessous de la norme.

Avez-vous un commentaire rapide à formuler là-dessus?

825

PAR M. CHRISTIAN ROY :

830 Bien, le commentaire, monsieur le Président, je crois l'avoir mentionné, mais on considère, nous, que même si on respectait les normes, compte tenu de la proximité de notre opération et de la ville, on sait qu'on peut avoir des impacts sur les citoyens.

C'est pour ça qu'on a mis en place le Guide de cohabitation qui amène des niveaux de compensation, puis c'est pour tenir compte des cas comme ça, monsieur le Président.

835 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

840

PIERRE FONTAINE

PAR LE PRÉSIDENT :

845 Est-ce que madame Ginette Vaillancourt est ici ce soir? Elle n'est pas ici, parfait. Je vais poursuivre. Donc c'est madame Sylviane Legault que j'appelle. Elle n'est pas ici, je pense.

850 J'en profite, parce qu'on parle de madame Sylviane Legault, pour vous informer, pour ne pas oublier de vous informer ce soir que nous avons convoqué le Comité de suivi. L'entrevue avec la Commission aura lieu demain en début d'après-midi, en début de séance. Donc la Commission jugeait important de convoquer le Comité de suivi parce qu'on avait plusieurs questions sur le Comité de suivi.

855 Monsieur Pierre Fontaine. Bonsoir monsieur Fontaine.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

860 Bonjour. En premier lieu, c'est à propos de la voie de contournement. J'aimerais qu'on revienne, si on est capable, sur le dessin que tu m'as remis aujourd'hui.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Ce sera pas long, monsieur le Président, désolé du contretemps.

865 **PAR M. PIERRE FONTAINE :**

La voie de contournement, si elle a été décidée, si je me trompe pas, en août, où ce que le monde est parti en vacances, puis il y a moins de monde en ville, là.

870 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais on peut vérifier. Monsieur Ferron, quelle était la date sur votre document, date de l'assemblée où vous teniez votre sondage?

875 **PAR M. MARTIN FERRON :**

Je vous donne ça dans un instant, monsieur.

880 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est gentil, merci. On va confirmer ça.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

885 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

890 La carte est arrivée, c'est bon.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

895 Le graphique que j'ai sur la mappe, j'ai parlé avec des citoyens encore au souper pour me remettre à jour pour être vraiment sûr de qu'est-ce que j'avance. Quand ils ont parlé de la voie de contournement, la ligne jaune qui est présente là n'existait pas.

Qu'est-ce que moi j'ai eu comme présentation, c'était une voie de contournement avec aucune voie qui rentrait en ville, sauf côté Rivière-Héva.

900 J'ai parlé avec plusieurs citoyens justement pour être sûr, puis c'est ça qui nous avait été mentionné. Ça fait que c'est pour ça qu'il n'y a pas eu de voie de contournement qui a été vraiment adoptée.

PAR LE PRÉSIDENT :

905

Parfait. Donc c'est un complément d'information.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

910

J'aimerais savoir s'il va y avoir une nouvelle...

PAR LE PRÉSIDENT :

915

Consultation.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

920

... consultation pour ça, parce que c'est vraiment pas le graphique qu'on avait eu à ce moment-là. Il y avait une sortie du côté Malartic, c'était du côté nord, pour se rendre à Val-d'Or du côté sud, mettons.

PAR LE PRÉSIDENT :

925

Parfait. Monsieur Ferron, avez-vous la date de votre document?

PAR M. MARTIN FERRON :

930

Oui monsieur le Président, c'est le 16 août 2012.

PAR LE PRÉSIDENT :

935

En fait, le 16 août. Donc c'est clair, ça répond à votre interrogation numéro 1.

Et il y avait la question de l'ouverture possible à une autre évaluation de l'option plutôt que du tracé.

940

Ce qui m'intéresserait d'avoir, c'est une copie de la présentation qui a été faite aux citoyens avec les options qui ont été présentées, pour voir si ça correspond à ces options ou si c'était vraiment différent.

PAR M. MARTIN FERRON :

945 Je vais faire une recherche à ce sujet, monsieur le Président, je sais pas si on a ça encore. Ça a été présenté à l'époque par le maire monsieur André Vézeau, et puis on va faire une recherche à savoir si ces données-là sont disponibles.

PAR LE PRÉSIDENT :

950 Parfait. Sinon, il y a peut-être des documents papier qui ont été remis à des citoyens que vous allez pouvoir retrouver.

PAR M. MARTIN FERRON :

955 Possible.

PAR LE PRÉSIDENT :

Étiez-vous à cette réunion?

960 **PAR M. MARTIN FERRON :**

Oui, j'étais à cette réunion à l'époque.

PAR LE PRÉSIDENT :

965 Et est-ce que vous vous rappelez du tracé qui était annoncé pour le contournement, est-ce que ça correspondait à ça?

PAR M. MARTIN FERRON :

970 Ça correspondait à ça. Est-ce qu'il y avait encore – qu'est-ce que rapporte monsieur Fontaine, ça ressemble à ça, c'était plus un niveau indicatif.

975 Est-ce qu'il devait y avoir des entrées de ville, c'était un des sujets qui avait été discuté, parce qu'il n'était pas présenté sur la carte, mais qui avait quand même été discuté, c'était logique qu'il y ait des accès à l'entrée de ville, sans ça, ça n'aurait pas eu aucun sens de pas avoir accès d'aucune façon à la municipalité.

980 Mais c'était plus des esquisses que des plans détaillés.

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Roio.

985 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Oui monsieur le Président. En fait, on aimerait qu'après la question de monsieur, on puisse revenir sur le traitement de la plainte de monsieur Lemire. On a l'information en question.

990 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est gentil, merci.

995 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

La plainte de monsieur Lemire concernant la piscine.

PAR LE PRÉSIDENT :

1000 Nous sommes rendus à monsieur Fontaine.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Oui c'est ça, après.

1005

PAR LE PRÉSIDENT :

1010 Parfait. Monsieur Fontaine, la question de monsieur Fontaine, c'est à savoir si la question du choix du contournement ou de la déviation est un objet qui pouvait être encore ouvert ou vous le considérez vous-même comme un sujet fermé, indépendamment de l'analyse que la Commission en fera?

PAR M. MARTIN FERRON :

1015 Bien, comme je vous ai mentionné plus tôt, on considère en ce moment ce dossier fermé.

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous le considérez fermé, parfait.

1020

PAR M. PIERRE FONTAINE :

1025 Je suis d'accord avec monsieur Ferron comme de quoi que c'était logique qu'il y ait des ouvertures en ville, mais le soir du vote, j'étais là, ici à la même salle, puis il n'y avait pas d'ouvertures à la ville.

Ça fait que c'est un peu pour ça que ça a été vraiment mentionné déviation.

PAR LE PRÉSIDENT :

1030 Avez-vous une deuxième question?

PAR M. PIERRE FONTAINE :

1035 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1040 Allez-y.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

1045 Hier, le promoteur minier a affirmé qu'il ne voulait pas de zone tampon parce que, dans mes mots, c'était pas bon pour la communauté. Mais lorsqu'il voit que nous avons un problème relié au stress ou à l'anxiété, il nous réfère de consulter avec leurs spécialistes de la santé. Mais moi, j'ai une question.

J'ai une prescription qui dit que la minière cause des stress et de l'anxiété à ma famille. Est-ce que la Minière et la Ville vont me donner la même accommodation que la maison Allard?

1050

PAR LE PRÉSIDENT :

1055 Bon, là, on comprend qu'on est dans des situations de discussions de gré à gré quand on parle des mêmes situations que la maison Allard qui était avant le document de cohabitation, qui était avec le propriétaire précédent.

C'est une question pour moi qui relève, relativement privée. Ça m'embête de l'adresser au promoteur.

1060 Je comprends par ailleurs que les préoccupations qui sont apparues, c'est la capacité de
pouvoir avoir des conditions justes et équitables, et je pense que vous pouvez nous dire que les
efforts que vous faites, si vous nous apportez un peu d'information complémentaire, pourraient
atteindre cet effort de justice et d'équité dans le traitement des personnes qui souhaiteraient
déménager ou être relocalisées.

1065 Donc le traitement des dossiers, et dans le dédommagement des données. Je pense que
vous avez préparé quelque chose pour nous résumer les éléments, une petite capsule pour nous
résumer ça. Je pense que ça vaut la peine d'aller là.

1070 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Avant de demander à madame Desrochers de faire la présentation, j'aimerais simplement
rappeler que justement, on veut sortir du gré à gré, vous l'avez mentionné en partie, mais je trouve
ça important de le mentionner encore.

1075 C'est que nous, on veut justement, on a complété le dossier de la Résidence Allard, parce
qu'il était entamé, on veut mettre en place des mesures équitables pour tout le monde, puis éviter
le gré à gré.

1080 Donc j'inviterais madame Desrochers à faire la présentation sur le Guide de cohabitation,
monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

1085 Allez-y madame Desrochers.

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1090 Merci monsieur le Président. Donc je vais y aller avec la présentation du Guide de
cohabitation.

1095 Simplement pour mettre en contexte sur la gouvernance pour l'élaboration du Guide de
cohabitation! C'est un groupe de travail qui a débuté ses travaux au début de cette année 2016. Le
Groupe de travail s'est assuré d'aller chercher l'opinion des gens dans la communauté, de parties
prenantes intéressées également par les activités comme le Comité de citoyens de la zone sud,
que Québec ait meilleure mine, on va les voir en détail, de gens qui ont levé la main en disant qu'ils
étaient intéressés par ce processus-là et qui souhaitaient avoir leur mot à dire.

1100 Le Groupe de travail s'est aussi doté d'experts, parce qu'on n'avait pas toute l'expertise au sein de la table, pour certains enjeux. Donc on va voir aussi les experts qui nous ont appuyés dans nos travaux pour nous permettre de développer un guide.

1105 Pour le Groupe de travail comme tel, il était composé dès le départ de quatre (4) groupes : le Comité de citoyens de la zone sud, le Comité de suivi Canadian Malartic, la Mine Canadian Malartic ainsi que la Ville de Malartic. Donc trois (3) représentants de chacun des groupes qui étaient présents au départ.

PAR LE PRÉSIDENT :

1110 Madame Desrochers, je vous demanderais, ça, ces éléments-là, on les connaît relativement bien, puis je pense que tout le monde à peu près les connaît. Je vous demanderais d'aller plus directement sur les éléments, parce que là, le temps est une ressource rare!

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1115 Avec plaisir. Sans problème. Donc on tombe dans le vif du sujet! Alors le programme de compensation qui a été proposé dans la version préliminaire, je tiens à le préciser, c'est celle aussi qui a été déposée à la Commission.

1120 Donc les citoyens admissibles pour le programme de compensation, les propriétaires d'une résidence principale ainsi que les locataires d'un appartement résidentiel à Malartic, à l'exception des citoyens qui ont signé une quittance par le passé.

1125 Les zones qui ont été déterminées, c'est en fonction de la mesure des impacts que Mine Canadian Malartic fait dans la communauté.

On voit ici les stations d'échantillonnage desquelles on a travaillé avec les données, donc vous voyez avec les points fuchsia, les sismographes qui sont situés en ville.

1130 Vous voyez aussi, avec les points beiges, les stations pour le bruit, et finalement les points bleus, les stations de qualité de l'air, des données qui ont servi justement à déterminer les secteurs pour les programmes de compensation et d'acquisition.

1135 On voit ici, cette fois-ci, la carte avec les secteurs qui sont définis. Bien entendu, ce qu'on voit là, c'est après un travail d'analyse des données des stations, en fonction de leur intensité dans toute la ville de Malartic, qui ont donné lieu à une réflexion au Groupe de travail et qui a donné lieu à ces trois (3) secteurs-là où on voit une diminution finalement des impacts, de l'intensité des impacts.

PAR LE PRÉSIDENT :

1140

Juste une seconde. Monsieur Fontaine, vous êtes dans quel secteur?

PAR M. PIERRE FONTAINE :

1145

Je suis dans le secteur A, de Laval. Je suis en drette ligne avec l'église de Malartic.

PAR LE PRÉSIDENT :

1150

Merci, vous pouvez continuer.

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1155

Merci. Alors les impacts qui sont compensés via le guide, les impacts matériels. Donc on donne l'exemple, les fenêtres, tables extérieures à nettoyer pour les inconvénients en lien avec les poussières.

1160

Dans un deuxième temps, les inconvénients des dérangements qui sont causés par les poussières, les vibrations, les surpressions et le bruit, tels que la perte de jouissance, stress et fatigue en lien avec ces impacts-là.

Et puis comme on le mentionnait tout à l'heure, les compensations fonctionnent avec l'intensité des impacts et la distance entre la mine et les propriétés.

1165

À cet égard, on voit un résumé ici du programme de compensation.

PAR LE PRÉSIDENT :

1170

Si vous permettez, juste pour confirmer! Les montants qui ont été mentionnés, c'est les montants de propriétaires locataires et pas par nombre de personnes dans les ménages?

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1175

Dans la première version, bien, la version préliminaire, pardon, qui a été proposée aux citoyens, c'était par ménage que ces montants-là étaient proposés. Et c'est un commentaire qu'on a eu de la part des parties prenantes et des citoyens, à l'effet de regarder pour une compensation individuelle plutôt qu'une compensation par ménage.

Donc ça fait partie d'un élément qui est en discussions actuellement au sein du Groupe de travail, de revoir cette compensation-là sur un plan individuel.

1180

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

1185

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

Maintenant, pour le volet acquisition! Je vous présente rapidement la gouvernance du volet acquisition. C'est qu'un citoyen fait une demande d'acquisition. C'est une commission indépendante qui va traiter la demande, afin de prioriser toutes les demandes qui vont rentrer. Elle soumet les recommandations à la Mine pour ce qui est de l'acquisition.

1190

La Mine, avec les évaluations qui vont avoir été faites, c'est à la juste valeur marchande, qu'il y a deux (2) évaluateurs qui vont faire le processus, s'assurer d'avoir quelque chose qui tient la route. Si jamais il y a un trop grand écart entre les deux (2) évaluations, une troisième évaluation serait demandée pour s'assurer justement d'avoir un prix qui respecte la juste valeur, et le propriétaire a le choix d'accepter ou non cette offre-là. Il s'ensuit acquisition et, bien entendu, la revente aussi, parce que le but n'est pas de conserver ces résidences-là comme parc immobilier de la mine.

1195

Et quelqu'un peut se retirer aussi au sein du processus, si quelqu'un choisit de se désister aussi, c'est pas un processus qui est obligatoire une fois qu'il est enclenché.

1200

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc pour être certain, est-ce que j'ai bien entendu que si vous achetez des maisons, ces maisons ne seront pas remises en vente?

1205

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

Désolée, je me suis mal exprimée, je suis passée trop vite là-dessus.

1210

PAR LE PRÉSIDENT :

Je suis pas certain d'avoir compris.

1215

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1220 Le but, c'est de remettre ces maisons-là en vente, puisqu'il y a une volonté de conserver la vitalité du quartier en question, le quartier de la zone A, le quartier Sud, tout dépendant comment on le nomme. Mais c'est vraiment important de conserver cette vitalité-là pour les gens qui souhaitent demeurer dans ce secteur-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1225 Parfait, on pourra revenir plus tard. Allez-y. Bien non, une autre, regardez, je me sens interrupteur!

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1230 Allez-y.

PAR LE PRÉSIDENT :

1235 Votre commission indépendante, comment vous assurez l'indépendance pour que tout le monde croie à l'indépendance?

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1240 C'est une excellente question qui nous a été soulevée également et sur laquelle, comme je vous disais tout à l'heure, on a des experts qui nous accompagnent, puisqu'on se dit pas expert dans tous les secteurs. Et en termes de consultation, madame Louise Roy qui cumule trente-cinq (35) ans en consultation publique, qui est une ancienne commissaire également des audiences publiques, travaille sur ce volet-là pour nous proposer justement la composition que pourrait être une commission indépendante, mais elle-même avait des questions sur de quelle façon parvenir.
1245 Donc c'est pas une question avec une réponse simple, même la personne qui est mandatée là-dessus, je crois qu'elle travaille fort pour arriver avec une solution qui soit viable et acceptable.

PAR LE PRÉSIDENT :

1250 Parfait, vous pouvez continuer.

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1255 Merci. Les citoyens admissibles pour le programme d'acquisition, on parle de tout propriétaire d'une résidence principale située dans la zone A de Malartic, le quartier Sud.

Les objectifs qui sont poursuivis par le programme d'acquisition, c'est de permettre aux propriétaires vulnérables de vendre leur propriété plus rapidement et de vendre cette propriété-là à juste prix, donc vendre à juste valeur marchande.

1260 On parle aussi d'un programme qui est en parallèle où les gens avaient des inquiétudes à savoir si nos opérations pouvaient avoir des impacts sur leurs bâtiments, que les sautages brisaient, disaient, je veux pas que ma maison ait perdu de la valeur et que je sois perdant. Donc il y a un programme d'inspection qui est en parallèle pour s'assurer qu'il n'y ait pas de perte en ce sens-là et que s'il y a une responsabilité de la Mine, qu'elle soit prise pour tout bris qui pourrait avoir eu lieu en lien avec ses opérations.

1265 Le programme prévoit, on parlait tout à l'heure de la commission indépendante, afin de prioriser l'acquisition, comme je le mentionnais, également par la mine, il y a aussi un remboursement jusqu'à dix mille dollars (10 000 \$) pour les frais normaux qui sont déboursés par un propriétaire pendant son processus de vente de maison et de rachat.

1270 Le nombre de résidences à acquérir! Là, je vous présente des estimations. Tant qu'on n'aura pas les demandes des gens, c'est dur d'estimer qui voudra se prévaloir.

1275 C'est sûr que le Groupe de travail avait besoin d'avoir quelques chiffres à partir desquels se faire une tête sur à quoi pourrait ressembler le programme, quels allaient être les défis à gérer ce programme-là également.

1280 Donc au début du Groupe de travail, quand on a commencé en janvier, il y avait soixante-huit (68) pancartes à vendre à la mine dans la communauté. Donc c'est quand même un chiffre qui nous donnait un indicateur.

1285 Si je me réfère aussi au sondage de la Santé publique, c'est un chiffre qui a été présenté hier par monsieur Bessette. Il y a trente pour cent (30 %) des répondants à ce sondage-là qui mentionnaient souhaiter déménager en lien avec les activités de la mine. Ce qui, quand on calcule le nombre de propriétés privées dans la zone sud, correspond à soixante-sept (67) résidences privées.

1290 Puis si on se réfère au sondage de WSP qui est notre suivi social dont je vous parlais également hier, le chiffre est similaire, on parle de vingt-neuf pour cent (29 %). Donc on est dans les mêmes horizons, on est dans les mêmes eaux en termes de personnes qui ont mentionné vouloir quitter en lien avec les opérations et les impacts de la mine. Alors c'est soixante-cinq (65) environ. Donc on est pas mal tous dans les mêmes chiffres.

1295 Pour ce qui est du budget, je vous présente une idée de comment ça pourrait s'appliquer. Disons qu'avec un budget de six millions cinq cent mille (6 500 000 \$) pour les acquisitions, ce que je veux démontrer là, c'est que, dans le fond, le montant qui va se déduire de ce budget-là, c'est le coût de la transaction et non le coût de l'acquisition.

1300 Donc j'ai fait une petite démonstration. Si on achète une maison cent cinquante mille (150 000 \$), qu'il y a différents frais, comme le montant qui est donné au propriétaire pour ses frais, si on a besoin de mettre à niveau certains éléments avant de faire la revente et qu'on revend la propriété à cent trente mille dollars (130 000 \$), dans le fond, ça va avoir coûté cinquante mille dollars (50 000 \$), cette transaction-là. C'est ça qui va être déduit du budget.

1305 Donc ça pourrait permettre d'acquérir jusqu'à environ cent trente (130) résidences. Mais encore là, je mets un bémol sur ces chiffres-là, c'est vraiment à titre indicatif, parce que chaque transaction n'aura pas le même coût. C'est vraiment juste pour donner un environ de coût, puis de mentionner que dans le fond, ce qu'on croit, c'est que l'enjeu ne réside pas en termes de budget, mais surtout s'assurer d'avoir un programme qui répond aux besoins de la communauté. Donc c'est la priorité première du Groupe de travail.

1310 Donc les principes directeurs, c'est ma dernière présentation là-dessus. Simplement pour vous dire qu'il y a une considération très forte aussi pour la revente des propriétés, pour s'assurer, comme je le mentionnais, de ne pas dévitaliser le quartier.

1315 Des gens sont venus nous voir avant la présentation, suite à la présentation du guide, avec un souci, en disant, bien moi, je veux rester là, puis je veux pas me retrouver avec un gruyère dans mon quartier; j'aime mon quartier, je veux y rester. Donc il fallait s'assurer de prendre en considération ces gens-là.

1320 Aussi, de s'assurer de pas avoir un impact sur la valeur marchande des propriétés. Donc en faisant beaucoup d'acquisitions comme ça, revendre, ne pas revendre trop bas pour pas affecter le marché. Donc il y a une considération qui doit être prise aussi.

1325 Être équitable pour les propriétaires qui sont en processus de vente. Il y en a qui vont vendre par eux-mêmes, donc pas tirer le tapis sous les pieds non plus.

1330 Alors il y a plusieurs considérations qui nous animent pour ce qui est de la revente des propriétés.

Et puis ne pas démolir ou déplacer les résidences, quand je vous parlais du gruyère tout à l'heure. C'est pas une volonté de justement affecter les quartiers de cette façon-là.

1335 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame. Je reviens à monsieur Fontaine et à sa question!

1340 Donc les personnes qui se disent dans la même situation que monsieur Fontaine, c'est-à-dire de vivre des stress qui l'amènent à un avis médical sur ses stress, j'imagine qu'au début, vous ne prendrez pas les soixante-huit (68) résidences d'un coup ou est-ce que c'est possible que vous preniez toutes les résidences et toutes les demandes et que vous négociiez tout d'un coup?

1345 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Bien, le but étant d'avoir une priorisation justement, et c'est un peu là que le concept de, je dirais, vulnérabilité entrain en considération dans les travaux du groupe pour aller avec les gens qui avaient un besoin qui était plus pressant, disons, pour faire l'acquisition. Donc c'est la réflexion qui animait le groupe pour cet aspect-là.

1350 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc la vulnérabilité psychologique serait un critère qui ferait en sorte que monsieur aurait une priorité dans l'acquisition?

1355 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1360 C'est une définition où on est allé chercher de l'aide aussi de la part de madame Marie-Pier Bresse qui est spécialisée aussi dans les dossiers de relocalisation. Et c'est une question qu'on lui a adressée, dire quel devrait être le concept de vulnérabilité pour Malartic, pour vraiment la situation qui nous anime, quelque chose qui ferait du sens en fonction du contexte dans lequel on est.

1365 Elle nous a présenté une première définition qui est d'ailleurs déposée publiquement, et on peut vous la déposer sans problème. Toute la documentation est publique là-dessus; elle a déjà été déposée et ça nous fera plaisir de la soumettre à la Commission. Et elle retravaille cette définition-là à l'heure actuelle pour nous proposer quelque chose qui tient la route.

PAR LE PRÉSIDENT :

1370 Votre échéance pour la deuxième version?

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1375 On souhaite bien entendu arriver avec quelque chose d'autre pour cet été, l'été 2016. On aimerait beaucoup mettre en application, disons le plus rapidement possible, mais on veut le faire aussi correctement. On veut arriver avec un guide qui va s'arrimer aux besoins de la communauté.

1380 Il faut considérer qu'on a eu, juste dans la phase de consultation, au-dessus de cent cinquante-neuf (159) questions-commentaires, et bien entendu, comme c'est un processus de consultation, bien, on veut les considérer et s'assurer de faire évoluer le guide en conséquence.

PAR LE PRÉSIDENT :

1385 On a entendu parler de la maison Allard à deux (2) reprises depuis hier. Indépendamment de la maison Allard, il va y avoir comme une brisure qui va apparaître entre la perception du traitement d'acquisition en 2014, 2013, 2010, 2011, et ce qui va se faire maintenant.

1390 Comment vous envisagez gérer cette perception qui pourrait être une perception d'iniquité perçue entre ce qui a été géré avant puis après? C'est la façon dont je peux aborder votre question, monsieur, plutôt que d'aller individuellement et personnellement sur votre cas.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

1395 Je peux vous dire, depuis 2010 que je porte plainte. Ça fait que ça donne la même chose d'Osisko, ça fait que ça aurait été supposé d'être traité en même temps que la maison Allard, dans le fond. Ça date pas d'hier, moi, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1400 Donc ça se pourrait que votre dossier soit en analyse?

PAR M. PIERRE FONTAINE :

1405 Je pense pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous pensez pas, OK.

1410 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

On n'a pas, comme on le disait, de dossier d'acquisition individuelle comme ça en analyse à l'heure actuelle.

1415 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK. Et vous avez choisi la valeur juste pour le dédommagement plutôt qu'une valeur de reconstruction. J'imagine qu'à Malartic, les valeurs de reconstruction doivent être au-dessus des valeurs de vente?

1420 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1425 On s'est questionné aussi au Groupe de travail justement sur les programmes qui proposaient des valeurs de remplacement. Bien entendu, c'est des programmes, comme Niobec, pour ne pas le citer, c'est un programme qui était dans un contexte aussi différent qui était un quartier rural. C'est un programme aussi qui était offert par un besoin, une nécessité, une obligation d'enlever ces résidences-là pour les besoins du promoteur. C'était pas des programmes comme celui de Niobec qui est un programme qu'on veut d'accommodement.

1430 Et il y a aussi la volonté du Groupe de travail d'avoir un juste équilibre entre justement les compensations, l'acquisition. Le but du programme d'acquisition, c'est de permettre aux gens de quitter s'ils le souhaitent ou ne peuvent plus cohabiter, dans le fond, avec la mine. Mais on a une préoccupation aussi de ne pas dévitaliser en même temps. C'est un juste équilibre.

1435 Mais on est conscient du souci d'équité qui peut transparaître par ce qui s'est fait par le passé et ce qui se fait maintenant. Bien entendu, c'est une préoccupation pour le Groupe de travail.

1440 Le guide se veut une proposition pour justement solutionner quelques problèmes comme on en mentionnait sur les impacts psychosociaux, les sentiments d'iniquité et tout ça. Donc on veut pas que le guide vienne créer d'autres choses non plus, on veut pas que ce soit justement un souci de discorde.

PAR LE PRÉSIDENT :

1445 Merci. Monsieur Fontaine, deuxième question.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

Oui. Regardez, m'a y aller avec ça, je vais vous la lire.

1450 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'était votre deuxième?

1455 **PAR M. PIERRE FONTAINE :**

Oui, j'ai le droit à une deuxième.

PAR LE PRÉSIDENT :

1460 OK, c'est bien ce que je me disais.

PAR LE COMMISSAIRE :

1465 Pendant que vous cherchez, monsieur Fontaine, je vais peut-être juste retourner, finir la réponse de madame Desrochers.

PAR M. PIERRE FONTAINE :

1470 Oui, pas de problème.

PAR LE COMMISSAIRE :

1475 Lorsque vous avez fait la soirée de présentation du guide, vous avez procédé à un sondage, est-ce qu'il est possible d'avoir les résultats de ce sondage s'il vous plaît?

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1480 Oui, le sondage maison, puis pardonnez-nous, c'était vraiment pour permettre aux gens, il n'y avait pas un fondement scientifique en arrière de ça, je le précise d'emblée.

Le but du sondage qui était fait, c'était plutôt de recueillir les commentaires de ceux qui souhaitaient pas prendre la parole en public et qui voulaient nous remettre leurs commentaires aussi. Ça fait que c'est d'avoir une appréciation plutôt qu'un sondage scientifique.

1485 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Et puis juste une petite dernière de détail! Est-ce que je pourrais ravoir les trois (3) zones à l'écran s'il vous plaît?

1490 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Oui.

1495 **PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Donc les trois (3) zones ont été conçues en fonction de la fosse existante mais aussi de l'extension, est-ce qu'il n'y a pas un risque que par exemple, les gens de la zone B se retrouvent plus près de la mine lorsque l'extension va se faire plus au nord?

1500 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

C'est une question qu'on s'est posée également, quels allaient être les impacts du projet d'extension.

1505 La perception à ce moment-ci, c'est compte tenu que la fosse se dirige davantage à l'est, que les impacts ne devraient pas augmenter sur la population. Toutefois, si ça devait être le cas, le Guide de cohabitation prévoit une révision à tous les trois (3) ans, qui va permettre de mesurer, dans le fond, la performance environnementale versus ce pourquoi le guide, à partir de quoi le guide a été élaboré et va permettre une révision conséquemment.

1510 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1515 **PAR M. PIERRE FONTAINE :**

1520 Dans la présentation des valeurs que vous avez offertes aux citoyens dans les années passées, vous n'avez pas parlé d'une offre qui a été faite vingt et une (21) fois le prix de l'évaluation municipale. On parle d'une valeur de seize mille cinq cents (16 500 \$) qui a monté à trois cent cinquante mille (350 000 \$).

Ma question, c'est pourquoi dans le Guide de cohabitation, vous nous avez offert tout juste le prix pour racheter une maison dans les environs de Roquemaure? Voulez-vous que je repose ma question?

1525 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, c'est clair. Madame Desrochers. Vous avez entendu? Vous pouvez confirmer. C'est ce que je vous disais tout à l'heure...

1530 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Je peux pas confirmer ces montants-là, je sais pas de quelle situation on parle. Donc je peux pas confirmer ça.

1535 **PAR M. PIERRE FONTAINE :**

Je vous parle du cas de Ken Massé.

1540 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Je peux vérifier.

PAR LE PRÉSIDENT :

1545 Mais la question, je pense qu'il a l'intention de poser, c'est pas autant de la résidence spécifiquement, c'est l'écart qu'il y a entre seize (16) fois le prix de l'évaluation...

PAR M. PIERRE FONTAINE :

1550 Vingt et une (21) fois.

PAR LE PRÉSIDENT :

... vingt et une (21) fois le prix de l'évaluation, si c'est le cas...

1555

PAR M. PIERRE FONTAINE :

Et plus.

1560 **PAR LE PRÉSIDENT :**

... ou plus, versus le cent cinquante mille dollars (150 000 \$) qui correspond au prix de la juste valeur qui est actuellement en situation. C'est plus dans ce rapport-là.

1565 Ça rapproche ce que je vous ai demandé tout à l'heure entre la perception de comment c'était traité avant le guide puis la perception de comment ça va être traité maintenant.

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1570 Je comprends. On a entendu, c'est un commentaire qui a été émis dans le cadre des
consultations. Je vous dirais que le programme d'acquisition est en révision à l'heure actuelle au
sein du Groupe de travail, puis comme je le disais, le but, c'est de trouver un programme qui va
s'arrimer aux besoins de la communauté. Tous les besoins dans son ensemble, dans la collectivité,
autant pour ceux qui ont des soucis qui souhaitent quitter et ceux qui souhaitent rester.

1575 Donc on est à réfléchir à trouver une solution qui va être viable là-dessus. Puis c'est au
Groupe de travail que ça va se décider et que ça va progresser, ce dossier-là. Donc m'avancer
plus aujourd'hui là-dessus, je ne serais pas à l'aise de le faire.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT :**

La réponse, on peut toujours en être pas tellement satisfait ou plutôt insatisfait, mais dans
votre mémoire, vous allez pouvoir faire état de vos craintes et de vos préoccupations.

1585 **PAR M. PIERRE FONTAINE :**

Merci beaucoup monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

1590 Merci monsieur Fontaine.

1595 **SUZIE BEAUREGARD**

PAR LE PRÉSIDENT :

1600 Je vais juste tenter madame Ginette Vaillancourt ou madame Sylviane Legault. Ça ira à
demain. Madame Suzie Beauregard et le prochain sera monsieur Benjamin Gagnon-Lamothe.
Bonsoir.

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

1605 Monsieur Benjamin Gagnon-Lamothe sera pas là à cause qu'on a des enfants, puis il va
venir demain.

PAR LE PRÉSIDENT :

1610 C'est pour ça que les deux (2) noms étaient ensemble.

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

1615 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, merci. Allez-y madame Beauregard.

1620 **PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :**

1625 Je vais revenir pour la question de vulnérabilité. Dans la zone A, on est tous admissibles selon la diapositive que vous avez pu voir, sauf que ce n'est pas tout le monde qui va pouvoir se faire acquérir, parce que dans le guide d'acquisition et de compensation, on dit que l'acquisition se fera en priorisant les personnes qui sont vulnérables.

1630 Quelle sera la définition d'une personne vulnérable qui n'est pas éclaircie dans le guide préliminaire du présent guide, car le ministère de la Santé a quand même une bonne définition de cela. Et j'ai une sous-question après.

PAR LE PRÉSIDENT :

Peut-être au ministère de la Santé, quelle est la définition d'une personne vulnérable?

1635 **PAR M. STÉPHANE BESSETTE :**

Écoutez, si vous me laissez une minute, je peux vous la trouver. Elle se trouve dans le Plan directeur national de santé publique.

1640 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, trouvez-la, je vais aller voir monsieur Roy, j'imagine que vous me déléguez à madame Desrochers?

1645 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Exactement, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

1650 Madame Desrochers, tout à l'heure, je pense que vous avez dit qu'il y a une personne qui travaille pour vous à définir et à rendre plus claire la définition de personne vulnérable. Donc c'est en développement pour la prochaine version, mais est-ce que vous avez déjà des pistes?

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1655 Bien, je peux vous lire la première définition qui a été proposée. Bien entendu, c'est un travail en développement à l'heure actuelle, mais je peux vous en faire la lecture.

1660 Comme je le disais, madame Bresse travaille justement à une définition; elle travaille aussi à des critères, un fonctionnement puis un questionnaire qui pourrait être utilisé. À ce stade, ce qui a été proposé, c'est un état qui se manifeste lorsqu'une personne rencontre des obstacles qui l'empêchent de maintenir son état d'équilibre sur les plans physiques et psychiques.

PAR LE PRÉSIDENT :

1665 Monsieur Bessette, vous l'avez trouvée?

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

1670 Est-ce que je peux poser ma sous-question?

PAR LE PRÉSIDENT :

1675 Oui, allez-y avec votre sous-question.

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

1680 Parce que nous, on a lu sur le document du ministère de la Santé, ils nous avaient mis une définition de la vulnérabilité, et ils disaient que Malartic, la zone A était vraiment, tout le monde était vulnérable.

Moi, je demande à savoir pourquoi tout le monde ne se fait pas tout acheter dans la zone A s'il vous plaît?

1685 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK. On comprend qu'on a entendu déjà à quelques reprises que des gens veulent pas être achetés, ils veulent rester dans la zone A.

1690 **PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :**

Je pense que vous comprenez pas, je pense qu'il y a beaucoup de monde qui ont dit des mauvais commentaires sur le guide préliminaire.

1695 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. On va aller du côté du promoteur, monsieur Roy.

1700 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

J'invite Mélissa Desrochers à répondre à votre question, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

1705 Madame Desrochers.

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1710 Si la Commission le souhaite, nous pourrions déposer demain la liste des commentaires reçus qui démontrent en quelque sorte la variété, les nuances, les propos qui nous ont été apportés, qui reflètent, je crois, la diversité aussi de la communauté en présence.

PAR LE PRÉSIDENT :

1715 OK. Puis faisons une hypothèse! Admettons, c'est difficile à imaginer, mais admettons que toute la zone A souhaite déménager. Ils vous envoient une demande pour ça. Que toutes ces personnes sont jugées vulnérables, comment vous allez traiter les dossiers?

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1720 Ça dépasse un peu, je vous dirais, le champ de mes compétences pour ce qui est du volet vulnérabilité. On l'a déjà couvert, puis je pense qu'il y avait l'objectif aussi d'avoir une priorisation pour justement s'assurer qu'on pourrait traiter les dossiers, parce que traiter deux cent vingt-trois (223) dossiers d'acquisition simultanément, ça risque de relever d'un défi administratif, logistique.

1725 Mais c'est pas la considération première pour laquelle ça a été proposé de toute façon. C'était de proposer justement que les personnes le plus dans le besoin puissent être priorisées.

PAR LE PRÉSIDENT :

1730 Donc on comprend qu'ils sont dans le travail pour une deuxième édition. Je pense qu'il faut laisser la chance au coureur de produire son deuxième document.

Et la question de la vulnérabilité, monsieur Bessette?

1735 **PAR M. STÉPHANE BESSETTE :**

Oui, vous voulez que je vous lise la définition?

PAR LE PRÉSIDENT :

1740 Allez-y donc.

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

1745 Parfait. Donc vous allez voir que cette notion de vulnérabilité là pourrait, à mon sens, inclure l'ensemble de la zone A, même s'il y en a des plus vulnérables dans la zone A. de manière générale, on parle ici d'une population vulnérable.

1750 Donc cette notion renvoie aux personnes qui, en raison de leurs caractéristiques communes et selon les contextes, ont une probabilité plus élevée de voir se développer des problèmes de santé ou des problèmes psychosociaux ou de subir des traumatismes.

1755 Cette vulnérabilité est le résultat d'un ensemble de facteurs, incluant des conditions et des circonstances sociales et économiques, exemple, accès à des ressources et à des services ainsi que des caractéristiques individuelles particulières, exemple l'âge, le sexe, le genre, les origines ethnoculturelles, conditions de santé préexistantes, conditions de vie, statuts socioéconomiques, scolarité, etc.

1760 Selon la problématique considérée, ces populations peuvent être de nature différente. En outre, une même personne peut cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité.

PAR LE PRÉSIDENT :

Rappelez-nous la source.

1765 **PAR M. STÉPHANE BESSETTE :**

Programme national de santé publique. Donc je vous dirais que c'est le programme directeur en santé publique, les plans d'actions régionaux sont établis à partir de ce plan directeur là, puis ça couvre une période, celui-ci couvre la période 2015 à 2025.

1770 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Avez-vous fait un estimé si tout le monde voulait déménager, combien ça vous coûtait? Ça vous ferait une grande zone tampon.

1775 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

1780 Ça correspondrait effectivement à une très grande zone tampon, puis on n'a pas fait ces estimations-là, bien entendu, à cause de la lecture que nous avons de la situation que c'est pas ce qui est souhaité par la communauté d'accueil.

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Votre deuxième question, madame.

1785 **PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :**

1790 Ma fondation et mes murs sont fissurés depuis que la mine est en fonction, puis pour le prochain guide d'acquisition et de compensation, allez-vous prendre vos responsabilités et ne pas tenir compte de ce détail dans mon évaluation pour mon acquisition, sans que j'aie besoin de prouver notre responsabilité?

PAR LE PRÉSIDENT :

1795 La question est claire. On peut la dépersonnaliser. Donc toute résidence dans cette situation...

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

1800 Pour tout le monde, en fin de compte, pour tous ceux qui ont des fissures.

PAR LE PRÉSIDENT :

1805 ... et qui aurait des fissures sur leur maison, est-ce que vous considérez qu'elles sont préalables à l'existence d'une mine? Est-ce qu'il faut qu'ils fassent la preuve que ça n'a pas été fait avant l'existence de la mine ou est-ce que vous allez dire, écoutez, ces fractures, nous n'en tenons pas compte dans l'évaluation?

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1810 Ce qui est mentionné à l'heure actuelle dans le guide, je l'ai effleuré tout à l'heure dans la présentation, c'est qu'il y a une politique en développement, Politique on brise, on paie, qui va être une version mise à jour de notre programme d'inspection qui est en cours actuellement et qui vise justement à s'assurer que les personnes, s'il y a une responsabilité de la mine pour des bris, que la personne, le propriétaire ne soit pas pénalisé dans ses actions pour tout bris qui pourrait être la responsabilité de la mine.

1815 Ce programme-là, comme je le mentionnais, est en révision et il doit être revu aussi avec le Comité de suivi de Canadian Malartic pour qu'on ait un programme qui, encore là, s'arrime aux besoins.

PAR LE PRÉSIDENT :

1820 Et c'est un programme qui va tenir compte des fractures antérieures? Parce qu'on brise, on paie, c'est comme à partir de maintenant?

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1825 Là-dessus...

PAR LE PRÉSIDENT :

1830 Le passé, comment c'est géré?

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

1835 Je crois que ce serait pertinent de faire une présentation justement sur la gestion et la préoccupation citoyenne pour les bris sur les résidences en lien avec les sautages.

1840 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1845 La question est plus, mettons-la plus générale, la question est plus si les bris dans les fondations actuellement, quand vous allez faire l'évaluation de la maison, comment vous allez négocier ça? Allez-vous considérer qu'il n'y a pas de bris dans la fondation ou vous allez considérer et vous allez donner un prix juste sur la maison sans bris?

1850 Est-ce que vous allez considérer que le bris existe et que ça dévalue la maison ou est-ce que vous allez considérer que le bris existe, ça dévalue la maison à moins que l'occupant démontre que c'est la mine qui a causé, ce qui devient extrêmement difficile, vous comprendrez, à faire.

Quelle attitude vous avez face aux personnes qui ont déjà des fissures dans les maisons?

1855 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

1860 Monsieur le Président, donc ce que nous avons l'intention de mettre dans la Politique on brise, on paie, c'est que si on a la confirmation que c'est nous qui est responsable des bris, donc les bris seraient exclus de l'évaluation. Donc on va faire l'évaluation de la maison comme si les bris n'existaient pas. C'est ce qui est spécifié dans le guide de compensation et d'acquisition, le Guide de cohabitation.

PAR LE PRÉSIDENT :

1865 Mais au début de votre réponse, vous avez dit si on a...

PAR M. CHRISTIAN ROY :

1870 Il y a plusieurs aspects là-dedans, monsieur le Président, puis là, ce serait peut-être le temps de vous proposer d'appeler un expert.

1875 Puis pour introduire cette étude-là qu'on a faite conjointement avec le Comité de suivi et nous à la mine, on a fait, voilà deux (2) ans, on avait instrumenté des maisons en ville, on avait instrumenté quatre (4) maisons avec plusieurs types d'instruments, pour voir vraiment à la longue si les sautages pouvaient induire des bris ou des modifications de situations par rapport aux fissures existantes.

Donc si ça vous intéresse, monsieur le Président, puis ça pourrait mettre aussi le contexte. On peut pas appliquer cette étude-là encore à la majorité des maisons de Malartic, on se

1880 comprendra bien, mais on peut déjà avoir des indices. Puis nous, notre intention, c'est de continuer à travailler dans ce sens-là pour mieux documenter.

1885 Parce que ce qu'il faut comprendre aussi, dans un premier temps, puis je pourrais vous montrer nos résultats de vibrations, on est bien en delà des normes du douze virgule sept millimètres par seconde (12,7 mm/s).

PAR LE PRÉSIDENT :

Actuellement, là.

1890 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Actuellement. Bien, depuis longtemps même. Je pourrais vous montrer, peut-être commencer par ça, monsieur le Président.

1895 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien, je pense que ça peut être intéressant de la voir maintenant, cette courte présentation, mais je vous demande de la faire assez courte.

1900 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Je vais essayer d'être très rapide, monsieur le Président.

1905 Ici, premièrement, c'est les résultats de 2015-2016 seulement qu'on a mis dans cette abaque-là, je sais pas si vous connaissez cette abaque, mais c'est l'abaque du U.S. Bureau of Mines qui considère vraiment au niveau des fréquences ici, sur l'axe du bas, puis de la vitesse des particules sur l'axe vertical.

1910 Donc je vais résumer de façon très simple. Tous les résultats de sautages, dans le fond, s'ils sont situés en dessous de la courbe bleue ne génèrent pas de dommages esthétiques à une propriété. Ça, c'est dans le sens que la propriété, il faut qu'elle suive les guides du bâtiment, tout ça, au niveau des fondations.

PAR LE PRÉSIDENT :

1915 Je vais vous demander quelque chose de spécial, parce que moi, je ne vois pas bien les couleurs, et je voudrais bien voir la ligne bleue.

1920

PAR M. CHRISTIAN ROY :

OK. Bien, je peux vous la montrer ici comme ça. Elle passe ici, puis elle monte ici.

1925

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est la première ligne du bas, la grosse ligne épaisse du milieu ou celle du haut?

1930

PAR M. CHRISTIAN ROY :

La grosse ligne épaisse ici, c'est la norme du douze virgule sept millimètres par seconde (12,7 mm/s) de la Directive 019.

1935

PAR LE PRÉSIDENT :

La ligne droite qu'il y a en dessous, c'est?

1940

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Ici? Excusez-moi, je veux être sûr.

1945

PAR LE PRÉSIDENT :

À peu près à cette hauteur-ci?

1950

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Ça, c'est seulement l'échelle logarithmique, excusez, pas l'échelle – bien, il y en a un autre ici, c'est 0,1, 1, 10.

1955

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vois. Et la courbe de droite qui est segmentée en tireté sur un petit bout?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Ça, c'est un autre ici. Dans le U.S. Bureau of Mines, en fonction des fréquences, on peut avoir, on peut aller jusqu'à dix-neuf millimètres par seconde (19 mm/s), dans le fond, au niveau de la norme, mais c'est pas ce que la Directive 019 a retenu en termes de limite à ne pas dépasser.

PAR LE PRÉSIDENT :

1960

Parfait. Donc la ligne bleue dont vous me parlez, c'est l'autre ligne dont j'ai pas parlé?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

1965

Elle ici comme ça qui fait comme un genre d'escalier, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1970

PAR M. CHRISTIAN ROY :

1975

Au niveau des premiers sismographes, le sismographe de Musée qu'on appelle communément un musée, parce qu'il est situé au Musée minéralogique, c'est le musée le plus sollicité, parce que les vibrations sont essentiellement fonction de la distance. Donc c'est le sismographe qui est le plus près de la ville.

PAR LE PRÉSIDENT :

1980

Juste avant! La date la plus ancienne?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

1985

C'est 2010, monsieur le Président. Donc c'est vraiment depuis le début des opérations. On voit au niveau des vibrations.

La norme du douze point sept (12,7 mm/s), c'est la ligne orange. Toutes les fois qu'on a la ligne qui dépasse la limite rouge, dans le fond, c'est un dépassement de la norme.

1990

On voit ici la tendance qui est la ligne en vert. La ligne rouge, c'est le maximum qu'on a obtenu la journée du sautage, puis la ligne bleue, c'est le minimum qu'on a obtenu en termes de vibrations.

PAR LE COMMISSAIRE :

1995

Je vous arrête deux (2) secondes! Pouvez-vous nous situer le sautage hors norme dans cette série-là? Le gros pour lequel vous avez besoin d'un décret?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

2000

C'est octobre 2012, ce serait dans ce coin-ci. Mais il n'y avait pas eu dépassement de vibrations au niveau du sautage. Il faudrait que je valide, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

2005

Non, mais je voulais l'installer dans la suite.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

2010

OK, parfait. Ça, c'est au niveau de Musée. Si je passe rapidement au deuxième qui est celui près de Jacques-Cartier, si ma mémoire est bonne, oui, Jacques-Cartier, on a vraiment la tendance des vibrations. Toujours la ligne bleue, le minimum à chaque jour; la ligne rouge, le maximum de la journée.

2015

On voit qu'à Jacques-Cartier, on n'a jamais eu de dépassement depuis le début des opérations.

2020

L'autre sismographe qui est Abitibi, on voit vraiment encore là, au début des opérations, on a eu quelques dépassements. Par la suite, on voit vraiment, au niveau de la ligne bleue, la ligne rouge qu'on est en dessous de la norme.

À S2 qui est Royale, on voit aussi les tendances. Il y a eu quatre (4) dépassements à Royale. Je vais passer plus rapidement, monsieur le Président.

2025

Ici, c'est la Salle, le sismographe de la Salle. Donc on voit vraiment, on voit qu'en fonction de la distance, il y a vraiment une diminution de l'intensité des vibrations. Donc ça, c'est le résultat de la Salle.

2030

Ça, c'est Renaud, le sismographe de Renaud.

Et finalement, le dernier qui est des Saules.

Donc dans un premier temps, je crois que c'était bien de vous présenter les résultats.

2035

Dans un second temps, moi, j'inviterais l'expert qui a fait l'analyse des données des maisons témoins auxquelles je faisais référence tout à l'heure qui pourrait donner les grandes lignes, les grandes observations qu'on a eues avec l'analyse de ces données-là, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

2040

Je pense qu'à ce moment-ci, c'est bon de l'entendre.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

2045

Donc j'appellerais Thierry Bernard s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT :

2050

Bonsoir monsieur Bernard.

PAR M. THIERRY BERNARD :

2055

Monsieur le Président, bonsoir. Thierry Bernard, je me présente, je suis ingénieur en mécanique physique avec une spécialité structure. J'ai également un doctorat en sciences de la Terre. Depuis vingt-cinq (25) ans, je travaille dans la maîtrise de l'énergie explosive et donc les effets des tirs de mines sur les structures.

2060

Ma société a été mandatée donc par Canadian Malartic et le Comité de suivi pour analyser des données qui ont été acquises dans des maisons témoins comme l'a mentionné monsieur Roy. Donc je vais vous décrire un petit peu le contexte de cette étude et les principales conclusions.

2065

Donc il y a eu les quatre (4) maisons témoins qui ont été instrumentées dans la ville de Malartic, trois (3) se situant au sud-est proche du mur vert et une (1) se situant au nord-est plus en arrière dans la ville.

2070

Ces maisons présentent un certain nombre de défauts structuraux, des fissures pour parler simplement, et donc ces fissures sont instrumentées par des appareils qu'on appelle des extensomètres. Ce sont donc des appareils qui mesurent l'écartement, l'ouverture ou la fermeture de la fissure en fonction du temps.

PAR LE COMMISSAIRE :

2075

Monsieur Bernard, vous n'avez pas une image pour aider tout le monde à comprendre de quoi vous parlez?

PAR M. THIERRY BERNARD :

Pas là sous la main, mais s'il fallait, on pourrait en produire une demain.

PAR LE COMMISSAIRE :

2080

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

2085

Allez-y, poursuivez.

PAR M. THIERRY BERNARD :

2090

Il y a donc des extensomètres qui mesurent les ouvertures et les fermetures des fissures accompagnés de capteurs de température et tiltmètres qui mesurent l'inclinaison, la variation de l'inclinaison éventuelle du bâtiment, et donc des capteurs sismiques, donc des capteurs de vibrations qui vont donc capter la vibration au niveau de l'habitation.

2095

Donc pendant vingt et un (21) mois, c'est-à-dire à partir de mai 2014 jusqu'à février 2016, il y a un certain nombre de données qui ont été acquises tous les jours sur ces capteurs. Donc on nous a confié le mandat de prendre ces données, de les analyser et de voir si l'on pouvait trouver une relation entre les niveaux sismiques enregistrés au droit de ces habitations et les évolutions des fissures mesurées par les capteurs.

2100

PAR LE PRÉSIDENT :

Rappelez-moi les moments où ça s'est fait, à partir de quand?

PAR M. THIERRY BERNARD :

2105

De mai 2014 à février 2016.

PAR LE PRÉSIDENT :

2110

Parfait, merci.

PAR M. THIERRY BERNARD :

2115

Donc les premières conclusions, en analysant ces données, sont que les principaux mouvements des fissures, les principales évolutions qui sont constatées sont liées aux cycles thermiques dans les habitations, c'est-à-dire aux variations de température qui sont dues donc aux principaux cycles été-hiver ou nuit-jour pour lesquels on a des variations de température importantes.

2120 Ces cycles thermiques font se dilater les fissures et génèrent les principaux mouvements sur ces fissures. On a une corrélation parfaite dans soixante-dix-sept pour cent (77 %) des fissures instrumentées, entre la variation de température et le mouvement de la fissure.

2125 Pour les vingt-trois pour cent (23 %) des autres fissures, la corrélation est presque parfaite. Elle n'est pas aussi parfaite que les autres, et en regardant dans le détail les capteurs considérés, on s'est aperçu qu'a priori, c'était la prise de température qui n'était pas adéquate sur ces capteurs-là.

2130 Ensuite, en deuxième niveau de résultats, on a regardé ce qui se passait lorsque la vibration qui est émise par le tir de mine passe sous l'habitation et sollicite l'habitation. Donc en sollicitant l'habitation, elle sollicite donc la fissure, et la fissure vibre au même rythme que l'habitation.

Lors de cette vibration, la fissure a un mouvement, soit à l'ouverture ou à la fermeture, qui est extrêmement faible, infinitésimal, puisqu'on parle de déplacements qui sont de l'ordre du micromètre, de un (1 μ) à dix microns (10 μ), pour donner des chiffres.

2135 Il faut se rendre compte que un (1 μ) à dix microns (10 μ), en termes de déplacement, c'est à peu près dix (10) fois plus faible que l'épaisseur d'un cheveu. L'épaisseur d'un cheveu étant ce qui est considéré comme visible à l'œil nu en termes de fissure.

2140 Lorsque la vibration a fini de passer sous l'habitation, ce mouvement de quelques microns qui a été mesuré sur la fissure se résorbe. C'est-à-dire qu'on est dans le domaine élastique, le matériau reprend sa place initiale. Ces quelques microns se résorbent, et la fissure redevient comme elle était avant la sollicitation.

2145 Vient ensuite le cycle thermique qui la fait évoluer.

2150 Donc la deuxième constatation, c'est que bien qu'on voit les fissures vibrer au rythme des vibrations, elles n'évoluent pas, soumises aux sollicitations sismiques, avec les niveaux sismiques que l'on a actuellement, c'est-à-dire les niveaux qui viennent d'être présentés, des niveaux qui sont inférieurs à douze millimètres par seconde (12 mm/s). La principale évolution se fait sur les cycles thermiques.

PAR LE PRÉSIDENT :

2155 Je vais poursuivre sur quelques éléments, parce que vous nous avez jamais parlé de la genèse de ces fractures, mais seulement de l'expansion et des mouvements dans le niveau où on est rendu dans l'exploitation aujourd'hui.

2160 Comment on peut arriver à démontrer que la minière est ou n'est pas responsable de la création d'une fracture? Et je poursuis, pour vous permettre de répondre à deux (2) questions d'un coup, est-ce qu'on peut imaginer que lorsque les sautages sont plus superficiels, ils ont une incidence sur la stabilisation d'un terrain sous les résidences et pourraient amener un mouvement qui permettrait la fissuration?

2165 Parce que là, on comprend que depuis 2014, la profondeur est quand même beaucoup plus élevée qu'en 2011-2012.

PAR M. THIERRY BERNARD :

2170 D'accord. Donc pour votre première question, effectivement, là, on a instrumenté des fissures existantes. L'instrumentation était sur des fissures qui existaient à l'origine.

2175 Donc avec les niveaux de vibrations, aujourd'hui, on voit que ces fissures qui existent, qui sont donc des zones fragiles du bâtiment n'évoluent pas sous la vibration. Donc vous imaginez que pour créer une fissure dans un matériau, dans un mur sain, il faut beaucoup plus d'énergie que pour faire évoluer une fissure qui a déjà endommagé une partie d'une structure.

PAR LE PRÉSIDENT :

2180 Aujourd'hui, oui.

PAR M. THIERRY BERNARD :

2185 Aujourd'hui. Donc scientifiquement, si on ne sait pas faire évoluer une fissure avec un niveau de vibration inférieur à douze millimètres par seconde (12 mm/s), on ne sait pas en créer une qui demande beaucoup plus d'énergie. Donc ça, c'est la première réponse à votre première question. C'est-à-dire que tant que les niveaux restent de cet ordre de grandeur là, on n'a pas de possibilité de créer une fissure dans un mur.

2190 C'est d'ailleurs conforme avec l'ensemble des normes internationales qui reprennent en gros ces niveaux de dix-douze millimètres par seconde (10 mm/s-12 mm/s).

PAR LE PRÉSIDENT :

2195 Mais ce que je posais comme deuxième question aux premières, je ne me rappelle plus, c'est au moment des premiers sautages, les terrains ne sont peut-être pas tous stabilisés, ne sont peut-être pas tous stables. Est-ce qu'un sautage pourrait amener un mouvement sur une partie du terrain,

je parle pas nécessairement de la roche mère, je parle du terrain de la résidence, et créer, pas un affaissement, mais un léger affaissement qui pourrait générer la fracture, là?

2200 Et comment on peut arriver à faire la démonstration qu'une cause est probable quand la fracture est arrivée voilà peut-être quelques années?

PAR M. THIERRY BERNARD :

2205 Pour votre question concernant l'effet du sautage sur un sol meuble, si c'est ça...

PAR LE PRÉSIDENT :

2210 Prenons-le comme ça, non consolidé.

PAR M. THIERRY BERNARD :

2215 Non consolidé. Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que l'on peut utiliser, il y a des techniques qui utilisent par exemple les vibrations pour compacter les terrains. Donc on sait qu'on peut utiliser cette technique-là pour faire varier la densité du terrain.

Par contre, ça se fait avec des moyens mécaniques et des vibrations continues.

2220 Quel est l'impact d'une vibration impulsionnelle sur un terrain, là, très honnêtement, j'ai pas d'élément de réponse à vous fournir. Je n'ai jamais trop vu d'études là-dessus. Donc je saurais pas trop vous en dire plus sur ce domaine-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2225 Et à votre connaissance, vous n'avez pas vu passer d'études sur ça, malgré toutes les études?

PAR M. THIERRY BERNARD :

2230 Sur l'influence de vibration impulsionnelle, puisqu'un sautage, c'est considéré comme une vibration impulsionnelle, puisque ça dure, c'est très très court, j'ai pas, à ma connaissance, d'études particulières, vu passer d'études particulières là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT :

2235 D'accord. Du côté du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, vous auriez des éléments à rajouter? Ou dans votre équipe, sur la question des sautages?

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

2240 Monsieur le Président, honnêtement, j'ai pas connaissance qu'il y ait des dispositions dans la Loi sur les mines qui viennent contrôler les vibrations.

PAR LE PRÉSIDENT :

2245 Non, mais il pourrait y avoir quand même des intérêts du côté ministériel, du ministère, pour s'intéresser aux questions de sautages et aux incidences.

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

2250 Peut-être. Je pourrais faire des vérifications en ce sens.

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. C'est bon, j'apprécierais de voir si on peut aller un peu plus loin.

2255 Mais je comprends, madame, à votre réponse, qu'il y aura une discussion à avoir avec le promoteur sur chaque cas particulier.

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

2260 Je sais que je devrais pas apporter un commentaire, mais remarquez, les diapositives tantôt, et moi, je vis sur la rue Jacques-Cartier à Malartic, et les données qui disent que ça n'a pas dépassé, c'est faux. Parce qu'on recevait par la poste des données, puis il y a eu des dépassements, un (1) ou deux (2) ou plusieurs dépassements, je ne sais plus, mais je sais qu'il y en a eu au moins un (1) depuis la production de la mine, qu'il y a eu un dépassement de plus de douze point sept (12,7 mm/s).

2265

PAR LE PRÉSIDENT :

Et ce que j'ai compris, en regardant les graphiques, c'est qu'il y en a eu des dépassements.

2270

PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :

Il avait dit qu'il y en avait pas.

2275 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien regardez, reprenez-en un où vous montrez les dépassements, pour confirmer l'élément. En avez-vous un proche de la rue Jacques-Cartier?

2280 **PAR Mme SUZIE BEAUREGARD :**

Bien, sur la rue Jacques-Cartier je voulais.

2285 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Sur la rue Jacques-Cartier, est-ce qu'il y a un sismographe?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

2290 Il y a un sismographe, monsieur le Président, je vais valider l'information que madame apporte ce soir, à l'effet qu'il y aurait eu des dépassements sur Jacques-Cartier.

2295 Avec les statistiques que j'ai en main, il n'y a pas eu de dépassements sur Jacques-Cartier, mais il y en a eu aux alentours de Jacques-Cartier, dont au sismographe Musée et probablement au Royale aussi, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

2300 Parfait, merci. Du côté du ministère, est-ce qu'il y a des avis de non-conformité qui touchent les sautages? Est-ce qu'il y a des éléments particuliers que vous pouvez compléter comme information, madame Roio?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

2305 Oui monsieur le Président. Laissez-moi un instant, je vais trouver mon tableau. Je ne les ai pas séparés.

2310 En fait les manquements constatés pour les sautages en général, ça comprend les vibrations, les surpressions d'air, les nuages, bien, le NO₂ et les projections de roches ou autres conditions.

Pour les sautages, j'en ai cinq (5) pour l'année 2010-2011; dix (10) en 2011-2012; seize (16) en 2012-2013; seize (16) en 2013-2014. En 2014-2015, on a réduit à douze (12). Il y en a eu sept (7) pour l'année 2015-2016 et aucun en 2016-2017.

2315 Attendez-moi, je veux voir, ça, c'est les manquements constatés.

PAR LE PRÉSIDENT :

2320 Comment vous les constatez?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

2325 C'est les données de sautages, en fait, à chaque sautage, il y a l'information sur les sautages qui est transmise au ministère. Donc toutes les valeurs sont observées, que ce soit les vibrations, les surpressions, bien sûr les projections de roches, ça, s'il y en a, ça passe jamais inaperçu. J'ai les chiffres séparés aussi, monsieur.

2330 Donc les dépassements de normes constatés, pour les vibrations spécifiquement, il y en a eu trois (3) en 2011; cinq (5) en 2012; trois (3) en 2013; trois (3) en 2014; deux (2) en 2015.

Et pour les surpressions d'air, j'en ai neuf (9) en 2011, neuf (9) en 2012, six (6) en 2013, sept (7) en 2014 et quatre (4) en 2015.

PAR LE PRÉSIDENT :

2335 Et ce document a été déposé déjà, non?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

2340 Je crois que oui, ce tableau spécifiquement a été déposé à l'arrière en sept (7) copies, si je ne me trompe pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

2345 Parfait. Donc c'est déjà disponible à l'arrière. Merci madame, bonne soirée.

LISE THERRIEN

2350 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors madame Lise Therrien, suivie de madame Hélène Mazur-Daigle. Il y aura peut-être une pause avant madame Mazur-Daigle. Donc madame Lise Therrien.

2355 **PAR Mme LISE THERRIEN :**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

2360 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir madame.

PAR Mme LISE THERRIEN :

2365 J'aimerais me présenter, parce que je fais partie du Comité au sud de la voie ferrée de citoyens, et j'ai fait partie depuis le début du Comité à l'est de la voie ferrée également.

2370 Et si vous permettez, avant que je pose mes deux (2) questions que j'attends de poser depuis ce matin, et comme on a énormément de questions à vous poser durant votre séjour ici, j'aimerais me permettre de commenter ce que je viens un peu d'entendre au niveau du protocole, dans le sens que...

PAR LE PRÉSIDENT :

2375 Malheureusement, je ne peux pas accepter des commentaires, et vous le présentez comme ça.

PAR Mme LISE THERRIEN :

2380 Alors je vais vous poser la question suivante!

PAR LE PRÉSIDENT :

2385 Allez-y.

PAR Mme LISE THERRIEN :

2390 Suite au protocole qui a été déposé par la minière récemment, qui était un protocole pour consultation publique, les citoyens au sud de la voie ferrée ont rejeté ce protocole en bloc. Et suite au dépôt du protocole, nous avons demandé à une personne bien connue au niveau public, maître Michel Bélanger qui a, je pense, fait partie du BAPE auparavant, de commenter le protocole.

2395 Le protocole qui a été présenté a vingt-deux (22) pages, et maître Bélanger en a commenté pour un autre vingt-deux (22) pages. Est-ce que vous nous permettez de déposer les commentaires de maître Bélanger à l'égard du protocole?

PAR LE PRÉSIDENT :

2400 Si maître Bélanger est d'accord bien sûr.

PAR Mme LISE THERRIEN :

Comme étant une personne neutre.

2405 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et si c'est en ligne, vous pouvez déposer le lien simplement.

PAR Mme LISE THERRIEN :

2410 Je vais juste me mettre une petite note.

PAR LE PRÉSIDENT :

2415 Confirmez avec monsieur Bélanger s'il vous plaît.

PAR Mme LISE THERRIEN :

2420 Oui, nous allons le faire rapidement aussi.

J'aimerais aussi vous demander si vous avez visité, durant votre séjour, le quartier au sud de la voie ferrée?

PAR LE PRÉSIDENT :

2425 Ça, c'est le travail de la Commission. Je ne peux pas répondre spécifiquement, mais nous avons exploré pas mal Malartic.

PAR Mme LISE THERRIEN :

2430 Et quand on parle de vibrations ou de surpressions ou autres, j'aimerais juste vous mentionner que les maisons du quartier au sud de la voie ferrée sont des maisons d'origine à

Malartic et datent des années 1940-1950 et n'ont pas nécessairement des fondations qui sont reconnues avec les normes actuellement.

2435

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2440

PAR Mme LISE THERRIEN :

Maintenant, mes questions étaient ensuite aux différentes données que vous avez demandées, surtout sur les poussières, des sessions d'hier et d'aujourd'hui.

2445

Est-ce que nous pourrions avoir également toutes les données au niveau de l'air, je pense que vous en avez fait mention, au niveau du bruit et des vibrations disponibles pour tous, avec tous les avis d'infraction qui s'y rattachent et tous les avis de dépassement?

2450

À ma connaissance, vous avez parlé beaucoup des poussières dans les deux (2) jours, mais on n'a pas touché à tous les autres éléments qui préoccupent également, pas juste les citoyens, mais toute la population avoisinante.

PAR LE PRÉSIDENT :

2455

Donc madame Roio, je pense que dans le document que vous avez déposé sur les avis de non-conformité, il y a déjà toutes les nuisances, tous les éléments sont là? Je ne l'ai pas devant moi.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

2460

En fait, bien oui, le tableau qu'on a transmis, c'est le nombre d'avis de non-conformité par sujet qui ont été transmis à la minière, puis les dépassements.

PAR LE PRÉSIDENT :

2465

Par année.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

2470

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

Et entre non-conformité et dépassement, c'est synonyme?

2475

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Bien, c'est pas que c'est synonyme. C'est que par exemple, un avis de non-conformité peut porter sur plusieurs manquements, par exemple.

2480

PAR LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord. Donc les manquements sont déposés aussi dans le même document que vous avez déposé?

2485

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Bien, il faudrait que je regarde, je ne me rappelle plus.

2490

PAR LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'hier, monsieur Haemmerli a fait état d'une demande qu'on avait déjà faite à cet égard, peut-être, monsieur Haemmerli, vous pouvez préciser.

2495

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Je l'ai, monsieur. Donc le premier tableau qui est déposé sur le document, ce sont les avis de non-conformité à Canadian Malartic. Vous avez dans une colonne les manquements constatés par année, puis vous avez le nombre d'avis de non-conformité transmis par année financière.

2500

Donc on constate cent quatre-vingt-trois (183) manquements, mais il y a cent quatre-vingts (180) avis de non-conformité. Donc il y a des avis de non-conformité qui vont avoir un (1) ou deux (2) manquements dessus ou peut-être, je peux pas savoir lequel qui en a plus ou moins, là.

2505

Puis c'est calculé pour une année financière. C'est ce qu'on vous a déposé.

Par contre, ce qu'on a déposé depuis la rencontre d'hier, ce sont les avis de non-conformité, c'est-à-dire le document Avis de non-conformité pour chaque manquement. C'est comme un package d'avis de non-conformité pour la poussière de 2012 à 2016.

2510

Et ce que je comprends de la question de madame, ce serait d'avoir la même chose mais pour le bruit et les vibrations et les surpressions.

PAR Mme LISE THERRIEN :

2515

Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT :

2520

Exact.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

2525

Bruit, vibrations, surpressions.

PAR Mme LISE THERRIEN :

2530

L'ensemble des nuisances qui sont recensées et dont on parle depuis le début des audiences.

PAR LE COMMISSAIRE :

2535

Si je me souviens bien, madame Roio, hier vous avez proposé l'ensemble, et puis le président vous avait dit, bien là, on a la demande pour les poussières, on va commencer par les poussières. Ça fait que finalement, bien, on accepte votre proposition.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

2540

J'ai parlé trop! Oui, on vous prépare ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci.

2545

PAR LE PRÉSIDENT :

Deuxième question.

PAR Mme LISE THERRIEN :

2550

Ma deuxième question, est-ce que la minière ou le ministère calcule le tonnage de charge de poussières déposées sur les surfaces environnantes en tenant compte des distances en moyenne et le plus détaillé possible, avec une estimation de la charge de contaminants qui se déposent sur le territoire?

2555

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc on parle de bilan de masse et de distribution.

2560

PAR Mme LISE THERRIEN :

Oui, absolument.

PAR LE PRÉSIDENT :

2565

Des concentrations en surface. Ça a déjà été un peu abordé, peut-être madame Roio.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

2570

De ma compréhension, non, à moins que les appareils sont structurés de cette façon, mais il semble que ce serait non, la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT :

2575

C'est très proche de la discussion qu'on avait eue sur les jarres et sur les dépôts. Du côté du promoteur, est-ce que vous avez ces informations sur les quantités déposées?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

2580

Non, on n'a pas cette information-là, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

2585

Et est-ce que vous avez fait, j'en profite de la même question, vous avez des bilans de masse de poussières émises, on arrive à faire le bilan de masse assez bien avec les documents, bien qu'ils soient très imprécis, pour les usines, pour tout ce qui est usine, mais pas pour les opérations.

2590 Donc quand on regardait, je l'ai noté dans mon carnet, quand on regarde les taux d'émissions de chacun de vos équipements, puis on en fait la somme par année, on arrive à un bilan de masse d'émissions de poussières, je me demandais si vous pouviez nous éclairer sur les bilans de masse, si vous avez regardé cette question-là. Au moins on saurait combien vous émettez dans l'environnement à défaut de savoir où est-ce qu'elles arrivent, les poussières?

2595 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Vite comme ça, monsieur le Président, on n'a pas l'information. Puis il y a plusieurs sources qui sont diffuses. On va faire des recherches et on va vous revenir, si c'est possible ou si on a l'information quelque part, on vous revient.

2600 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ce serait apprécié. Je suis à peu près convaincu que pour tout ce qui est plan, c'est possible, c'est sur la mine que j'aimerais bien voir si vous êtes capable de m'éclairer.

2605 **PAR Mme LISE THERRIEN :**

2610 Une petite sous-question à ça! Est-ce que dans la littérature, c'est dans les us et coutumes au niveau minier de faire de tels calculs également? Je pense que si c'est pas mesuré actuellement ou on n'a pas de résultats, est-ce que c'est une donnée qui existe ailleurs et comment c'est fait et est-ce que c'est possible d'avoir des résultats semblables ici à Malartic?

PAR LE PRÉSIDENT :

2615 Ici, on en a parlé de cette question-là hier, si je ne m'abuse. Ça a été toute la question sur les jarres, sur les mesures de dépositions. Donc la réponse que je me rappelle, et on pourra me confirmer ça, c'est à l'effet que oui, c'est faisable, que les techniques peuvent être difficiles, parfois incertaines, et il y a des positions un peu de négociations et discussions en cours actuellement pour établir un réseau entre la Santé publique, entre le ministère de l'Environnement et le promoteur.

2620 Ça reflète bien, madame Roio, ce que j'ai entendu hier, je pense?

2625 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Je crois que oui, puis ça avait été conclu sur le fait qu'il était envisagé de trouver un emplacement idéal pour une quatrième station de mesures, parce que les appareils utilisés aujourd'hui sont beaucoup plus efficaces que des mesures de jarres à poussières.

PAR LE PRÉSIDENT :

2630

C'est nouveau, ça, une quatrième station?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

2635

Oui, on l'a dit hier.

PAR LE PRÉSIDENT :

2640

OK, je l'ai pas vu passer, excusez-moi.

PAR Mme LISE THERRIEN :

2645

On a parlé hier, si je me souviens bien, d'une troisième station et aujourd'hui, je pense que la minière a parlé d'une station mobile quelconque. Juste pour préciser les conversations que j'ai entendues.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

2650

Il y a trois (3) stations de la qualité de l'air à Malartic, il y en avait deux (2), il y en a une (1) qui a été mise récemment.

2655

Il y a eu des discussions qui ont été entamées par la DSP, la Ville de Malartic, la Mine ainsi que notre ministère pour mettre en place une quatrième station de mesures de poussières, et il y a la station mobile que la minière vous a parlé.

PAR LE PRÉSIDENT :

2660

Parfait, c'est clair. Merci madame.

Nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes. Il est neuf heures presque moins quart (9 h -1/4), je reprendrai à neuf heures (9 h).

2665

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
HÉLÈNE MAZUR-DAIGLE**

2670

PAR LE PRÉSIDENT :

2675

Alors j'invite donc à la table madame Hélène Mazur-Daigle s'il vous plaît. Et avant de lui céder la parole, je vais demander à madame Roio qui veut ajouter un complément d'information à une réponse qu'elle a donnée antérieurement. Donc bienvenue, vous vous assoyez, vous attendez deux (2) minutes. Madame Roio.

2680

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Monsieur le Président, suite à l'intervention de monsieur Lemire tout à l'heure, on a reçu tout de suite en fait les informations sur le suivi qui a été effectué concernant sa plainte.

2685

Madame Cassista va pouvoir venir vous présenter les détails.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Cassista.

2690

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

Bonjour. Donc oui, j'ai reçu les détails. Donc monsieur Lemire a été avisé le 26 février 2016, en lien avec le traitement de sa plainte, donc il a été avisé par courriel que sa plainte donc a été traitée, puis que le dossier est fermé.

2695

Donc suite à l'inspection du 19 juin 2014 et de la prise d'échantillons, il y a un avis de non-conformité qui a été émis. L'avis de non-conformité a été émis, l'objet, c'était pour accumulation de poussières dans une piscine à Malartic, article 20 alinéa 2 partie II.

2700

Donc l'avis a été transmis à la minière. Donc dans cet avis-là, on demandait un plan correcteur pour faire cesser l'émission de poussières.

2705

Donc en réponse à cet avis-là, la minière a soumis un plan correcteur afin de réduire les poussières.

Donc on a effectué un suivi à ce niveau-là et, comme j'ai mentionné, au courant de l'année 2015, on a constaté qu'il y avait respect des normes d'air ambiant.

2710

Puis la raison pour laquelle on a émis un avis de non-conformité, c'est vraiment parce qu'au moment où il y a eu dépôt de poussières, dans la même période, donc à l'hiver 2013-2014, il y avait des dépassements de concentrations de poussières.

2715

Donc l'analyse de poussières a été faite pour vérifier, dans le fond, la concentration de métaux, c'était pour essayer d'avoir un indicateur de la provenance des poussières pour s'assurer que ça provenait de la mine, puis ça a été suffisamment concluant pour transmettre cet avis de non-conformité là.

2720

Aussi, monsieur Lemire a été informé qu'on retournerait pas prélever d'autres échantillons, parce que présentement, comme les critères d'air ambiant sont rencontrés, et comme j'ai précisé, nous, on effectue le contrôle sur les normes, puis si les normes sont respectées puis on constate qu'il y a de la poussière qui est déposée, bien, on n'a pas de recours, on peut pas faire de recours, de poursuites ou d'actions plus loin que ça, parce que, comme on dit, on est lié avec le respect des normes d'air.

2725

PAR LE PRÉSIDENT :

Pour vous, l'interprétation de l'article 20, c'est limité seulement à ce qui est normé?

2730

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

Bien là, dans ce cas-ci, s'il n'y a pas de normes, si la raison du contaminant est pas normée, à ce moment-là donc on considère la plainte. Puis là, dans ce cas-ci, étant donné qu'on a des données d'air ambiant qui sont à partir de nos stations de suivi valides, donc on effectue le contrôle avec ces données-là plutôt que sur un dépôt de poussières pour lequel on n'a pas de critères, mais on peut moins quantifier. Donc pour nous, c'est pas un dossier solide pour lequel on peut tenter des poursuites.

2735

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça que vous avez pu porter un avis de non-conformité.

2740

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

Oui c'est ça, puis l'avis de non-conformité était aussi pour pousser la minière à mettre en place son plan correcteur. Donc on utilise tous les moyens qu'on a en main pour arriver à une conformité des normes.

2745

Ça fait que c'est pour ça que dans ce cas-là, on a constaté que la poussière venait de la mine, donc on a pris ce moyen-là pour mettre de la pression pour avoir un respect des critères de qualité.

2750

Puis je précise autre chose. Pour ce dossier-là, il n'y a pas de recours actif, donc le dossier de la plainte du dépôt de poussières, il n'y a pas de recours, soit il n'y a pas de sanction administrative pécuniaire, donc il n'y a pas d'amende, puis il n'y a pas de recours au pénal non plus qui est envisagé.

2755

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Je pense que monsieur Lemire est juste derrière vous! Est-ce que vous voulez apporter un élément?

2760

PAR M. DAVE LEMIRE :

J'aurais rien qu'une petite question. Quand j'entends ça, c'est comme si tout est correct, mais moi, après trois (3) ans, le problème est encore là. Ça fait que c'est là que moi, j'ai un problème.

2765

PAR LE PRÉSIDENT :

Je comprends que si monsieur voulait porter plainte encore, il faudrait qu'il vous rappelle pour ouvrir un nouveau dossier, qu'il reporte plainte en vertu de l'article 20?

2770

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

En fait, ce que je dis, oui, on nie pas qu'il y a un dépôt de poussières dans sa piscine, c'est là, c'est réel, puis on comprend qu'il est affecté par ça. Par contre, nous, ce que je vous dis, c'est que nos recours légaux en application en vertu de la LQE, comme il y a respect des normes, des critères d'air ambiant, on est limité, puis c'est pour ça qu'on ne poursuit pas dans ce sens-là.

2775

Donc notre action, en tant que ministère, est limitée, surtout quand on a respect des normes existantes.

2780

PAR LE PRÉSIDENT :

Et si je ne m'abuse, dans votre équipe, madame Roio, avez-vous un conseiller juridique ou un avocat qui peut répondre à une question du genre : n'y a-t-il pas eu déjà des causes, une jurisprudence, à l'effet que même si les critères sont respectés, une entreprise qui cause certains

2785

préjudices pourrait se retrouver être accusée? Je pense à la cause Ciment Saint-Laurent, si je me trompe pas. Je ne la connais pas assez pour en parler.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

2790

Je ne la connais pas non plus, et je sais aussi qu'on n'a pas d'experts juridiques avec nous sur cette Commission.

2795

Par contre, je peux me renseigner auprès du ministère s'il y a déjà eu des causes en ce sens.

PAR LE PRÉSIDENT :

2800

À savoir si ça s'applique dans un cas comme celui-là.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

OK.

2805

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

C'est ça, nous, on n'a pas fait cette vérification-là, mais a priori, c'est ce qu'on applique dans les Directions régionales.

2810

PAR LE PRÉSIDENT :

Je comprends tout à fait, votre réponse est claire, on comprend la démarche, merci.

Madame Mazur-Daigle, je vous en prie, allez-y.

2815

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR-DAIGLE :

2820

Ma question est pour la Ville de Malartic. Monsieur le Maire, pourquoi n'avez-vous jamais à ce jour fait de recomptes structurés sans la minière, avec les citoyens, propriétaires et les locataires au sud de la voie ferrée, pour connaître les véritables besoins du tiers de la population de Malartic?

PAR LE PRÉSIDENT :

2825 Là, madame, vous me regardez! Dans votre question, il y a deux (2) choses que je veux éclaircir. Monsieur Ferron n'est pas ici en tant que maire, il est ici en tant que représentant de la municipalité, donc ça aurait pu être une autre personne représentante. C'est monsieur Ferron qui a été délégué pour venir ici représenter la ville de Malartic.

2830 Le deuxième élément, c'est tout à fait juste, est-ce que la Ville a déjà envisagé rencontrer les gens de la zone sud pour discuter de leurs appréhensions, de leurs problèmes, de leur vécu? Le maire actuel est là depuis combien de temps?

PAR M. MARTIN FERRON :

2835 2013, monsieur le Président.

2840 Le Conseil de ville n'a jamais été fermé à rencontrer le Comité de citoyens. On a déjà rencontré aussi la direction du Comité de citoyens. On l'a fait, oui, avec la minière qui est le promoteur du projet. Quand on parle du projet, c'est pas le projet de la ville de Malartic, c'est le projet du promoteur Canadian Malartic, alors on s'informe avec lui quand on a des présentations.

2845 On a un Conseil de ville également dans lequel les citoyens peuvent venir s'exprimer. Ils l'ont déjà fait, et c'est la place officielle que le conseil peut écouter. C'est pas le maire qui écoute les gens, c'est le Conseil de ville qui écoute ceux-ci, et celui-ci est toujours disponible et ouvert à rencontrer.

2850 On a rencontré les représentants de votre groupe qui sont ici dans l'assemblée en privé, sans que la minière également soit présente. Ils sont venus nous rencontrer à la ville, au Conseil de ville en privé, en caucus privé pour nous poser des questions, avoir nos orientations.

 On est toujours ouvert à le faire. On n'a jamais fermé la porte à qui que ce soit, c'est toujours fait avec professionnalisme et respect avec ces gens-là.

2855 Alors si les demandes sont nécessaires, on va absolument rencontrer les gens. Mais la porte est ouverte chez nous, et les conseils de ville servent également à ces gens-là à s'exprimer.

PAR LE PRÉSIDENT :

2860 Parfait. Une deuxième question, madame!

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR-DAIGLE :

2865 J'ai une sous-question. C'est une demande des citoyens du quartier Sud qui posent, qui demandent comment ça se fait que la Ville de Malartic n'est pas plus impliquée, parce qu'on est des payeurs de taxes.

PAR LE PRÉSIDENT :

2870 Je comprends que vous avez une préoccupation importante sur l'implication de la Ville et on l'entend très bien.

La réponse qui a été donnée par...

2875 **PAR M. MARTIN FERRON :**

J'aimerais faire un complément, si vous me permettez, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

2880 Je vous en prie.

PAR M. MARTIN FERRON :

2885 La Ville est impliquée, madame, je sais pas où ce que vous prenez vos affirmations puis de quelle façon...

PAR LE PRÉSIDENT :

2890 Ah, ça, monsieur, je peux pas accepter ce genre d'argument politique.

PAR M. MARTIN FERRON :

2895 OK, je vais y aller d'une façon différente! On participe à tous les comités, on rencontre les citoyens à toutes les réunions de Chevalier de Colomb, on s'implique à tous les niveaux, on est toujours présent.

PAR LE PRÉSIDENT :

2900 En fait, l'information est intéressante sauf le commentaire qui cause pour moi un préjudice, donc je vous prierais de respecter les règles que j'ai émises; comme l'audience qui a réagi à vos

propos, je vous prierais de respecter les règles qu'on a établies au début. Ça va nous permettre de compléter la journée avec un sourire et de se retrouver demain à dix heures (10 h) du matin frais et dispos pour poursuivre les propos.

2905

Donc j'imagine que dans votre mémoire, vous allez nous faire état de ces préoccupations que vous avez fait entendre avec votre question, et vous avez une réponse de monsieur le maire par celui qui représente la Ville de Malartic, donc vous avez une réponse de la Ville de Malartic qui pourrait ne pas vous satisfaire, mais vous l'avez entendue.

2910

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR-DAIGLE :

J'ai une deuxième question.

2915

PAR LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

2920

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR-DAIGLE :

Comment expliquez-vous, avec un projet de cette envergure, à une aussi grande démission de la population depuis quelques années?

2925

PAR LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous voulez dire, démission de la population?

2930

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR-DAIGLE :

Parce que la population, depuis que la minière, on pensait que ça monterait, mais elle diminue.

2935

PAR LE PRÉSIDENT :

La tendance de la population.

2940

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR-DAIGLE :

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2945 Qui pourrait me répondre à ça sur la tendance démographique? Je sais que dans l'étude d'impact, vous avez un peu d'information sur ça, rapidement. Normalement, la Ville, monsieur Ferron, vous devriez être en mesure de me parler de la tendance démographique, donc je vous donne la parole.

2950 **PAR M. MARTIN FERRON :**

2955 Oui, on a des tendances, dans notre projet de développement, notre plan de développement durable, l'ÉcoMalartic, qu'on a déposé cet hiver ici à la population de Malartic, on a des tendances de je vous dirais presque les vingt (20) dernières années à l'intérieur sur la démographie de la MRC de Malartic.

2960 Oui, il y a eu une baisse de croissance qui s'est stabilisée, je vous dirais, depuis environ quatre (4) ans. Avant ça, ça diminuait à partir du début des années, même soixante-dix, il y a une diminution jusqu'au début de 2010. À partir d'environ de près de huit mille (8000), si ma mémoire est bonne, à aller à trois mille quatre cents-trois mille cinq cents (3400-3500). Et c'est stabilisé à trois mille près de trois cents (3300) en 2011-2012.

PAR LE PRÉSIDENT :

2965 D'accord. Donc vous aviez une population supérieure avant l'arrivée de la mine, à la population d'aujourd'hui?

PAR M. MARTIN FERRON :

2970 Ah, bien longtemps avant. Quatre mille (4000) environ dans le milieu des années quatre-vingt-dix, quatre mille cinq cents (4500) environ.

PAR LE PRÉSIDENT :

2975 Parfait. J'imagine que ça a eu un impact direct sur vos perceptions de taxes, sur votre budget, est-ce que vous avez fait une réflexion, la Ville a fait une réflexion sur les causes de cette perte démographique?

PAR M. MARTIN FERRON :

2980

Absolument, absolument, une perte. Et on travaille avec le plan de développement durable qu'on vient de déposer, on travaille à inverser cette tendance justement en mettant notre plan d'action en œuvre dans les prochaines semaines. Il est déjà en rodage.

2985

PAR LE PRÉSIDENT :

Et quelles sont les causes que vous avez identifiées?

PAR M. MARTIN FERRON :

2990

Ah bien sûr, il y a eu des années difficiles dans les années quatre-vingt-dix, les fermetures de toutes les minières qu'il y avait alentour à l'époque, East Malartic, Gold Fields, Camflo. Il y a eu également les Bousquet qui a fermé, la scierie ici qu'il y avait à Malartic qui a fermé.

2995

Alors oui, il y a eu un effet de quitter la ville. La région également subissait à peu près en même temps les mêmes contrecoups, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3000

Donc la région avait la même tendance que la ville de Malartic?

PAR M. MARTIN FERRON :

3005

À part les grands centres qui avaient des effets un peu moins néfastes que les plus petites municipalités à des dimensions comme Malartic.

PAR LE PRÉSIDENT :

3010

Et dans votre plan d'écodéveloppement durable, vous faites état déjà de ces questions pour augmenter la démographie, votre vision pour le développement économique, environnemental et social?

PAR M. MARTIN FERRON :

3015

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3020

Vous ne l'avez pas déposé encore, ce plan de développement durable?

PAR M. MARTIN FERRON :

Non, mais il est disponible, on peut vous déposer ça.

3025

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il est en ligne?

PAR M. MARTIN FERRON :

3030

Oui, il est en ligne, mais la version complète est disponible à la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT :

3035

Parfait. Donc on apprécierait que vous nous déposiez la version complète, merci.

PAR M. MARTIN FERRON :

3040

Ça va nous faire plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT :

On a des éléments de réponses.

3045

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Excusez-moi, juste en complément d'information! J'aimerais mentionner que depuis le début des opérations à la mine, on a une politique qui aide les gens, qui encourage les gens à venir s'installer à Malartic. Donc c'était simplement ça que je voulais mentionner.

3050

Puis compte tenu que quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de nos travailleurs viennent de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, donc on a vu qu'il y a quand même un certain nombre qui sont venus s'établir à Malartic, mais ça n'a pas été ce qui avait été escompté au début du projet non plus, monsieur le Président.

3055

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous avez dit quarante-quatre pour cent (44 %) de vos employés qui sont du grand Malartic.

3060 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Le grand Malartic, quarante-quatre pour cent (44 %), Rivière-Héva, Malartic et Dubuisson, mais quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des employés viennent de la grande région de l'Abitibi, monsieur le Président.

3065 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et combien de Malartic même?

3070 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Trente pour cent (30 %).

3075 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR-DAIGLE :

3080 Ma question sera pas finie, parce que lui parlait des années soixante-dix à quatre-vingt-dix, mais là, s'il y a, comment on dirait ça...

PAR LE PRÉSIDENT :

3085 L'ancienne administration?

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR-DAIGLE :

3090 Oui, ils ont fait, parce qu'ils comprenaient pas, ils nous disaient qu'elle montait, mais elle montait pas, elle descendait. Moi, j'aurais dit, depuis quelques années, je voulais pas reculer en 80.

PAR LE PRÉSIDENT :

3095 Non, mais c'est ça, monsieur Ferron a reculé en 80, mais en même temps, il nous a mentionné qu'en 2000, au début des années deux mille, vous étiez à huit mille (8000), c'est ça?

PAR M. MARTIN FERRON :

Milieu des années quatre-vingt-dix, un peu avant 2000, on était à quatre mille cinq cents (4500) environ. Huit mille (8000), c'est au début, dans les années soixante-dix.

3100

PAR LE PRÉSIDENT :

Ah OK. Vous étiez à quatre mille cinq cents (4500), puis vous avez régressé à?

3105

PAR M. MARTIN FERRON :

Trois mille trois (3300) environ aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT :

3110

Et la réponse, je ne l'ai pas non plus trouvée très claire sur les causes de ce quatre mille (4000) à trois mille (3000). C'était la fermeture...

PAR M. MARTIN FERRON :

3115

C'était la fermeture des industries autour de Malartic.

PAR LE PRÉSIDENT :

3120

Puis la tendance est la même pour la région.

PAR M. MARTIN FERRON :

3125

À cette époque-là, les taux de chômage viraient autour de seize pour cent (16 %), quinze-seize-dix-sept pour cent (15 %-16 %-17 %). C'était très élevé.

PAR LE PRÉSIDENT :

3130

Là, vous parlez de la période deux mille...

PAR M. MARTIN FERRON :

Dans les années quatre-vingt-dix à 2005.

3135 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et les années récentes, la population est stable?

3140 **PAR M. MARTIN FERRON :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

3145 Depuis quand vous êtes à peu près à trois mille trois cents (3300)?

PAR M. MARTIN FERRON :

Je dirais depuis l'ouverture de la minière.

3150 **PAR LE PRÉSIDENT :**

2011.

3155 **PAR M. MARTIN FERRON :**

2011 environ, c'est stable.

PAR LE PRÉSIDENT :

3160 Parfait.

PAR Mme HÉLÈNE MAZUR-DAIGLE :

3165 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3170 Merci madame Mazur-Daigle. Je vais en profiter tout de suite pour vous le dire. La Commission a regardé l'horaire qu'elle pouvait faire demain pour entendre le maximum de personnes demain.

3175 Nous allons commencer à dix heures (10 h) et nous allons arrêter vers midi et nous allons reprendre à une heure quinze (1 h 15), nous allons arrêter vers cinq heures trente (5 h 30) et nous allons reprendre à sept heures (7 h). Ça va être une grosse journée demain. C'est bon, merci.

3180 **GUY MORISSETTE**

PAR LE PRÉSIDENT :

3185 J'invite monsieur André Morin et le suivant sera monsieur Guy Morissette. Monsieur Morin, vous êtes ici? Monsieur Guy Morissette.

Bonsoir monsieur Morissette.

PAR M. GUY MORISSETTE :

3190 Bonsoir. Je vais essayer de manifester un petit malaise.

PAR LE PRÉSIDENT :

3195 Ça me rend mal à l'aise à dire non, mais je vous invite à aller directement à votre question.

PAR M. GUY MORISSETTE :

3200 Oups, bon. On a vu les rapports produits par WSP, ils ont constaté une détérioration du climat social à Malartic. L'INSPQ l'a notée, la Santé publique l'a notée, l'étude qui avait été faite par l'université, la chaire des petites municipalités l'a aussi notée.

J'aimerais savoir, de la part de la minière, de la part de la ville, quelles sont les mesures qui ont été prises pour essayer d'enlever ou de diminuer cette fracture sociale?

3205 Pour ceux – je vais me présenter! Je suis impliqué dans la communauté, beaucoup. Je suis un vieux citoyen, ça fait soixante (60) ans que je demeure à Malartic. Et je constate cette fracture sociale là. Et c'est un sujet qui est tabou, on veut pas en parler.

3210 La Santé publique a essayé de mettre sur pied un comité, il a essayé de revitaliser le milieu social. Ça a tombé à l'eau.

Malartic, c'est la seule ville où il n'y a pas Villes et villages en santé. Ça, c'est un organisme qui a été mis sur pied par le docteur Lacombe qui est pas loin.

3215 Donc ma question : après avoir constaté tout ça, pourquoi ou qu'est-ce que vous avez fait pour essayer de régler ça?

PAR LE PRÉSIDENT :

3220 La question est claire, merci. Monsieur Ferron, qu'est-ce que la municipalité fait pour tenter de réduire ce clivage social, quelles actions elle prend pour améliorer le climat?

PAR M. MARTIN FERRON :

3225 Je dirais que le Conseil de ville, depuis son entrée en fonction aux dernières élections, ce conseil présent a mis en place beaucoup de discussions avec les différents partenaires. On a eu beaucoup de rencontres, ça l'a mené, je crois, je pourrais dire, moi, que ça l'a mené à deux (2) volets. On a décidé de redéfinir ce que l'on veut faire avec notre ville, avec notre plan de développement stratégique dans lequel beaucoup de citoyens ont participé à l'élaboration, à la consultation et ils vont travailler à la mise en place.

3230

Et l'autre évènement principal, je dirais que c'est le travail au niveau de la coconstruction et du développement du guide, à s'assurer que ce soit une réussite et à mettre tout en œuvre pour que ça puisse apaiser les tensions et les divergences.

3235 Les citoyens, on y croit beaucoup, puis c'est pour ça qu'on s'est impliqué au maximum dans ces deux (2) volets-là. On croit que ça va nous rapporter à mettre toute notre énergie. C'est un gros travail, c'est un travail de longue haleine, puis on le fait de façon la plus structurée puis professionnelle possible, en s'entourant, je crois, des professionnels qui nous accompagnent, parce qu'on n'a pas les solutions en tout. On s'est entouré de plusieurs gens de différents milieux pour nous structurer, nous aider à développer pour le meilleur pour la ville.

3240

Je crois que c'est la solution qui va être la plus gagnante à travailler avec les citoyens, et c'est ce qu'on fait avec ces deux (2) volets très importants pour la municipalité.

3245

PAR LE PRÉSIDENT :

Du côté de la minière, monsieur Roy, vous avez quelque chose à ajouter?

3250 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui monsieur le Président, j'inviterais madame Mélissa Desrochers à répondre à la question.

3255 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Desrochers.

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

3260 Oui monsieur le Président. Je référerais à tous les rapports, toutes les études qui ont été produites, on a parlé de l'INSPQ, l'étude qui a été faite. D'ailleurs, dans cette étude-là, on retrouvait justement une section qui parle des perspectives d'avenir, et ce qui était souhaité, dans le fond, par les gens qui ont été questionnés dans le cadre de cette étude-là.

3265 Et on parlait du développement de la capacité citoyenne à se prendre en main, à se prendre en charge.

3270 C'est également un élément qui a été mentionné hier par monsieur Bessette dans le cadre des impacts psychosociaux, l'importance de la participation citoyenne dans la prise de décision, dans l'implication dans le projet.

3275 À cet effet-là, je souhaiterais vous déposer une présentation sur la démarche de coconstruction qui a été mise en place depuis mai 2015, qui est une démarche qui vise à travailler ensemble à l'élaboration de solutions pour les impacts, donc qui vise à rallier tous les points de vue, toutes les idées, la communauté au sein d'un projet commun.

PAR LE PRÉSIDENT :

3280 On n'accueillera pas tout de suite cette présentation. On comprend la démarche de coconstruction, ça fait partie des éléments de la réponse que vous apportez.

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

3285 Oui, puis il y a d'autres éléments, si vous voulez, aussi, au niveau des recommandations, plutôt des éléments qu'on retrouvait encore là dans l'étude de l'INSPQ, comme le besoin d'informer, de communiquer. Que les gens soient au fait le plus possible.

Et c'est aussi, quand on a fait l'atelier du 3 octobre, dans le cadre de la démarche de coconstruction, on avait cent vingt-deux (122) personnes qui étaient là, et c'est un élément qui est

3290 ressorti fort aussi, que les gens souhaitaient être mieux informés. Ils souhaitaient qu'on communique davantage avec eux.

Donc il y a plusieurs mesures qui ont été mises en place à cet effet-là. Il y en a qui sont avant cet atelier-là, il y en a d'autres qui ont été mis en place par la suite. On a un bureau en ville, 3295 je peux vous citer plusieurs exemples encore là, mais au besoin.

PAR LE PRÉSIDENT :

Je pense que ça éclaire. Monsieur Morissette, il ne faut pas oublier non plus qu'on a 3300 demandé à monsieur Besette de regarder dans les meilleures pratiques ces questions de climat. Hier, on a parlé de ça.

Donc j'imagine que vous allez nous apporter une information, j'espère peut-être demain, pour qu'on comprenne un peu mieux les actions possibles pour améliorer et régler des tensions 3305 sociales de cette nature.

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

Oui tout à fait, demain sans faute. 3310

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

3315 Donc ce qu'on entend, c'est des démarches de transparence, d'équité, discussions.

PAR M. GUY MORISSETTE :

J'ai pas le droit de faire de commentaires. 3320

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on entend. Votre deuxième question!

3325 **PAR M. GUY MORISSETTE :**

Je vais me retenir.

PAR LE PRÉSIDENT :

3330

Votre deuxième question.

PAR M. GUY MORISSETTE :

3335

Dans le guide qui a été présenté, on compense les inconvénients vécus, la poussière, le bruit, les dérangements causés par les sautages. Mais nulle part il est noté les impacts sur la santé, sur la santé psychologique, sur la santé physique, sur le stress que les gens vivent quotidiennement.

3340

Je sais pas si vous avez déjà vécu un sautage. Si vous avez remarqué, il n'y en a pas eu ce matin.

PAR LE PRÉSIDENT :

3345

On n'a pas pu remarquer, on n'était pas à Malartic. C'est l'objet de la Commission, l'expérience de la Commission, vous savez, elle est parfois large, mais elle est surtout très obscure!

PAR M. GUY MORISSETTE :

3350

Donc si vous avez vécu un sautage, j'aimerais connaître vos impressions, parce que moi, c'est rendu que ça me stresse. Puis je veux faire, je ne descends plus dans la cave, dans ma cave entre onze heures (11 h) puis onze heures et demie (11 h ½), entre trois heures (3 h) puis trois heures et demie (3 h ½), parce que ça me dérange trop, puis ça me stresse trop.

3355

Mais ça, là, quand je parle à quelqu'un, je sais pas d'où vous venez, ça me gêne de le dire, mais des gens ne peuvent pas comprendre ça. Je vais vous noter aussi, entre nous autres, là, j'anime une table, je suis président de la Table des aînés, en passant, j'anime le Génie des sages. Je sais pas si vous connaissez ça.

3360

PAR LE PRÉSIDENT :

Non.

3365

PAR M. GUY MORISSETTE :

C'est du génie en herbe mais pour petits vieux et petites vieilles.

PAR LE PRÉSIDENT :

3370

D'accord, je connais ça. Mais je comprends déjà votre question.

PAR M. GUY MORISSETTE :

3375

C'est moi qui fais l'animation. J'ai animé une fois trois (3) heures, il y a eu un sautage, donc je vais vous situer, c'est sur la rue Royale à côté de l'église, à côté de la maison qui appartient à la mine, le sautage était si fort que les gens m'ont demandé, après le sautage, si j'étais correct. J'étais blême.

3380

Donc ça, c'est un stress, puis ça, là, il y a pas de mesures pour mesurer le stress.

Il y a des mesures pour dire qu'il n'y a pas de dépassements, les normes sont toutes respectées, mais ce qu'on vit à Malartic, et surtout dans notre quartier, donc c'est pénible.

3385

PAR LE PRÉSIDENT :

Je comprends, et la question était, pourquoi dans l'évaluation des compensations, les aspects psychologiques, sociaux, stress ne sont pas pris en compte, c'est ça?

3390

PAR M. GUY MORISSETTE :

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

3395

Parfait. Donc on va adresser la question à monsieur Roy.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

3400

Oui monsieur le Président, j'invite Mélissa Desrochers à répondre à votre question.

PAR LE PRÉSIDENT :

3405

Madame Desrochers.

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

3410 Alors simple précision à cet effet-là, c'est que le Guide de cohabitation se veut aussi une façon d'apaiser, d'adresser les réactions, les problèmes psychosociaux dans la communauté. Il suit d'ailleurs les recommandations de la Santé publique à l'effet de mettre en place un programme d'acquisition.

Donc c'est de cette façon-là que le programme ou le guide va répondre.

3415 **PAR LE PRÉSIDENT :**

3420 C'est par son existence. Mais la question est, c'est vrai, vous compensez pour les poussières, avec du nettoyage, bon, vous compensez pour le bruit, mais il n'y a pas de mentions sur des effets sur la santé ou des effets psychologiques. On en a entendu quelques témoignages ce soir.

3425 Pourquoi, parce que c'est pas chiffrable? Est-ce que c'est parce que vous n'y avez pas pensé? Est-ce que c'est parce que vous êtes pas intéressés de les compenser? C'est quoi les raisons qui font que ces questions-là sont pas traitées là?

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

3430 Le programme d'acquisition se voulait une réponse principalement, c'est de cette façon-là que ça a été abordé par le Groupe de travail, une réponse justement aux impacts psychosociaux qui causaient, dans le fond, que les gens ne souhaitaient plus habiter en périphérie de la mine. Donc c'était une réponse à cela.

C'est sûr qu'on s'est basé sur toutes les études qui existent pour initier nos travaux.

3435 Puis dans le fond, ce qui est compensé, on dit les bruits, les vibrations, la poussière, mais c'est la perte de jouissance, la fatigue, le stress qui sont en lien avec ces trois (3) impacts-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3440 Merci. Monsieur Bessette, est-ce que vous avez des cas, des situations où il y a des compensations par une entreprise pour des stress ou des impacts psychosociaux vécus?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

3445 À ma connaissance, non. Ça veut pas dire que ça n'existe pas. Ça peut être un autre élément qu'on peut vérifier.

PAR LE PRÉSIDENT :

3450 Que vous pouvez vérifier, oui, ce serait apprécié. Donc vous ne pouvez pas me répondre à l'effet est-ce que c'est mesurable ou est-ce qu'il y a une façon d'aborder cette question?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

3455 Pour le stress, il y a des indicateurs biologiques, entre autres le cortisol qui est une hormone du stress. Mais il y a probablement d'autres façons de le suivre, par, je vous dirais de manière plus descriptive en discutant avec les gens dans les enquêtes. Il y a des façons biologiques puis il y a des façons, je vous dirais, orales descriptives de documenter ces effets-là.

3460 Mais actuellement, on a de la difficulté à quantifier cet état-là, autre que de manière ethnographique dans l'étude de l'INSPQ.

PAR LE PRÉSIDENT :

3465 Donc si vous êtes capable de me revenir pour savoir s'il y a déjà eu quelque part des compensations sur ce genre d'éléments vécus, contrairement aux poussières où la compensation va aussi pour le nettoyage, pour les inconvénients. Donc on voit que c'est pour les nuisances quand on lit le rapport, ces éléments-là, plus que pour la santé. C'est la perception qu'on a.

3470 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Pour ce qui est d'une étude sur la santé à Malartic à proprement parler, à notre connaissance, on n'avait pas d'outils avec lesquels travailler pour un aspect de la sorte.

3475 La considération qu'on a eue était en lien avec l'étude toxicologique qu'il n'y avait pas de risques à la santé comme telle. Mais une étude précise sur la santé à Malartic, à notre connaissance, il n'y a pas de document.

PAR LE PRÉSIDENT :

3480 C'est ça. Là, vous parlez de la santé physique.

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

3485 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

3490 Monsieur parle de la santé surtout psychosociale.

PAR M. GUY MORISSETTE :

C'est ça.

3495 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc on a des éléments de réponses.

PAR M. GUY MORISSETTE :

3500 J'aimerais consulter le guide, parce que dans le guide, je l'ai passé, fait une étude assez approfondie, puis j'aimerais qu'ils me montrent où c'est marqué, ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

3505 Ils ont dit que c'était pas pris en compte dans les mesures de compensation. Ils ont dit que l'idée derrière le guide, ça suivait – quand je fais ce genre de synthèse, si jamais je trahis ce que vous voulez dire, vous me revenez – que le guide, dans l'étude de l'INSPQ, il y avait une question d'équité, de justice, de transparence, de prise en main des citoyens de leur devenir et que le Guide de cohabitation, avec l'implication de la Ville et de la Minière et du Comité de suivi, était une réponse pour réduire le stress.

3510 Donc c'est de cette façon-là que le guide devient un élément de prise en compte du stress. C'est la réponse qu'on a obtenue.

3515 **PAR M. GUY MORISSETTE :**

Merci.

3520 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur.

CHANTAL GERMAIN

3525 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Chantal Germain s'il vous plaît. J'ai bien résumé? Ça va.

Bonjour madame Germain.

3530

PAR Mme CHANTAL GERMAIN :

3535

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Avant de poser mes deux (2) questions, j'aimerais attirer votre attention sur la demande de non-conformité. Il serait intéressant d'avoir ceux concernant les contaminants ainsi que ceux concernant la liste d'infractions avant l'ouverture de la mine, c'est-à-dire de septembre 2008, les trente-quatre (34) infractions, jusqu'en 2011, ainsi que tout ce qui est divers dans les non-conformités.

3540

Vous auriez un tableau complet des non-conformités. Vous avez d'ailleurs la liste, madame Roio.

PAR LE PRÉSIDENT :

3545

Madame Roio.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3550

Monsieur le Président, on avait statué avec vos analystes plus tôt qu'on allait vous fournir l'ensemble des avis de non-conformité qui dataient du début de l'exploitation. Est-ce que je comprends que vous voulez obtenir les avis de non-conformité...

PAR LE PRÉSIDENT :

3555

Avec la construction.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

D'accord.

3560

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça va être complet à ce moment-là.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3565 Oui. 2008, c'est avant la construction, en fait, parce que le décret a été émis en 2009. Donc là, vous parlez des avis de non-conformité émis à Osisko avant l'autorisation?

PAR LE PRÉSIDENT :

3570 Est-ce que ça existe?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3575 Bien c'est ça, madame parle de 2008.

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça ne devrait pas exister puisqu'elle était pas en opération. Donc à partir de l'opération.

3580 **PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

Les avis d'infraction, il y en a eu trente-quatre (34).

PAR LE PRÉSIDENT :

3585 En quelle année?

PAR Mme CHANTAL GERMAIN :

3590 En 2008, ça commence en septembre 2008, au moment de la construction du mur, etc.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3595 Puis on me confirme, monsieur, pour les gens du contrôle, qu'il y a en effet des avis de non-conformité avant 2009, donc on va vous transmettre l'ensemble des avis de non-conformité émis pour ce projet.

PAR LE PRÉSIDENT :

3600 Merci. Vous aurez le dossier complet.

PAR Mme CHANTAL GERMAIN :

Mais c'est la liste d'infractions qui est écrite, les non-conformités commencent en 2012.

3605

PAR LE PRÉSIDENT :

Et les listes d'infractions.

3610

PAR Mme CHANTAL GERMAIN :

Oui.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3615

Tout cela vous sera rendu.

PAR LE PRÉSIDENT :

3620

Parfait. Votre première question.

PAR Mme CHANTAL GERMAIN :

3625

Bon, ma première question, ça concerne le personnel du MDDELCC. C'est très difficile d'avoir accès à l'information au MDDELCC au bureau régional de Rouyn-Noranda. Je parle seulement du bureau régional de Rouyn-Noranda, j'ai pas fait de demandes ailleurs, et ça, depuis le fameux mois de décembre 2014. C'est très long avant de recevoir un accès à l'information, ça peut prendre des mois.

3630

Et comme le bureau régional de l'Abitibi-Témiscamingue du MDDELCC couvre un grand territoire, cinquante pour cent (50 %) du Québec, le Nunavik, la Baie-James, Abitibi-Témiscamingue, c'est sûr qu'il n'y a pas une grande population, mais on sait qu'il y a une richesse dans le sous-sol qui est assez convoitée. On le voit par les minières qui arrivent, OK. Donc vu ça, et en plus...

3635

PAR LE PRÉSIDENT :

Allez vers votre question, vous avez un préambule long. Je comprends déjà qu'il y a un problème d'accès à l'information.

3640

PAR Mme CHANTAL GERMAIN :

Ma question est en quatre (4) petites questions inséparables, est-ce que je peux les poser?

3645 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Allez-y d'un trait, puis je verrai ce que j'en fais.

PAR Mme CHANTAL GERMAIN :

3650

Bon. D'abord, je veux être certaine que le traitement des demandes, l'analyse des directives, des demandes des minières est bien traité en Abitibi-Témiscamingue.

3655

Ensuite, le nombre d'analystes au bureau d'analyse du MDDELCC d'Abitibi-Témiscamingue, ceux qui évaluent la faisabilité d'un projet, la faisabilité dans le respect des normes environnementales.

3660

Ensuite de combien d'inspecteurs au bureau du MDDELCC régional de l'Abitibi-Témiscamingue, ceux qui sont en charge de vérifier le respect des normes environnementales, ainsi que la liste des mines, la liste du suivi que le MDDELCC doit faire, parce qu'il n'y a pas juste Malartic, on le sait, le suivi, c'est la liste des mines couvertes par le MDDELCC. Présentement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3665

Donc j'imagine, il y a plusieurs de ces informations – la première question, pour moi, m'apparaît une question de jugement. Vous demandez aux gens s'ils sont capables de gérer, j'imagine qu'ils vont vous répondre oui ou non. De toute façon, la réponse importe peu. C'est les autres questions qui sont importantes dans votre question.

3670

Les deux (2) autres touchent le personnel, les effectifs. Je pense que ce sont des données publiques, ces effectifs-là.

Est-ce qu'il y a un rapport annuel qui est produit par la Direction régionale?

3675

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3680

Il n'y a pas de rapport annuel en tant que tel qui est fait par la Direction régionale. Par contre, on a amené ces informations-là aujourd'hui, puis, monsieur le Président, je voulais juste être sûre si dans la question, il comportait un aspect sur l'accès aux documents. Je suis pas sûre s'il y avait en effet une question...

PAR LE PRÉSIDENT :

3685 Oui, au début, il y avait une question sur l'information, mais j'ai pas saisi où vous vouliez en venir. Parce que l'accès à l'information, ce sont des documents que vous demandez en vertu de la Loi d'accès à l'information, des documents que vous demandez comme citoyenne?

PAR Mme CHANTAL GERMAIN :

3690 C'est des documents que je demande comme citoyenne régulièrement, les avis de non-conformité, les plaintes. Avant décembre 2014, on avait la réponse dans la semaine. Ça allait vraiment bien, une bonne réponse, c'était plaisant.

3695 Depuis 2014, c'est très très long. On envoie notre demande d'un bureau à l'autre, puis c'est si on a le temps.

PAR LE PRÉSIDENT :

Et pour vous, les éléments de réponses, c'est sur les effectifs?

3700 **PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

3705 Puis la capacité de traiter votre demande?

PAR Mme CHANTAL GERMAIN :

3710 Je veux connaître la force du ministère. Il a quand même une grande responsabilité, celle d'émettre des certificats d'autorisation et de vérifier justement, inspecter aussi ce qu'ils permettent. Est-ce qu'il y a du monde pour le faire? Parce qu'on sait qu'il y a eu des coupures plus que moins dans tous les ministères.

3715 Le MDDELCC n'y a pas échappé, puis on a vu l'effet direct sur l'accès à l'information.

3720 Je veux connaître la force du ministère. Est-ce qu'il est capable de contrer, de réagir, puis c'est pour ça que je veux connaître la liste aussi des suivis sur les différentes mines qui sont en opération par le MDDELCC.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Roio, allez-y donc.

3725 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

3730 Alors monsieur le Président, je vais débiter par en fait l'accès aux documents. En effet, les gens, lorsqu'ils veulent avoir accès à certains documents peuvent effectuer la demande au bureau régional. Par contre, les demandes sont souvent traitées de façon centralisée, dépendamment d'où sont situés les documents, parce que certains vont se retrouver en région, d'autres au niveau du bureau de Québec.

3735 Pour vous donner un peu d'information sur les délais de réponses, pour vous donner un aperçu du nombre de demandes que nous avons à traiter, en 2015-2016, notre ministère a reçu douze mille cinquante et une (12 051) demandes d'accès à des documents.

PAR LE PRÉSIDENT :

3740 Et la région, est-ce que vous l'avez pour le régional aussi?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3745 Je l'ai pas pour le régional. Comme je vous dis, peu importe la région d'où ça vient, c'est centralisé au bureau d'accès à l'information.

Quatre-vingt-onze pour cent (91 %) de ces demandes-là ont fait l'objet d'un traitement dans les délais impartis qui sont de dix (10) jours.

3750 Puis il faut comprendre que la situation de notre ministère est particulière, parce que juste pour l'exercice 2014-2015, on a aussi traité onze mille huit cent quarante-cinq (11 845) demandes. Puis si on compare, par exemple, au ministère de la Santé et des Services sociaux qui en traitent même pas deux mille (2000), les autres ministères en traitent en moyenne entre quatre cents (400) et trois mille (3000).

3755 On sait que c'est quand même assez difficile d'obtenir des documents, que ça peut être long. Par contre, pour mieux répondre aux demandes, on a changé notre façon de faire. Là, on a fait des révisions à l'automne 2016.

3760 Maintenant, oui, il y a le délai de réponse, mais aussi la difficulté...

PAR LE PRÉSIDENT :

À l'automne 2016, vous êtes sûre?

3765 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

À l'automne 2015, pardon.

PAR LE PRÉSIDENT :

3770 Ou vous en ferez à l'automne 2016?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3775 Oui, c'est ça. Non, à procéder. Donc pour la difficulté d'avoir accès aux documents, il faut comprendre que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit aussi des restrictions aux droits d'accès.

3780 Dans les réponses qui ont été données pour le dossier Canadian Malartic dans les dernières années, les articles 23 de cette loi-là, c'est-à-dire secrets industriels d'un tiers, l'article 24 renseignements d'un tiers ou 28, personnes ou organismes chargés de détecter ou réprimer un crime ont trouvé application.

3785 Donc depuis 2011-2012, on a reçu vingt et une (21) demandes concernant le dossier Malartic pour l'accès à l'information. Des documents n'ont pas été rendus accessibles en fonction de ces trois (3) articles-là, le 23, 24 et 28 pour neuf (9) demandes.

3790 Il y a trois (3) demandes où le ministère en question n'était pas en possession des documents demandés.

Puis pour les autres demandes, les documents ont été donnés en totalité.

Donc ça dresse pas mal le portrait pour ce qui est des demandes d'accès à l'information.

3795 Maintenant, je demanderais peut-être à ma collègue Annie Cassista de venir parler des analystes puis des inspecteurs au bureau régional.

3800 Puis finalement, la liste des mines pour lesquelles un suivi est effectué au ministère, je sais pas si elle va pouvoir donner une réponse. Là, si on peut pas, on va la donner par après.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Cassista.

3805 **PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

Bonsoir. Malheureusement, je pourrai pas répondre pour la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise pour les analystes, je n'ai pas les données en main, étant donné que je suis porte-parole pour le Centre de contrôle environnemental, donc je vais répondre pour le volet contrôle.

3810
Donc la question est le nombre d'inspecteurs à la Direction régionale.

Donc présentement, l'équipe du CCEQ est composée d'une quinzaine d'inspecteurs qui se répartissent les dossiers selon différents secteurs.

3815 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et il y aurait moyen d'avoir réponse sur le nombre d'analystes, tant qu'à faire?

3820 **PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

Oui, bien, je réponds pour Alexandra, j'imagine qu'elle va prendre la question en différé, mais je crois que ça va être possible aussi.

3825 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

3830 **PAR Mme ANNIE CASSISTA :**

Le nombre de sites miniers, je peux peut-être tenter. Donc vous voulez savoir, je vais préciser, parce que la question, la définition de sites miniers, ça peut être assez vague.

3835 **PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

Les sites miniers soumis à un suivi environnemental du MDDELCC de la région Abitibi-Témiscamingue.

PAR Mme ANNIE CASSISTA :

3840

OK. Je peux avoir une liste de sites miniers qu'ils nous transmettent donc mensuellement des données d'effluents miniers, donc généralement c'est les sites qui sont en exploitation ou actifs. Il y en a quelques-uns qui sont en arrêt ou en période de restauration, mais c'est des sites pour lesquels on a des données d'effluents à chaque mois. Ça donne une idée du nombre de sites pour lequel un suivi plus actif est fait.

3845

Par contre, il y a des sites miniers qui ne seront pas dans la liste, qui génèrent pas d'effluents, mais qui nécessitent quand même un suivi de notre part.

3850

Mais je peux remettre cette liste-là de sites miniers. J'en ai trente-six (36). Dans Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec qui est le territoire couvert par la Direction régionale.

PAR LE PRÉSIDENT :

3855

Parfait, merci madame Cassista.

Votre deuxième question s'il vous plaît.

PAR Mme CHANTAL GERMAIN :

3860

Ma deuxième question, c'est est-ce qu'on reconnaît un statut particulier aux mines à ciel ouvert en milieu urbain? Je regardais la Directive 019, j'ai vu seulement qu'une fois le mot «pour une mine à ciel ouvert» à la page 24.

3865

Pourtant, on a vu depuis une journée qu'on parle de tous les impacts d'une mine à ciel ouvert. Mais dans la directive, ce que vous allez évaluer, analyser pour la demande de la minière ici, est-ce qu'on parle, soit dans la Directive 019, l'immobilier, la santé, tous les impacts qu'on voit?

PAR LE PRÉSIDENT :

3870

C'est clair. La réponse devrait être aussi claire. Madame Roio.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3875

Concernant la Directive 019, en effet, monsieur, cette directive-là couvre l'ensemble des activités minières, donc concerne tout type de mines dans tout milieu, qu'elles soient nordiques ou au Québec méridional.

3880 Par contre, pour ce qui est des projets miniers, lorsqu'un avis de projet est déposé au
ministère, les promoteurs reçoivent ce qu'on appelle une directive sectorielle. Dans le cas des
mines, une directive minière.

3885 Puis pour ce qui concerne les aspects sociaux, la directive qu'on transmet va comprendre
plusieurs éléments relatifs aux aspects sociaux qui doivent être pris en compte. On va demander
les informations et la consultation du milieu qui aura été effectuée dans le milieu d'accueil, la
description du milieu récepteur, l'analyse des impacts du projet, les mesures d'atténuation des
impacts, puis le suivi qui va être effectué pour les aspects sociaux.

3890 Notre rôle dans le cadre de la vérification des aspects sociaux, parce que la question de
madame relève un peu de ça, c'est de porter une appréciation globale sur les conditions de
réalisation du projet afin de limiter leurs impacts sociaux négatifs, puis en fait, maximiser leurs
retombées positives, pour voir jusqu'à quel niveau on peut favoriser l'acceptabilité sociale des
projets en question, peu importe le milieu dans lequel il s'insère.

3895 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci madame Roio.

3900 **PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

Ce document, on ne parle pas du tout de la mine à ciel ouvert, si je comprends bien, vous
reconnaissez pas aucun statut spécial à une mine à ciel ouvert. Vous la traitez comme une mine
souterraine?

3905 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Roio.

3910 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Chaque mine est traitée en fonction de ses particularités propres. Donc il y a la directive
minière, mais la Directive 019 qui est un document d'accompagnement, d'encadrement général qui
s'applique à tous les types de mines.

3915 Par contre, c'est par la directive ministérielle qui est transmise au promoteur en question qui
fait état des éléments qui doivent être portés à l'attention du ministère dans son étude d'impact.

3920 Donc c'est vraiment via cette directive-là qu'on vient chercher les particularités de chacun des projets, que ce soit une mine souterraine, une mine à ciel ouvert, en milieu urbain, en milieu nordique, en pergélisol, vous comprenez, peu importe les aspects. C'est la directive plutôt qui est sectorielle qui va venir regarder ces éléments-là.

3925 C'est dans le cadre de l'analyse environnementale qu'on va regarder les éléments particuliers d'une mine selon son type.

PAR LE PRÉSIDENT :

3930 La directive dont vous parlez, c'est la directive générale qui est envoyée suite à l'avis de projet?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3935 Absolument. Oui, il y a la directive qui est émise qui est générale; par contre, là, à partir du moment où une étude d'impact est déposée, vous pouvez remarquer que les séries de questions et commentaires qui sont effectuées ne sont pas les mêmes d'une mine à l'autre. C'est là qu'on va prendre en compte les particularités du projet puis le milieu dans lequel il s'insère.

PAR LE PRÉSIDENT :

3940 Parfait. Et la directive sectorielle des mines, elle a des mentions particulières sur les mines à ciel ouvert, c'est ce que je comprends?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3945 Non, pas particulièrement. C'est-à-dire que chaque compagnie doit prendre les éléments qui touchent son projet, puis si le ministère, par exemple, il y a un élément de la directive qui n'est pas touché à sa satisfaction, va pouvoir demander des questions supplémentaires, aller chercher de l'information complémentaire sur des aspects spécifiques.

3950 Par exemple si une mine à ciel ouvert est en milieu urbain, on pourrait poser des questions spécifiques en lien avec ces aspects-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3955 Donc chaque type de mine est géré selon sa nature?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Bien, chaque type de mine est géré selon la mine.

3960

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

3965

PAR Mme CHANTAL GERMAIN :

Dans le cas de Malartic, c'est pas le ministère qui a posé des questions, c'est les citoyens.

PAR LE PRÉSIDENT :

3970

Mais là, vous êtes dans les commentaires, je vais vous arrêter. Mais je pourrais porter à votre attention que dans le dossier de l'étude d'impact, si vous allez dans les grands cartables, vers le quatrième ou le cinquième grand cartable, vous êtes dans les périodes d'échanges de personnes-ressources avec le promoteur, des questionnements qui sont souvent très longs et avec beaucoup d'échanges. Donc c'est un dossier lourd à consulter, mais il y a beaucoup beaucoup de questions qui sont posées par les personnes-ressources face au projet Canadian Malartic comme à tous les projets qu'ils analysent.

3975

PAR Mme CHANTAL GERMAIN :

3980

C'est plus des questions que je veux, c'est des réponses.

PAR LE PRÉSIDENT :

3985

Ah oui, mais vous avez les réponses dans les documents. Mais c'est juste pour vous dire que les citoyens, c'est génial que vous ayez beaucoup de questions, et c'est très apprécié, mais on peut pas affirmer que les personnes-ressources et les ministères n'ont pas posé de questions et ne posent pas encore de questions au promoteur sur son projet.

3990

Je vous remercie madame, vous pouvez vous réinscrire.

3995

CLÉMENTINE CORNILLE

PAR LE PRÉSIDENT :

4000

Madame Annette Ayotte. Elle n'est pas là!

Madame Clémentine Cornille. Bonsoir madame Cornille.

4005

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

4010

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. Il y a peut-être plusieurs choses, je trouve qu'on tourne un petit peu autour du pot, puis je peux peut-être adresser directement la question, parce qu'on a clairement des règles, des normes qui sont entendues entre les ministères et puis le promoteur. On a clairement des insatisfactions auprès des citoyens. On a une Directive 019, on a une directive minière, etc.

4015

Est-ce qu'il serait peut-être temps, est-ce que c'est envisagé de mettre à jour la fameuse Directive 019 pour la voir appliquer à des projets miniers de mines à ciel ouvert en milieu urbain?

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Roio.

4020

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Oui monsieur le Président, madame Grandmont va pouvoir répondre à cette question.

4025

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandmont.

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

4030

En fait, la Directive 019, la dernière date de 2012, si je ne m'abuse. Puis depuis quelques années, bien, pas quelques années, mais un petit bout de temps, le ministère travaille à transformer cette directive-là en règlement pour encadrer la gestion environnementale des activités minières au complet. On en est là en ce moment, donc on en est dans l'écriture, au ministère, on est dans l'écriture de ce nouveau règlement là.

4035

Donc à savoir exactement s'il va y avoir quelque chose dans la Directive 019 où les mines en milieu urbain, c'est un petit peu difficile de savoir, parce qu'on en est encore au début. On n'est pas très très loin encore dans le processus.

4040 Parce que là, il y a une consultation publique qui va être tenue, puis on n'en est pas encore là, puis lors de cette consultation publique là, les gens vont pouvoir émettre des commentaires.

4045 Donc ce serait un bon moment à ce moment-là pour les citoyens d'émettre des commentaires peut-être à cet effet-là au ministère.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Cornille, deuxième question.

4050 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

C'est sûr que c'est un petit peu en lien – je me suis pas présentée, en fait! Clémentine Cornille, je suis directrice au Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

4055 L'autre question qui était quand même un petit peu presque même sous-jacente avec celle-ci, la mise à jour de la Directive 019! Dans le cadre du BAPE de 2009, la Commission d'enquête avait adressé un rapport avec des recommandations, j'aimerais savoir si ces recommandations ont fait l'objet, ont été évaluées, est-ce qu'elles ont été répondues par la suite?

4060 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Les avis du BAPE.

4065 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Les avis du BAPE.

PAR LE PRÉSIDENT :

4070 Le BAPE ne recommande pas mais formule des constats et des avis. Question de vocabulaire et de précision.

4075 Donc comment vous avez géré les avis du BAPE dans le rapport de 2009? Comment vous gérez les avis en général?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

4080 Monsieur, dans le cas du projet Malartic de 2009, évidemment c'est lors des audiences que le ministère de l'Environnement va plutôt prendre les préoccupations des participants, parce que vous n'êtes pas sans savoir que le rapport du BAPE et de ses avis arrivent quatre (4) mois plus tard, environ au même moment où le ministère termine la phase d'acceptabilité environnementale.

4085 Ce sont deux (2) pièces distinctes. On va principalement de notre côté utiliser les préoccupations des gens qui ont été émises à l'audience.

Par contre, si le temps nous le permet, il peut y avoir des échanges qui sont effectués concernant les avis du BAPE.

4090 Et dans le cas du projet qui avait été présenté d'Osisko, il y a une pièce au décret qui fait en fait état d'engagements pris par la minière suite aux avis du Bureau d'audiences publiques.

PAR LE PRÉSIDENT :

4095 OK.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

4100 Il y avait des suivis qui avaient été rajoutés. Ils avaient pris en fait certains engagements. C'est une des pièces qui est au décret original.

PAR LE PRÉSIDENT :

4105 Donc quand vous recevez le rapport du BAPE, vous en faites une analyse, il y a des discussions qui peuvent avoir lieu avec le promoteur qui s'engage à prendre un certain nombre des engagements par lettre, et vous avez des éléments que vous ajoutez au décret?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

4110 C'est pas fait automatiquement. En fait, si le temps le permet. Dans le cas d'Osisko 2009, ça a pu être fait.

4115 Par contre, habituellement, ce sont les deux (2) rapports distincts qui sont transmis au ministre pour qu'il puisse effectuer sa recommandation au Conseil des ministres qui, lui, bien, prend la décision d'autoriser ou non un projet.

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Et vous, vous n'avez jamais fait un exercice qu'on voit souvent fait par les étudiants, voir combien d'avis ont été pris en compte dans le rapport avec le décret et la démarche?

4120

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Non.

4125

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous n'êtes pas en mesure de pouvoir répondre.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

4130

Non, parce que comme je vous explique, principalement on voit quand même les préoccupations qui sont émises par les gens au cours de l'audience. Notre analyse est presque complétée au moment du dépôt du rapport, puis on vient peut-être faire des rectifications du côté du projet.

4135

Mais comme ça se fait à peu près en même temps, c'est ça, je pense, la beauté de la chose, c'est que les deux (2) rapports sont transmis au ministre pour qu'il puisse émettre sa recommandation la plus éclairée possible au Conseil des ministres.

4140

PAR LE PRÉSIDENT :

Faire la proposition de décret.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

4145

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

4150

Vous avez la réponse que vous vouliez peut-être pas, mais celle que vous entendez. Allez-y monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

4155 Je vais revenir, je sais pas si c'est madame Grandmont qui va me répondre, vous nous avez dit que vous travaillez sur un règlement afin de transformer la directive en règlement et vous avez dit, il va y avoir une consultation publique.

4160 Est-ce qu'on a une idée de l'échéance du processus? Est-ce que vous pouvez nous aider un petit peu avec des dates et puis des échéances?

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

4165 Bien, vous êtes pas sans savoir qu'en ce moment, il y a quand même un gros chantier au niveau de la LQE, donc c'est un peu ça qui prend beaucoup la Direction des affaires juridiques en ce moment. Donc ça a fait qu'ils peuvent travailler aussi sur le règlement, mais peut-être pas de façon aussi efficace.

4170 Donc nous autres, de notre côté, après avoir discuté avec les gens qui s'occupent de ce règlement-là, je me suis fait dire que les consultations publiques, je sais pas exactement quand est-ce que ça pourrait avoir lieu, mais une adoption du règlement ne pourrait pas être envisagée avant la fin de l'année 2017. Ce serait pratiquement impossible avant ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

4175 D'accord, merci. Et pour la directive actuelle, est-ce que c'est celle de 2012 qui s'applique à l'ensemble du projet ou s'il y a des éléments du projet qui ont été adoptés sous d'anciennes versions?

4180 **PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Je demanderais à monsieur Hébert de venir répondre à cette question-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

4185 Pouvez-vous nous éclairer, monsieur Hébert, s'il vous plaît.

PAR M. DANIEL HÉBERT :

4190 Monsieur le Commissaire, pour le certificat d'exploitation de Canadian Malartic, on parle de la version de 2005.

4195 Au niveau de l'effluent final, au niveau de la Directive 019, pour les exigences, on parle de la directive de 2012.

PAR LE COMMISSAIRE :

4200 D'accord. Parce que si je me rappelle bien dans l'étude d'impact, le promoteur, à un moment donné, fait mention que le concept des haldes est nouveau et que donc lui considère que la directive de 2012 s'applique au moins à cette partie-là du projet. Je sais pas si monsieur Roy veut compléter. Est-ce que vous considérez que vous allez être conforme pour l'ensemble du projet?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4205 Ma compréhension, monsieur le Président, c'est qu'à partir, avec la nouvelle étude d'impact, puis on a déposé le nouveau projet à s'en venir, il faut être conforme avec la version 2012.

4210 Puis aussi, j'aimerais seulement ajouter que oui, on était avec la version de 2005, mais dans plusieurs domaines, on appliquait la version de 2012, bien que le ministère, c'est pas ce qu'il appliquait chez nous en termes de réglementation et de suivi.

4215 Mais nous, à l'interne, on appliquait ce qui était plus exigeant, puis ce qu'on avait besoin, exemple sur les sautages, il y avait plus de détails au niveau des sautages dans la version de 2012 que la version 2005. Donc on appliquait ça à l'interne, monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

4220 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui madame Cornille.

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

4225 Est-ce que vous pouvez me permettre une sous-question en fait par rapport aux recommandations du BAPE de 2009? Parce que vous parliez qu'il y avait eu des engagements, donc moi, j'avais parlé de recommandations, finalement, bon!

4230 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Des avis.

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

4235 Des avis, puis on en vient à des engagements qui devraient être pris par le promoteur, est-ce que ces engagements ont été évalués aujourd'hui?

PAR LE PRÉSIDENT :

4240 Les engagements pris par le promoteur en 2009?

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

4245 En 2009.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Roio.

4250 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

4255 Je ne crois pas, monsieur le Président, dans le cadre – dans le fond, c'est pas nécessairement des engagements liés au suivi proprement dit environnemental dans lequel le ministère fait des suivis. Ça peut être de mettre en place certains éléments qui sont ponctuels.

Donc non, il n'y a pas de suivi particulier qui a été fait suite à ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

4260 Par exemple, lorsque le décret est émis, le décret a un paquet de conditions, j'imagine que vous vous assurez que les conditions...

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

4265 Oui, les conditions, en fait c'est des engagements pris par Osisko à l'époque des avis du BAPE. C'est un document qui a été mis dans le décret.

4270 Les suivis, les choses qui sont en conditions du décret ne sont pas des éléments qui proviennent des avis du BAPE, mais ces conditions-là, oui, font l'objet d'un suivi, puis sont également évaluées dans le cadre du nouveau projet.

PAR LE PRÉSIDENT :

4275 Donc la condition numéro 1 de chacun des décrets, il dit que ça inclut tous les engagements qui ont été pris tout au long de la procédure, il n'y a pas de vérifications qui sont faites sur la satisfaction de ces obligations?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

4280 Oui, absolument. Par contre, ce que j'exprime, c'est qu'il y a certains des engagements qui ne sont pas nécessairement des suivis pour lesquels il faut faire des suivis récurrents. Par exemple, je sais pas quel exemple donner, mais ça peut être par exemple de mettre en place une butte à un endroit, bon, si la butte est mise en place, on va pas faire le suivi à chaque année de la structure en question ou quelque chose de ce niveau-là.

4285

PAR LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de suivi systématique?

4290

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

4295

Mais il y a quand même un suivi, l'engagement a été pris?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

4300

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

4305

Et c'est la même chose, par exemple s'il y a un engagement de créer un comité de suivi...

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Oui.

4310 **PAR LE PRÉSIDENT :**

... j'imagine que si le comité de suivi n'est pas créé, il y a un appel particulier face au décret, il y a une obligation liée au décret?

4315 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Oui exactement.

4320 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc les éléments qui sont au décret ont tous été suivis de check au moins et ceux qui ont un suivi systématique sur une certaine durée sont suivis par les autres exigences?

4325 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Oui.

4330 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est bon, je vous remercie.

4335 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

Merci.

SUZANNE RAYMOND

4340 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant madame Suzanne Raymond. Bonsoir madame.

4345 **PAR Mme SUZANNE RAYMOND :**

Bonsoir monsieur. Moi, mes questions, en fait, c'est au niveau de la santé. Je sais pas à quel ministère il faut que je m'adresse.

PAR LE PRÉSIDENT :

4350

C'est à moi que vous l'adressez.

PAR Mme SUZANNE RAYMOND :

4355

OK. Bon, moi, je suis propriétaire d'un triplex dont j'habite un logement. J'ai un très gros échangeur d'air que j'avais fait installer en 2009 quand j'ai su que la minière s'installait à Malartic, une minière. J'ai gardé des échantillons de mes filtreurs, puis c'est un gros appareil, ÉdenAir 8000, c'est très reconnu, c'est fait à Trois-Rivières, c'est des échangeurs d'air qu'ils mettent dans des industries, dans du commercial. Donc moi, j'ai fait installer ça chez moi.

4360

Je devais, selon le fabricant, je devais changer ça, le filtreur au charbon, une (1) fois par année, et les deux (2) autres filtreurs, deux (2) fois par année. Les deux (2) premières années, c'est à peu près ce que je faisais. Quand la mine a commencé à blaster, puis en tout cas forer et tout et tout, maintenant, je suis rendue à changer les filtreurs au charbon trois (3) fois par année et mes filtreurs au mois ou aux deux (2) mois, comme ils sont rectangulaires, je les change pour économiser de l'argent, parce que ça coûte très cher.

4365

Donc moi, j'ai demandé à quelques reprises si quelqu'un pouvait, j'ai mes filtreurs, si quelqu'un pouvait les analyser. Parce qu'on parle de la qualité de l'air, on parle de la poussière, on parle que ça n'a pas d'effets négatifs sur la population et tout et tout, je suis ici depuis hier, j'ai entendu les moyens qu'ils ont utilisés, bon OK. Moi, ça me suffit pas.

4370

Je voudrais savoir, ma question, c'est est-ce qu'il y a quelqu'un à un ministère, quelqu'un qui pourrait prendre mes filtreurs que j'ai pour envoyer ça analyser pour savoir vraiment ce que les gens de Malartic respirent?

4375

PAR LE PRÉSIDENT :

La question est claire. Madame Roio. Tout à l'heure, on avait une piscine, là, on a un filtreur, est-ce que madame Raymond pourrait procéder de la même façon que monsieur Lemire?

4380

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Je ne pourrais pas vous répondre aujourd'hui, monsieur le Président. Par contre, ce que je me demande en fait, c'est qu'habituellement, pour faire des mesures avec des appareils spécifiques pour ces mesures-là, on utilise des laboratoires accrédités. Il y a des méthodologies particulières qui viennent un peu régir la prise d'échantillons.

4385

Je peux peut-être me renseigner auprès du Centre environnemental.

4390

PAR LE PRÉSIDENT :

Ce serait apprécié, parce que la question de la piscine de tout à l'heure était une question un peu similaire. C'est-à-dire, il y a un échantillon, il n'y a pas d'échantillon, c'est un témoignage des gens...

4395

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Il y avait des échantillons d'eau qui avaient été pris selon une méthode. Donc ça, c'est facile. Par contre ici, c'est le côté échangeur d'air, je sais pas comment on fait des prélèvements, je vais vérifier sur la façon de procéder dans ce cas-là.

4400

PAR LE PRÉSIDENT :

Voyez comment elle peut procéder si elle a un accès. Vous savez, j'ai un échangeur d'air aussi, quand je les change, ça ressemble un peu à ça aussi. Donc c'est mieux d'avoir une réponse à votre question claire. Donc on va attendre une réponse pour voir qu'est-ce que vous pouvez faire.

4405

PAR Mme SUZANNE RAYMOND :

Ce que je trouve que ce serait important que ce soit pas juste pour moi mais pour toute la population, être certain de savoir ce qu'on respire.

4410

Ma deuxième question!

4415

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous savez par ailleurs, parce que vous l'avez entendu, vous êtes ici depuis un bout de temps, qu'il y a une structure d'échantillonnage, il y a des mesures. Juste une question comme ça, est-ce que depuis les six (6) derniers mois, vous avez vu une différence?

4420

PAR Mme SUZANNE RAYMOND :

Sur ma santé, oui. Bien, pour faire une histoire vite faite, moi, je suis atteinte de fibrose kystique, je suis diabétique et asthmatique. Ma santé, depuis les cinq (5) dernières années, elle a beaucoup diminué. C'est une maladie chronique dégénérative, puis c'est pulmonaire. Puis depuis

4425

les quatre (4) dernières années, je suis sur les antibiotiques sept (7) jours/semaine douze (12) mois par année.

4430

PAR LE PRÉSIDENT :

Ma question était pour les derniers mois. Parce que tout à l'heure, on voyait des figures qui montraient qu'il semblait y avoir beaucoup moins d'émissions de particules ces derniers mois, puis je me demandais si vos filtres, si vous aviez vu un changement sur la durée de remplacement de vos filtres?

4435

PAR Mme SUZANNE RAYMOND :

Ils durent pas plus longtemps.

4440

PAR LE PRÉSIDENT :

Pour l'instant?

4445

PAR Mme SUZANNE RAYMOND :

Non, il n'y a pas eu de changement là-dessus.

4450

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc on aura une réponse à cette première question, voir si vous avez une possibilité d'avoir recours à l'article 20 ou quelque chose de cette nature avec votre dossier, on aura une réponse, j'espère, en séance, mais c'est dans la mesure du possible. Avez-vous une deuxième question?

4455

PAR Mme SUZANNE RAYMOND :

Oui. Bien, c'est ça, comme je suis atteinte de fibrose kystique et cette maladie des poumons, ma situation de santé dégrade d'année en année. J'ai des rapports médicaux pour le prouver.

4460

Moi, je veux savoir, j'ai entendu parler qu'il y avait des possibilités de rachat ou de je sais pas trop, en tout cas, des gens spécifiques. Moi, je veux savoir, est-ce que je fais partie de ces gens-là, vu que j'ai une maladie dégénérative pulmonaire et que depuis plusieurs années, ça baisse d'année en année, puis pour moi, c'est presque irrespirable à Malartic.

4465

PAR LE PRÉSIDENT :

4470 OK. Je pense que je vais donner la parole à monsieur Roy. Il y a déjà beaucoup d'éléments
de réponses qui ont été mis, en particulier sur la définition d'une personne vulnérable. Ils nous ont
dit tout à l'heure qu'ils étaient en train d'établir une définition plus claire. Ils ont donné un projet, une
ébauche de première définition à l'intérieur de laquelle – vous êtes dans la zone A?

PAR Mme SUZANNE RAYMOND :

4475 Moi, je suis sur le quartier Laval, rue Laval.

PAR LE PRÉSIDENT :

4480 Donc je vous laisse la réponse, monsieur Roy.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4485 Oui monsieur le Président, j'invite Mélissa Desrochers à répondre à votre question.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Desrochers.

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

Monsieur le Président, ça revient à ce qui a été présenté où le concept de vulnérabilité est
en développement. Donc ça va être précisé par le Groupe de travail.

4495 Toutefois, en étant résident du quartier de la zone A, d'emblée ça s'adresse à tout ce
quartier-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

4500 Donc la réponse, c'est oui, ce que j'entends.

PAR Mme SUZANNE RAYMOND :

4505 OK. Comment je procède?

PAR LE PRÉSIDENT :

4510 Ça va venir. Parce que là, je comprends que le Guide de cohabitation est à parfaire pendant l'été, puis j'imagine que vous allez être mis au courant très prochainement, parce que l'été vient vite, des façons de procéder.

PAR Mme SUZANNE RAYMOND :

4515 C'est bien, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame.

4520

PRISCILLE TRUDEL

PAR LE PRÉSIDENT :

4525

J'invite maintenant madame Priscille Trudel. Bonjour madame.

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

4530 Bonjour. Ma question, j'aimerais savoir combien Canadian Malartic a donné en redevances à Osisko et au gouvernement du Québec en argent, puis j'aimerais avoir le tableau, pour être capable de situer les chiffres.

PAR LE PRÉSIDENT :

4535

D'accord. Écoutez, je peux vous adresser la parole directement, monsieur Roy.

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

4540

Puis depuis le début, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

4545

Depuis le début d'Osisko?

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

Oui, depuis le début de la mine, dans le fond.

4550 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Il y a eu un changement de la loi, je pense, sur l'impôt et sur les redevances qui touchait le régime minier, peut-être qu'on peut vérifier, il y a éventuellement monsieur Morin qui pourra nous expliquer la situation. Peut-être qu'on peut aller du côté de monsieur Roy pour les montants.

4555

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Oui monsieur le Président. Au niveau des redevances versées à Osisko, j'ai pas la réponse ici avec moi, mais je vais trouver la réponse et vous revenir.

4560

Au niveau des redevances données dans le cadre des redevances minières données au gouvernement du Québec, monsieur le Président, on a versé quinze millions (15 M\$) en 2014 et quinze millions (15 M\$) en 2015.

4565 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc quinze millions (15 M\$) par année. Parfait. Monsieur Martin, la situation a changé, je pense, avec le nouveau régime minier sur l'impôt minier?

4570 **PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

Oui monsieur le Président. En fait, avec la loi modifiant la Loi sur les mines en 2013, déjà à ce moment-là il y a eu des modifications apportées un peu en ce sens-là. À l'article 215, il est mentionné qu'elles sont rendues publiques une fois par année pour chaque mine et pour chaque bail d'exploitation de substances minérales de surface, un, la quantité et la valeur du minerai extrait au cours de l'année précédente; deux, les redevances versées au cours de l'année précédente et trois, l'ensemble des contributions versées par le titulaire.

4575

Ça, c'est une chose, les données sont rendues disponibles, sont publiques, je crois, sur le site Web du ministère.

4580

Aussi, dans le courant de l'année...

PAR LE PRÉSIDENT :

4585

Justement, parce que l'information, c'est celle que vous avez demandée, au moins pour les années récentes entre 2013 puis maintenant. Donc si c'est possible de déposer le lien Internet qui donne accès directement aux mines qui nous concernent, Canadian Malartic en général, ce serait apprécié.

4590

Je vous laisse poursuivre maintenant.

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

4595

Donc pour faire le lien sur la loi, sur la transparence, j'ai pas le nom complet, je pourrais faire une petite recherche rapidement.

4600

Mais la loi qui a été récemment adoptée en ce sens-là vise l'ensemble des contributions financières versées non seulement au gouvernement du Québec mais aussi aux municipalités. Ça inclut aussi les communautés autochtones, etc. Il y a une liste des bénéficiaires des contributions qui sont listées dans la loi. Ces données-là sont aussi rendues publiques.

PAR LE PRÉSIDENT :

4605

Donc c'est la même situation que précédemment, si le lien Internet précis ou sinon le document.

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

4610

Il faudrait que je vérifie de quelle manière ces données-là seront disponibles.

PAR LE PRÉSIDENT :

4615

Le plus simple, parce que ça doit correspondre à très peu de pages, en fait, chacune de ces deux (2) réponses?

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

4620

Effectivement. Pour l'application de l'article 215 de la Loi sur les mines, c'est une chose, c'est un tableau, je crois.

Pour ce qui est de la Loi sur la transparence, je sais pas s'il y a des données qui sont entrées à ce sujet déjà.

PAR LE PRÉSIDENT :

4625

Parfait. Donc l'information dont vous disposez, ça va nous permettre de répondre à une partie de la question.

4630

Il va rester pour la période Osisko, mais les rapports annuels d'Osisko ont été déposés, est-ce que j'ai bien compris, au début de séance?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4635

Ça, les redevances minières versées au gouvernement du Québec, ça inclut la période d'Osisko, monsieur le Président. De ce que j'ai compris de la question de madame Trudel, c'est les redevances que Mine Canadian Malartic paient à Osisko suite à l'acquisition, qui est une autre chose. Je sais pas s'il serait bon de préciser. Donc si c'est ça, j'ai pas la réponse avec moi actuellement, monsieur le Président.

4640

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc vous allez pouvoir nous répondre à cette question?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4645

Oui monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

4650

Parfait, merci.

Une deuxième question, madame?

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

4655

Oui. Je reviens sur ce qu'a dit le promoteur hier qui m'a un petit peu interpellée, ça fait que je vais venir le ressortir aujourd'hui. Il a dit : nous avons choisi, dans le fond, la déviation, parce que c'est ce que les citoyens souhaitaient.

4660

PAR LE PRÉSIDENT :

Nous avons choisi quoi, j'ai manqué un mot?

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

4665

La déviation. Ils ont suivi ce volet-là parce que c'est ce que les citoyens désiraient. On va y aller dans la même optique.

4670

Si c'est ce qu'il a fait pour cette déviation-là, là, les citoyens de la zone qui est impactée, la zone A où est-ce qu'on parle, désirent avoir l'option d'acquisition à tous, ça fait que pourquoi que le même principe ne s'applique pas?

PAR LE PRÉSIDENT :

4675

On comprendra que la question de la déviation, elle venait sur le rapport avec la Ville lequel est le porte-parole.

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

4680

La Ville a dit que c'était les citoyens qui l'avaient votée et que la minière a dit, bien nous, on a suivi ce que la Ville a dit, que les citoyens avaient dit.

4685

À partir de là, ça vient quand même, il l'a quand même nommé que c'était le désir des citoyens. Si c'est ce qui fait comme le principe, pourquoi qu'on ne suit pas le même principe en cas d'acquisition pour la zone A?

PAR LE PRÉSIDENT :

4690

Je vais laisser la parole à monsieur Roy.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Monsieur le Président, j'invite Mélissa Desrochers à répondre à votre question.

4695

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

Je veux simplement être certaine de bien saisir.

PAR LE PRÉSIDENT :

4700

La question?

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

4705 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

4710 La question, telle que je la comprends, vous me corrigerez si je ne la comprends pas exactement comme vous voulez la dire, c'est que dans le cas de la route, il y avait le choix de déviation ou de contournement. Un des arguments qui était soulevé, c'est que la déviation avait été retenue parce que c'était exprimé par la société, finalement, via Ville de Malartic qui avait mené ces réflexions et ces analyses.

4715 La question de madame, après ce préambule, dans le cas de la zone sud, il y a une intention importante de beaucoup de résidents de choisir plutôt un déménagement ou un achat par la mine que de rester sur place, pourquoi c'est pas la même règle qui est appliquée? C'est-à-dire comme c'est une satisfaction qui est exprimée, un besoin qui est exprimé par les citoyens, pourquoi toute la zone n'aurait pas la possibilité, si elle le souhaite, de déménager?

4720 C'est ça votre question?

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

4725 Oui.

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

4730 Bien, j'espère bien répondre. La zone A est couverte par le programme d'acquisition.

PAR LE PRÉSIDENT :

Elle est entièrement couverte?

4735 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Oui, il n'y a pas d'exclusion dans la zone A. Ce qui est travaillé, c'est la priorisation avec le concept de vulnérabilité, et ça, c'est en discussions au Groupe de travail.

4740 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et il y a aussi la question du maximum de personnes que vous envisagez déménager ou relocaliser éventuellement avec le budget que vous avez?

4745 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

C'est une estimation qui a été faite bien entendu pour arriver avec un cadre budgétaire. Comme on disait, on a travaillé au meilleur de nos connaissances, donc oui.

4750 **PAR LE PRÉSIDENT :**

S'il y avait plus de personnes ou plus de ménages qui voulaient déménager?

4755 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Ce sera à envisager jusque-là, mais actuellement, ce qui a été évalué, c'est à ce montant-là. C'est le montant qui a été accordé pour le moment. Mais comme je disais, on est en révision du programme d'acquisition, donc c'est un peu hâtif de s'en aller sur des montants alors que, comme on l'a dit, ce qu'il faut travailler, c'est sur la forme du programme d'acquisition.

4760 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui.

4765 **PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :**

J'aurais un petit bémol. J'aurais une rectification à faire sur des données qui ont sorti. Ils ont nommé qu'il y avait soixante-huit (68) pancartes à vendre à la minière.

4770 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'était à quelle date que vous aviez dit soixante-huit (68), que vous avez fait le décompte des pancartes?

4775 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

C'était fin décembre-début janvier, au début des travaux. Fin décembre 2015-début janvier 2016, au début des travaux du groupe.

4780 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Actuellement, il y en aurait combien?

4785 **PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :**

Bien nous, on les a installées, au total, cent quarante (140).

PAR LE PRÉSIDENT :

4790 Vous êtes à cent quarante (140).

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

4795 Oui. C'est sûr que par rapport à l'hiver, bon bien là, il y en a qui ont enlevé, parce qu'ils pelletaient, la disposition des pancartes ont été là. Mais on en a distribué et affiché cent quarante (140). On a la liste de qui les avait et tout, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

4800 Il y en a cent quarante (140) maintenant.

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

4805 Il y en a cent quarante (140).

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci madame. Monsieur Haemmerli, allez-y.

4810 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Une question à madame Desrochers. Une petite question de précision, puis vous avez dit tantôt, puis on est toujours dans l'esprit de votre dernière réponse, que c'est pas tout le monde qui souhaitait être acheté, selon les informations que vous aviez eues.

4815 Est-ce que vous avez procédé à un décompte ou à une enquête plus précise pour arriver à une estimation plus collée sur la réalité, mettre un chiffre sur cette affirmation-là?

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

4820

C'est une question qui nous a été posée aussi par madame Louise Roy dont je vous mentionnais l'experte qui travaille avec nous sur le dossier, d'un appel de candidature. Toutefois, à ce moment-ci, on jugeait un peu difficile de le faire, compte tenu que les gens connaissent pas le programme, donc c'était difficile pour eux de savoir s'ils souhaitaient appliquer au programme. Donc c'est un peu l'œuf ou la poule dans ce dossier-là.

4825

Alors pour les travaux, ce qui a été fait, c'est les estimations dont je vous ai présenté les provenances en fonction des sondages de la Santé publique et des sondages de suivi social et de l'estimation du nombre de pancartes à ce moment-là.

4830

PAR LE COMMISSAIRE :

Ça va, merci.

4835

SOPHIE LALIBERTÉ

PAR LE PRÉSIDENT :

4840

Madame Sophie Laliberté.

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

4845

Excusez-moi monsieur le Président!

PAR LE PRÉSIDENT :

4850

Oui, allez-y.

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

Si je peux me permettre, vous aviez parlé de peut-être essayer de répondre à madame Raymond séance tenante, donc j'aurais une réponse à lui donner pour son histoire de filtre.

4855

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, allez-y.

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

4860

D'accord. Alors on n'est pas sûr en fait que ça serait possible de faire une analyse au niveau de son filtre en tant que tel, on pourrait savoir c'est quoi qu'il y a dessus, mais à savoir les concentrations, ce serait difficile parce qu'il faut connaître le volume d'air filtré pour arriver à connaître la concentration exactement de ce qu'il y a sur le filtre.

4865

Et puis honnêtement, je sais pas exactement qu'est-ce que ça apporterait de plus parce que les Hi-Vol, donc les machines qui échantillonnent déjà l'air de la compagnie, c'est des filtres, et puis on va déjà chercher un peu ces informations-là.

4870

Mais tout de même, si elle veut continuer quand même ses démarches, je l'inviterais à aller discuter ou en fait d'appeler le Centre de contrôle pour pouvoir poursuivre la discussion un peu plus en profondeur, puis voir s'il y a quelque chose à faire avec tout ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

4875

Qui est le Centre de contrôle?

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

4880

Le Centre de contrôle de notre ministère, de la Direction régionale du ministère de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT :

4885

J'avais compris tout à l'heure qu'elle avait tenté déjà cette démarche, mais je ne suis pas certain.

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

4890

J'avais pas compris cette partie-là en tout cas.

PAR LE PRÉSIDENT :

4895

C'était madame?

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

Madame Suzanne Raymond.

PAR LE PRÉSIDENT :

4900

Parfait, donc on a un élément de réponse.

Et en vertu de l'article 20, est-ce qu'elle pourrait porter plainte? Mais là, je comprends qu'il y a un problème technique.

4905

PAR Mme LAURENCE GRANDMOND :

Il faudrait que je vérifie, mais je pense que oui, parce que ça pourrait être considéré, à la limite, comme une nuisance d'avoir un problème avec son échangeur d'air.

4910

PAR LE PRÉSIDENT :

Et je comprends qu'elle n'a pas un seul filtre mais qu'elle a une séquence de filtres sur plusieurs années.

4915

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

C'est ce que j'ai compris moi aussi.

4920

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

Madame Laliberté, je vous écoute.

4925

PAR Mme SOPHIE LALIBERTÉ :

Bonsoir. Je m'interroge un peu par rapport aux normes, donc un autre sujet qu'on a déjà traité, je vais essayer de l'aborder d'un angle un peu différent.

4930

Par rapport par exemple aux vibrations, les normes établies sont en fonction de protection des bâtiments. Par contre, c'est pas vraiment établi en fonction de confort des gens ou de protection des gens.

4935

Et à ma connaissance, il y a des normes dans le monde qui existent, qui sont plus sévères que les normes actuelles qui concernent les bâtiments, qui existent pour la protection des gens en particulier. On peut penser à l'exemple de l'Allemagne, l'Australie.

4940 Et ce que je me demandais, c'est que compte tenu que le règlement, d'après ce qui a été
fourni comme information plus tôt en soirée, compte tenu que le règlement qui établit ces normes-
là sont présentement en révision future mais pas à court terme, est-ce que le ministère peut exiger
dans un C.A. que les normes à une minière, par exemple dans un cas spécifique, on pense à une
minière dans un milieu urbain, pourraient être supérieures, bien, être plus sévères que les normes
prévues au règlement?

4945 Est-ce que le ministère peut exiger ça?

PAR LE PRÉSIDENT :

4950 La question est très claire, madame Roio.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

4955 Oui monsieur le Président. En fait, je voudrais juste dire qu'actuellement, la Directive 019, ce
sont des lignes directrices, ce n'est pas un règlement. Donc tant qu'il n'existe pas de règlement sur
l'industrie minière qui encadre les normes de vibrations ou de surpressions, oui, le ministre a les
capacités de mettre des normes plus sévères.

PAR LE PRÉSIDENT :

4960 Parfait. J'irais au ministère de la Santé, monsieur Bessette. Connaissez-vous des normes
qui tiennent compte de ces aspects de vibrations et surpressions qui touchent plus les éléments de
dérangement humain que les bâtiments?

4965 **PAR M. STÉPHANE BESSETTE :**

Oui en effet, puis par rapport, les exemples qui ont été donnés, l'Australie entre autres,
l'Allemagne, c'est des exemples où les normes qui ont été établies, en fonction des vibrations,
tiennent compte de l'aspect plus perception au niveau de la perception humaine.

4970 Et puis on avait commencé à analyser ces normes-là, et puis ça, c'était dans le cadre de la
préparation d'une demande d'avis à l'INSPQ qui est en train de faire une analyse approfondie de
certaines normes, des normes existantes, des effets, tout ça c'est à venir, des effets physiques,
physiologiques des vibrations sur le corps humain.

4975 Il y a plusieurs aspects qui sont en train d'être analysés en cours. Comme je vous
mentionnais hier, il y a un avis quand même préliminaire à cet effet, on va faire ressortir les

principaux constats qui risquent de ne pas changer dans le rapport final. Cette information-là, c'était déjà prévu de vous la rendre. Je peux pas vous la présenter ce soir.

4980

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça risque d'être demain dans le meilleur des mondes, c'est ça?

4985

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

4990

Parfait. Donc vous avez la réponse et vous aurez demain un complément de réponse.

PAR Mme SOPHIE LALIBERTÉ :

4995

Parfait, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une autre question?

5000

PAR Mme SOPHIE LALIBERTÉ :

Donc deuxième question! On change un peu de registre d'idée! Au niveau du développement durable, dans un projet, on essaie de minimiser les impacts négatifs mais aussi de maximiser les opportunités positives.

5005

Et je me demandais, au niveau de la restauration, j'ai un peu deux (2) volets à ma question, c'est-à-dire présentement, ce qui est planifié, on a eu hier l'information qu'éventuellement, peut-être, selon les études d'exploration et tout ça, il pourrait y avoir une minière souterraine dans une phase à moyen et long termes en fonction des baux miniers qui sont détenus par Canadian Malartic, dans quel cas on peut avoir confiance sur les anticipations par rapport à la restauration? C'est-à-dire que s'il y a plus de haldes produits dans une phase 3, premier objet de question par rapport à la restauration!

5010

5015

Mais aussi par rapport au choix des alternatives de restauration, je me demandais à quel point justement les opportunités de faire les choses un peu différemment avaient été sondées?

5020 Je sais que la Ville avait fait un travail avec Vision 2030 avec toutes sortes d'idées, certaines plus d'envergure, certaines plus farfelues que d'autres, mais certaines très intéressantes, et je me demandais à quel point la minière avait étudié ces idées et avait tenu compte d'éventuels potentiels miniers développés à moyen terme?

PAR LE PRÉSIDENT :

5025 Parfait, la question est claire, monsieur Roy.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

5030 Oui monsieur le Président. Donc, comme je le mentionnais hier au niveau du potentiel, on parle uniquement d'un potentiel minier souterrain actuellement. On est dans la période de définition du gisement, voir si vraiment on peut passer de l'étape de l'exploration à une étape de potentiel d'exploitation économique économiquement rentable pour l'exploitation. De ce côté-là, on est encore à plusieurs années avant d'arriver à une conclusion, de savoir si oui ou non, ce serait réalisable.

5035 L'autre partie de question, c'est au niveau de la restauration. Si la Ville – nous, dans le fond, la seule condition qu'on est obligé de mettre au niveau de l'utilisation future du site, une fois restauré, compte tenu que c'est un site industriel qui va être restauré, il faut être certain que les activités qui pourraient se tenir sur ce site-là ne viennent pas défaire la restauration qu'on a faite.

5040 Donc c'est des contraintes. On ne pourrait pas faire ce qu'on voudrait sur le site Canadian Malartic une fois restauré. Ça va demeurer un site industriel. Donc il va falloir que les activités qui pourraient se dérouler soient compatibles avec la restauration qu'on aura faite, monsieur le Président.

5045 **PAR LE PRÉSIDENT :**

5050 Mais je comprends que dans le cadre de l'exercice Vision 2030, il y avait des suggestions qui avaient été amenées par les citoyens, puis la question de madame, c'est si vous avez tenu compte de ces différentes suggestions dans votre projet de restauration?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

5055 Actuellement, à ma connaissance, monsieur le Président, il n'y a jamais eu de coordination entre la Ville et la Mine au niveau de l'utilisation possible du site minier par la suite. Mais je vais prendre l'information supplémentaire et vous revenir.

Mais à ma connaissance, il n'y a jamais eu de discussions formelles sur l'utilisation possible du site.

5060 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Ferron, de votre réflexion pour Vision 2030 et sur la question de madame, vous avez des choses à ajouter?

5065 **PAR M. MARTIN FERRON :**

5070 Oui monsieur le Président. Exactement, les présentations qui ont été faites aux citoyens pour réflexions, à savoir, on se dirige vers où pour l'horizon 2030 qui est devenu le Plan de développement ÉcoMalartic, avec le site minier Canadian Malartic un coup que sa restauration sera faite!

5075 Bien, dans les réflexions, c'était de demander aux gens, on a donné l'exemple des images, est-ce que ça devient un parc d'aménagement au niveau touristique pour faire des sorties en forêt ou en tout cas, il y a plein d'aménagements possibles, le lac, est-ce qu'il peut être exploité plus rapidement, moins rapidement ou il doit servir à d'autres fonctions.

5080 Alors tout ça est dans le Plan de développement durable de la municipalité. C'est un travail à développer. C'est un travail à développer avec bien sûr les différents ministères, parce que justement, il y a des restrictions. Si on veut faire des plans d'aménagements sur ces territoires-là ou demander qu'il y ait des aménagements spécifiques qui soient faits pour qu'on puisse l'utiliser, on doit bien sûr avoir les accords et les autorisations nécessaires. Ça fait partie du plan stratégique pour les prochaines années.

5085 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Laliberté, merci.

PAR Mme SOPHIE LALIBERTÉ :

5090 Merci.

5095

LOUIS TROTTIER

PAR LE PRÉSIDENT :

5100

Monsieur Louis Trottier s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Trottier.

PAR M. LOUIS TROTTIER :

5105

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur. Alors c'est un fait que je vous raconte.

Il y a un voisin qui est venu s'installer dans ma cour...

PAR LE PRÉSIDENT :

5110

Vous aurez une question après. C'est un préambule court.

PAR M. LOUIS TROTTIER :

5115

Juste une question, parce que je mets juste un petit contexte, là. Qui m'apporte des nuisances majeures dans mon environnement, des bruits et des sautages, des poussières.

Quels sont les recours possibles pour éliminer ces nuisances de ma vie afin de retrouver la quiétude pour le reste de ma vie dans la paix et dans l'harmonie?

5120

PAR LE PRÉSIDENT :

J'imagine que vous allez me donner des solutions dans votre mémoire?

5125

PAR M. LOUIS TROTTIER :

Ouais! Non, mais je veux dire, il existe des lois pour ça, dans un sens. Alors s'il n'y a pas de réponse, je vais faire la deuxième question.

5130

PAR LE PRÉSIDENT :

Je peux voir les différents recours que vous avez. Peut-être que madame Roio peut synthétiser les recours que vous avez, particuliers.

5135 Le ministère a une politique de priorisation, non, avant d'arriver aux compensations? Qui va par l'évitement des impacts ou la réduction et tout, peut-être que vous pouvez nous amener sur ce volet?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

5140 Oui. En fait, le principe d'évitement-compensation s'applique surtout à des impacts qui sont surfaciques si je peux dire, par exemple au niveau des milieux humides, de l'habitat du poisson.

5145 Dans le cas des nuisances qui sont mentionnées ici, entre autres l'air, le bruit, les sautages, le ministère, lui, doit en fait s'assurer, dans le cadre d'une autorisation et l'évaluation environnementale, que ses lois et règlements soient respectés.

5150 À partir du moment où une personne vit des effets liés, je parle entre autres du bruit, de l'air, des choses qui sont encadrées par le ministère de l'Environnement, ce qu'on a, c'est un système de plaintes qui permet aux gens qui vivent des effets d'émettre des plaintes concernant ces aspects, puis c'est cette façon que le ministère a de traiter les effets vécus par la population en lien avec ses responsabilités.

PAR LE PRÉSIDENT :

5155 Mais je comprends que dans la réalisation, dans la philosophie d'une étude d'impact, le premier objet, lorsqu'il y a un impact, une incidence, c'est d'abord d'essayer de l'éviter ou de l'éliminer, comme ça, on n'a pas besoin d'aller vers une atténuation?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

5160 Absolument. En fait, par exemple si un impact est détecté, on va assurément éviter d'avoir un impact, donc on va s'assurer qu'il y en ait le moins possible.

5165 À partir du moment où il y a un impact qui est résiduel, on va essayer d'ajouter des mesures d'atténuation supplémentaire. Puis dans le cas où des mesures d'atténuation supplémentaires ne sont pas adéquates, on va aller vers des mesures de compensation par rapport à l'environnement, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

5170 Parfait. Donc il y a une séquence de priorités.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

5175

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

5180

Monsieur Roy, pour répondre à la question de monsieur, la question, je pense, qu'on doit s'adresser, c'est à quel point dans la pratique que vous exercez, vous êtes dans les meilleures technologies disponibles?

5185

À quel point vous êtes dans une gestion des poussières, vous avez un plan de gestion des poussières qui permet de réduire au maximum les poussières, pas de réduire les poussières pour répondre aux règlements, les réduire au maximum? À quel point, par vos équipements et par la somme des interventions au site, vous êtes en mesure de réduire le bruit encore plus, si ce n'était par des mesures particulières innovantes, supérieures à celles qui sont déjà en place, pour réussir à atteindre? À quel point vous pouvez nous dire que vous êtes un exemple qui applique, l'entreprise qui applique les meilleures technologies disponibles et non pas nécessairement les meilleures technologies économiquement rentables?

5190

PAR M. CHRISTIAN ROY :

5195

Je vous dirais, monsieur le Président, qu'on est aux limites technologiques principalement. Si je prends pour le bruit par exemple, on a fait beaucoup de modifications sur nos équipements. On a fait, en tout cas selon nous, tout ce qui était possible de faire.

5200

Quand on dit que la seule mesure d'atténuation possible qui reste, c'est l'arrêt des équipements, c'est parce qu'on ne peut plus réduire la grosseur des silencieux, on peut pas ajouter d'isolation supplémentaire pour le bruit, exemple, des choses comme ça.

5205

Donc pour opérer la mine avec les équipements qu'on a déjà beaucoup modifiés, quand on approche des normes, la seule solution qui nous reste par exemple, c'est d'arrêter les équipements.

5210

Au niveau des poussières, on a fait beaucoup d'installations, des dépoussiéreurs, tout ça encore là, on a mis beaucoup d'emphase. Puis au final, ce qui reste possible pour nous, c'est d'utiliser beaucoup d'eau comme abat-poussière, parce que technologiquement, on peut pas faire autre chose que ça.

Donc on a mis, par exemple, on s'est rendu de l'eau plus accessible dans la fosse, on s'est mis des points de pompage pour charger les camions plus rapidement, des choses comme ça.

5215 Donc c'est des solutions qui peuvent paraître simples, mais au point où on en est, c'est ça qu'il fallait faire, puis c'est ça que l'on fait simplement, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

5220 Et comment vous procédez pour déterminer que vous êtes rendu aux meilleures technologies disponibles?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

5225 Bien, c'est des recherches qui sont, c'est des veilles technologiques qui sont faites par nos ingénieurs mécaniques, nos consultants, des choses comme ça. C'est tout simplement l'évaluation que l'on a des équipements.

5230 Dans les équipements miniers, c'est des gros équipements, on peut pas réduire le son d'un équipement minier, il y a une limite à réduire le son qu'un équipement minier émet par exemple. Donc c'est sûr que c'est peut-être – c'est ça, c'est le constat qu'on fait. Vraiment on est en veille technologique, on regarde tout ce qui se fait autour.

5235 Par exemple pour les camions de production, il a fallu forcer un peu le fabricant du camion à nous émettre un nouveau silencieux pour cet équipement-là, parce qu'il n'existait pas sur le marché. Ça fait qu'on a mis beaucoup de pression à ce qu'ils nous sortent un nouveau silencieux qu'on puisse l'adapter sur nos camions, puis ainsi de suite.

Donc on est tout le temps en train de bousculer un peu les fournisseurs.

5240 L'autre image qui me vient en tête, c'est les alarmes de recul qu'on a sur nos équipements. C'est pas des alarmes de recul conventionnelles qu'on a sur des chantiers de construction normalement, c'est des alarmes à bruit blanc, puis aussi sur les gros équipements, c'est des alarmes à bruit blanc mais directionnel aussi, de façon à réduire l'émission sonore autour de l'équipement, mais qu'on soit quand même en mesure d'assurer la santé et sécurité de nos travailleurs.

5245 C'est plein plein de petits détails comme ça qui ont été mis en place. Puis pour en arriver à les mettre en place, bien, il faut vraiment faire une recherche assez exhaustive de tout ce qui existe sur le marché actuellement.

5250

PAR LE PRÉSIDENT :

5255 Donc dans l'analyse que vous faites, il n'y a plus de technologies meilleures que celles où vous êtes rendu et que les seules solutions pour réduire les nuisances, et de redonner la paix, c'est de réduire les opérations? De ce que je comprends.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

5260 C'est notre compréhension, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

5265 Au ministère, est-ce que vous avez un souci de cet usage des meilleures technologies disponibles? Est-ce que ça rentre dans les discussions, les éléments d'analyse que vous faites, madame Roio?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

5270 Oui absolument, monsieur le Président. En fait, pour chaque aspect qui est évalué, on s'assure que les techniques qui sont utilisées sont les meilleures techniques utilisables économiquement, donc qui sont sur le marché, mais qui peuvent être utilisées et aussi efficaces.

PAR LE PRÉSIDENT :

5275 Parfait. Donc c'est les meilleures technologies économiquement. Est-ce qu'il y a des technologies qui permettent de réduire actuellement sur le marché ou en développement, à votre connaissance, qui permettent de réduire encore plus les nuisances et qui ne seraient pas aujourd'hui économiquement satisfaisantes?

5280 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

5285 Pas concernant les nuisances vécues par la population de Malartic. Ça existe pour la qualité de l'eau plus spécifiquement. Il y a certains systèmes de traitement d'eau qui sont très très performants mais qui coûtent peut-être des millions de dollars à mettre en place pour aller chercher en fait des petites valeurs d'amélioration de traitement. Puis dans le cas de la mine, c'est pas à ce niveau-là qu'il y a des problématiques.

PAR LE PRÉSIDENT :

5290 Parfait. Donc vous confirmez en fait un peu ce que dit le promoteur, à l'effet que les meilleures technologies et les meilleures mesures pour les atténuer à la source sont appliquées?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

5295 Bien, je peux confirmer en effet que la mine Malartic possède des systèmes de suivis. Déjà les suivis qui sont effectués sont beaucoup plus poussés que beaucoup d'autres mines, puis les effectifs, tous les éléments qui ont été mis en place sont quand même beaucoup plus grands, là.

5300 Juste pour ce qui est pour la rose des vents dynamique, l'arrêt des équipements, l'évaluation en direct, les seuils d'alertes. C'est du nouveau, c'est en effet des nouvelles technologies qui sont pas appliquées ailleurs, à ma connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT :

5305 Énergie et Ressources, monsieur Martin, dans la Vision pour un développement minier durable, il y a des éléments particuliers qui permettraient d'apporter un éclairage supérieur, supplémentaire à la discussion?

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

5310 Ce que je pourrais dire à cet effet-là, je vais sortir l'information. Je peux parler de manière plus générale de la vision stratégique, mettre en contexte peut-être, parce qu'il y a plusieurs éléments.

PAR LE PRÉSIDENT :

5315 En autant que ça nous éclaire sur le débat de la meilleure technologie, oui. Ou vous considérez que c'est un peu marginal ou un peu en dehors de la question, on pourra y revenir possiblement demain.

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

5320 En fait, au niveau de meilleures technologies, les éléments de réponses que j'ai, c'est plus au niveau de la cohabitation et de l'acceptabilité sociale.

5325

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça, on pourra y revenir, on y reviendra sûrement.

5330 **PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

J'aurais besoin de préparation un peu.

PAR LE PRÉSIDENT :

5335

Parfait. Alors monsieur, deuxième question!

PAR M. LOUIS TROTTIER :

5340

Oui, deuxième question, ce que je voulais dire, c'est que je continue à subir les nuisances, et puis en bout de ligne, je suis obligé de céder mon patrimoine.

Ma deuxième question s'adresserait au ministre Heurtel. Si je pose la question pour le ministre Heurtel, est-ce que c'est lui personnellement qui répond? Pas là, mais qui va répondre?

5345

PAR LE PRÉSIDENT :

Je ne croirais pas. Si vous indiquez votre question dans votre mémoire et que dans son analyse, la Commission retient l'idée, ça peut arriver, il y aura un élément de discussion autour de la question, mais là, on n'adresse pas les questions au ministre. Mais vous pouvez...

5350

PAR M. LOUIS TROTTIER :

OK, je peux poser la question pareil?

5355

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez la poser, on verra.

5360

PAR M. LOUIS TROTTIER :

Comment se fait-il qu'il n'y a pas de zone tampon avec des fosses minières de cette envergure, avec tous les risques décrits avec une telle proximité de vie citoyenne?

5365 **PAR LE PRÉSIDENT :**

La question est légitime, on va laisser madame Roio y répondre.

5370 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Oui monsieur le Président, je crois que j'ai répondu à la question hier à cet effet-là, que la zone tampon nous ramenait à des ententes, un peu comme le Guide de cohabitation, le rachat, la relocalisation de maisons.

5375 C'est une compétence qui ne relève pas du ministère de l'Environnement, ça ne fait pas partie de notre mission, ni de nos mandats.

PAR LE PRÉSIDENT :

5380 C'est vrai, où est-ce que j'avais été à ce moment-là?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Vous m'aviez dit que c'était une réponse très claire.

5385

PAR LE PRÉSIDENT :

On avait fait le tour sur les relocalisations, sur les zones tampons et distances séparatrices.

5390 Je porte à votre attention que la Commission a invité le ministère de l'Énergie et des Ressources à nous préparer une courte présentation pour toutes les mines à ciel ouvert en exploitation au Québec, comment se comparent les distances séparatrices entre la mine et les populations résidentes les plus proches. C'est un peu une réponse à votre question. Il se fait tard.

5395 Je veux juste m'assurer qu'il y a une présentation disponible sur cette question, monsieur Martin?

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

5400 Monsieur le Président, nous n'avons pas préparé de présentation spécifiquement à cet égard. Nous avons préparé plutôt une présentation qui concerne l'encadrement des activités minières par le ministère, particulièrement en vertu de la Loi sur les mines.

PAR LE PRÉSIDENT :

5405

Parfait. Donc il n'y a pas de recherches qui ont été faites par le ministère sur les questions de distances séparatrices et les pratiques qu'on peut retrouver au Québec ou ailleurs?

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

5410

Nous n'avons pas de présentation à cet effet pour l'instant. Cela étant dit, une des réponses que nous avons fournies hier est à l'effet que la loi, je veux utiliser les bons termes, que la Loi sur les mines ne contient pas de dispositions concernant les distances minimales entre un bail minier et un autre élément du territoire.

5415

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais ça, c'est pour la loi. Monsieur Haemmerli.

5420

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous nous avez dit aussi hier, avec monsieur Sylvain, qu'il se préparait des orientations gouvernementales à l'égard de l'aménagement du territoire et d'éventuelles distances séparatrices pour des usages qui seraient incompatibles avec les opérations minières, si je ne m'abuse.

5425

Donc on a eu ces réponses-là hier, monsieur Trottier.

PAR LE PRÉSIDENT :

5430

Voilà, c'est les réponses que nous avons.

PAR M. LOUIS TROTTIER :

5435

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Trottier.

5440

MARC NANTEL

5445

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vais prendre un dernier intervenant, monsieur Marc Nantel. Bonsoir monsieur Nantel.

5450

PAR M. MARC NANTEL :

Bonsoir. Première question par rapport à la santé. Juste vous signaler un certain préambule. Dans la présentation qu'on a eue aujourd'hui au niveau de la santé, l'élément que j'ai ressenti, c'est l'élément majeur ici, dans le sens de l'importance socioéconomique de la région, à savoir que si la santé est en danger au niveau des citoyens, ça change le protocole qui va se faire, ça va changer tout le système, et j'ai senti comme une prudence dans la présentation et dans les analyses qui ont été faites au niveau du ministère.

5455

5460

On a parlé de modélisation, on a parlé qu'on allait vers les structures les plus importantes, mais il y a peut-être une petite parenthèse, vous dire que dans la façon de nous rassurer, on n'a pas été rassuré, dans le sens qu'il y a des éléments qui sont ressortis, à savoir que la manière actuellement n'a pas une étude sur les PM_{10} .

5465

Un autre chiffre qui est sorti par rapport au ministère où qu'on disait que dans la norme, on a des $PM_{2,5}$ et en principe, on parle de deux (2) fois la norme au niveau des PM_{10} . Et selon nos spécialistes, ce n'est pas un (1) pour deux (2), mais plus un (1) de deux (2) à dix (10).

5470

Alors étant donné que les PM_{10} sont des éléments qui sont beaucoup plus dangereux au niveau de la santé, on ne se sent pas rassuré. Alors il y aurait peut-être des chiffres à confirmer.

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais on comprend qu'il y a déjà des éléments d'études, les PM_{10} seront pris en compte, il y a un protocole mis en place et il y a un certain progrès.

5475

PAR M. MARC NANTEL :

Ce n'est pas rassurant, parce que les éléments qui vont sortir ne seront pas prêts lorsqu'il va y avoir des éléments de sortis. Les analyses qu'on a à faire sont quand même un impact important sur la santé. Vous comprendrez pourquoi j'arrive à ma question. Il doit envoyer un signal qu'on est rassuré.

5480

5485 Alors donc, ce qu'on voit, c'est des réponses qui sont très très compartimentées. Alors à savoir, on dit bon OK, on a la silice, bon bien, on n'a pas tous les chiffres, mais on se dit, selon les données et tout ça, il n'y aura pas de problème, puis ça cause pas de cancer.

5490 Tels autres métaux, puis on y va vraiment de façon compartimentée. J'ai une petite formation universitaire au niveau physiologique, et puis il y a un élément qui ressort, c'est qu'au niveau physiologique, il y a aussi un déterminant au niveau que plus l'organisme est affaibli, plus il devient vulnérable.

5495 À savoir la fatigue, le stress, la dépression va amener au niveau des éléments qu'on parle un élément que l'organisme va être plus vulnérable pour en arriver justement à peut-être développer un cancer. La dame qui parlait de problèmes au niveau pulmonaire.

Mais je voudrais être rassuré. Puis c'est là où ma question s'en vient.

PAR LE PRÉSIDENT :

5500 Allez-y.

PAR M. MARC NANTEL :

5505 Voulez-vous me dire si vous utilisez actuellement des études et des documents qui font une analyse combinée des éléments et cumulatifs, à savoir si j'ai tel métal avec tel métal dans un système et un organisme, est-ce que vous avez une étude longitudinale qui peut permettre de nous dire sur vingt (20) ans qu'il n'y a aucun danger? S'il y a déjà cette étude, j'aimerais qu'on me la dépose, puis à ce moment-là, je me sentirais rassuré.

5510 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc on comprendra que l'étude, vous la demandez en général, pas nécessairement l'étude à Malartic?

5515 **PAR M. MARC NANTEL :**

5520 Non, non, je parle, écoutez, on nous a parlé de Californie, si vous m'en sortez une en Europe, puis vous me la déposez, vous direz, regardez monsieur Nantel, voici les éléments qu'on produit, voici l'effet que ça donne sur la santé des gens.

PAR LE PRÉSIDENT :

5525 Parfait. Donc je vais aller, je pense que c'est monsieur Bessette qui est probablement le mieux placé pour pouvoir répondre à votre question, sur les effets synergiques, cumulatifs, combinés des substances.

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

5530 Oui, j'ai bien entendu la question. C'est une question qui avait déjà été adressée dans le cadre de présentations publiques.

5535 Par rapport à ce que je peux en dire, c'est qu'à l'heure actuelle, il y a de la recherche qui se fait au niveau de la synergie entre autres des métaux. Par contre, c'est sûr que c'est pas aussi bien documenté encore que les études qui sont faites strictement sur une substance en particulier.

Je peux tout de même faire l'effort de l'adresser à une équipe à l'INSPQ qui a des spécialistes en toxicologie, mais c'est possible aussi que la réponse soit peu détaillée. Je peux l'adresser tout de même.

5540 **PAR LE PRÉSIDENT :**

5545 Surtout s'il existe une étude qui s'est intéressée à ces effets combinés. Et on sait que c'est extrêmement complexe, les effets combinés. Bon, vous parlez de deux (2) substances, ça peut être trois-quatre-cinq (3-4-5), bon, c'est très complexe sur les effets sur la santé quand on les combine.

5550 Est-ce qu'il y a quelque chose à ajouter du côté de monsieur Roy sur cet élément? Est-ce que vous avez regardé toutes ces substances compartimentées, mais vous n'avez pas d'indicateur particulier d'intégration des éléments?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

5555 Écoutez, la seule personne compétente qui m'apparaît de notre côté, c'est de rappeler madame Fouchécourt, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Fouchécourt, bonsoir. Donc êtes-vous au courant de telles études?

5560 **PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Oui, en fait, je vais peut-être revenir un petit peu sans rentrer dans les détails. L'étude qui a été faite concernait à la fois les métaux, les particules PM_{2,5}, la silice et les gaz.

5565 Pour ce qui est des métaux, en fait, l'Institut national de santé publique, dans ses lignes directrices, donne des directives sur la façon d'estimer les risques liés à un mélange de substances, et la directive est la suivante : c'est que si deux (2) substances ont le même effet, en suivant le même mécanisme d'action toxique, dans ce cas-là, on doit les considérer ensemble. Si ce n'est pas le cas, on les considère de façon séparée.

5570 Donc c'est ça qui a été fait.

Pour ce qui est des risques d'effets sur le cancer, c'est un peu différent, parce que là en fait, on additionne les risques d'effets sur le cancer causés par chaque substance, puis on fait un tout, on fait un calcul global. Donc dans ce cas-là, on considère que c'est comme additif, si on veut.

5575 Et dans tous les cas, les niveaux de risques étaient jugés non significatifs dans l'étude.

PAR LE PRÉSIDENT :

5580 Donc vous avez pris en compte un peu de ces éléments de synergie dans votre analyse toxicologique?

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

5585 De synergie non, parce que la synergie, c'est un (1) plus un (1) égale trois (3) ou quatre (4), donc comme je vous le disais, pour le cancer, on a considéré un (1) plus un (1) égale deux (2), mais pour le reste, on a suivi les directives des lignes directrices.

5590 Puis en fait, au niveau scientifique, il y a des études qui se font sur les interactions entre métaux ou autres substances, mais c'est extrêmement difficile d'avoir quelque chose de quantifiable et d'utilisable dans n'importe quelle situation. Donc souvent ça va être du cas par cas.

5595 Et on peut pas vraiment les utiliser pour faire une évaluation du risque que j'appellerais générique qui n'est pas sur un cas donné avec des mesures faites sur un cas donné.

PAR LE PRÉSIDENT :

5600 Mais indépendamment de l'étude Canadian Malartic, est-ce que vous êtes au courant d'études au Canada ou ailleurs dans le monde qui se sont intéressées à une vision intégrée des effets des contaminants des nuisances sur la santé?

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

5605 Bien en fait, il y a deux (2) façons d'évaluer les risques. Il y a la façon que j'appellerais par modélisation où on part soit de concentrations mesurées ou soit de concentrations modélisées et on fait des calculs, comme on l'a fait dans le cas de Malartic.

5610 Ou il y a les études épidémiologiques où là, on fait un suivi de l'exposition des personnes, ce qui est parfois extrêmement difficile à documenter, puis des effets sur la santé des personnes. C'est des études qui sont extrêmement, comment je dirais ça, complexes à mettre en œuvre.

5615 Les épidémiologistes, c'est un métier d'être épidémiologiste, on ne s'improvise pas épidémiologiste.

5620 Il faut que l'étude soit extrêmement bien construite pour être capable éventuellement d'avoir une réponse, un lien de causalité entre une exposition à une substance ou à un mélange de substances et un effet. Alors il y a énormément d'études épidémiologiques qui sont faites sur plein de sujets, mais c'est difficile d'avoir des réponses positives.

5625 Les réponses positives souvent sont obtenues en milieu de travail quand on est capable d'avoir une exposition très bien mesurée, puisqu'en milieu de travail il y a beaucoup de mesures qui sont faites et également assez bien contrôlées. On sait quel travailleur est exposé pendant combien d'années à telles substances et tout ça.

5630 Donc c'est des études qui sont extrêmement bien contrôlées qui permettent d'établir par exemple qu'une substance est cancérigène chez l'humain.

5635 Mais c'est quelques substances parmi les centaines de milliers de substances auxquelles on est exposé.

PAR LE PRÉSIDENT :

5635 Donc finalement, ce que vous dites, c'est qu'il n'existe pas d'études, de votre connaissance, précises que vous pourriez citer et dire voilà, Schindler, et il y a tel auteur en telle année a fait une telle analyse pour un village minier?

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

5640 Non, non, à ma connaissance, il n'y a rien de tel. Parce qu'un lien de causalité, c'est extrêmement difficile à établir. Donc c'est vraiment pas facile d'avoir ce genre de chose là.

PAR LE PRÉSIDENT :

5645 Bien. Monsieur Nantel, votre deuxième question.

PAR M. MARC NANTEL :

Oui, je vais aller avec la question. Je mettrai dans mon mémoire mon commentaire.

5650 Les stériles! Au niveau des stériles, si j'ai le temps, j'irai plus loin, mais il est tard, je vais aller au niveau des montagnes, des buttes de stériles qu'on fait.

5655 J'ai vu dans la présentation qu'on allait mettre de la terre ou enfin un certain substrat où est-ce qu'on va pouvoir planter des arbres puis des plantes, puis tout ça.

J'ai une sérieuse inquiétude de l'efficacité de ce genre de fonctionnement, à savoir qu'on ne parle pas d'un roc solide, mais on parle de débris de roche. On parle d'infiltrations, on parle de poussières qui sont à l'intérieur de toute cette montagne-là.

5660 L'objectif derrière, ce que j'ai pu comprendre dans mes lectures, c'est de caper le dessus pour éviter que les vents puissent pousser les poussières de fer et les autres éléments, mais sauf qu'il y a un élément qui me semble assez troublant, à savoir, est-ce qu'il y a eu dans les analyses, au niveau de ce genre d'utilisation là, tout le facteur du fait que ce n'est pas une structure qui est solide, ce qui fait que l'infiltration d'eau va se produire sur dix-quinze-vingt-trente-cent
5665 (10-15-20-30-100) ans, et l'effet que ça aura, le lessivage de cette poussière-là va produire un taux d'acidité qui va être rejeté dans les alentours, soit dans le fameux bassin ou dans un cours d'eau qui est là.

5670 Est-ce que l'étude, en quoi les garanties de cette technique-là va éviter finalement toute cette production de lessivage? Et il y a tous les éléments au niveau température. On est en Abitibi, alors donc on a des variations qu'on a déjà vues de moins quarante-cinq (-45 °C) et le lendemain, de dix degrés (10 °C). Peut-être que j'exagère, mettons deux (2 °C), et on a des grandes variations.

5675 Ce qui fait que ça fait bouger cette matière-là, et l'infiltration d'eau, la glace puis tout ça va faire qu'on veut régler avec le capage de cette montagne-là, mais on ne règlera pas, d'après mon

questionnement, est-ce qu'on va le régler ce côté-là d'acidification tout autour, du fait que l'eau va s'infiltrer?

5680 Puis c'est basé sur quelle étude? Et je dirai encore le mot longitudinal, parce que souvent ce que j'entends ici, c'est que ça a été fait, mais sur cinq (5) ans, dix (10) ans. L'expérience qu'on a ici au Québec, avec la température, ne nous permet pas de faire une étude sur cent (100) ans.

5685 Vous allez m'arriver avec des modélisations formidables, là, mais j'aimerais savoir si on a pensé à cette faiblesse-là de la façon de restaurer les sites stériles. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

On va poser d'abord la question à monsieur Roy.

5690 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui monsieur le Président, j'inviterai monsieur Bruno Bussière de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, s'il vous plaît.

5695 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir monsieur Bussière.

5700 **PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :**

Bonsoir monsieur le Président. Si je résume la question, c'est un peu les défis reliés à la restauration des empilements de stériles miniers?

5705 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et les interrogations sur la stabilité et les risques de contamination ou autres éléments d'affaissement, de glissement ou autres des haldes, la restauration.

5710 **PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :**

Tout d'abord, je vais me présenter. Bruno Bussière, je suis professeur à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Je suis titulaire d'une chaire industrielle CRSNG-UQAT en restauration des sites miniers.

5715 D'abord le problème, si très brièvement on résume, ce qui génère ces contaminants-là, c'est que souvent dans la roche qu'on extrait, il y a des minéraux, des minéraux qui peuvent réagir lorsqu'on les sort de la terre. Lorsqu'on les amène dans un nouvel environnement, ils vont réagir avec l'oxygène de l'air et avec l'eau pour s'oxyder et générer de la contamination.

5720 Ces minéraux-là, ce sont des sulfures, ce sont des minéraux, une famille qu'on appelle les sulfures.

5725 Dans le cas de Malartic, il y a une faible quantité de ces minéraux sulfureux là, et à travers la région, vous pouvez bouger de dix kilomètres (10 km), et vous allez passer de faibles valeurs à des valeurs très élevées. C'est variable, c'est comme la géologie du milieu.

5730 Dans le cas de Malartic, donc la stratégie pour contrôler le problème, et c'est vrai dans n'importe quelle autre mine, si on veut empêcher que ces minéraux-là s'oxydent, il faut couper sur un des trois (3) ingrédients. Comme les sulfures sont dans la roche, ils sont là, on peut rien faire, il faut donc jouer soit sur l'oxygène de l'air, soit jouer sur l'eau.

5735 Toutes les techniques de restauration que l'on conçoit, lorsqu'on pense qu'on a un potentiel de génération d'acide, c'est qu'on va essayer de créer une barrière pour contrôler soit un (1) ou les deux (2) ingrédients dans les réactions.

5740 Donc dans le cas des recouvrements, bien, ce qu'on va essayer de faire, ça va être de créer un recouvrement qui va éventuellement contrôler en milieu humide comme le nôtre, on axe plus sur l'oxygène que sur l'eau, parce qu'on a beaucoup d'eau. Empêcher l'infiltration de l'eau, comme le mentionnait monsieur, c'est un défi.

5745 Donc souvent ce qu'on va faire, c'est qu'on va plus essayer de contrôler l'oxygène de l'air pour empêcher l'oxygène de l'air d'entrer en contact avec les sulfures.

5745 Ça fait que ça, c'est pour résumer la stratégie que l'on prend lorsqu'on veut contrôler.

5750 Maintenant, la stabilité physique, parce que quand on restaure, il y a deux (2) aspects. Il y a la stabilité chimique qu'on veut empêcher qu'il y ait une pollution des eaux et il y a également la stabilité physique qu'on veut que les ouvrages restent stables à long terme. On veut pas qu'il y ait des affaissements ou des ruptures des montagnes, comme on mentionnait tantôt.

Donc pour ce faire, il faut s'assurer d'avoir des angles qui respectent la stabilité à long terme.

Pour les stériles, c'est moins problématique. C'est des roches qui sont très angulaires, très grosses, donc la stabilité physique est souvent moins problématique. Si on a des angles, on

5755 contrôle les angles de repos, on est capable d'avoir une stabilité physique à long terme qui est efficace.

5760 Donc à ce niveau-là, c'est souvent moins un problème, mais c'est davantage la stabilité chimique sur laquelle il va falloir travailler pour s'assurer qu'à long terme, parce que le long terme, c'est le problème dans ce cas-ci. Comme on a peu de sulfure, c'est pas un problème de génération d'acide après le court terme, mais ça pourrait être un problème qui se produit à long terme. Donc c'est là-dessus qu'il va falloir s'assurer, c'est de s'assurer d'avoir une technique qui va résister au temps et qui va permettre de contrôler l'oxygène pour éventuellement empêcher qu'il y ait cette réaction d'oxydation.

5765 **PAR LE PRÉSIDENT :**

5770 Parfait. Et dans ces haldes qui seraient restaurées, l'eau va être en percolation principalement?

5775 **PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :**

5780 L'eau va percoler. On peut empêcher l'oxygène sans nécessairement empêcher l'eau. Donc on va permettre à l'eau de rentrer, mais ce qu'on va s'assurer de stopper, c'est l'oxygène de l'air.

5785 Donc l'eau va continuer de sortir. Mais s'il n'y a pas d'oxygène qui s'infiltrer, l'eau va sortir, mais ne sera pas contaminée à la sortie.

5790 Il faut faire attention. L'eau n'est pas nécessairement notre ennemie; au contraire, souvent c'est la barrière, c'est l'eau. L'eau, si elle est maintenue dans un milieu poreux et saturé, l'eau va empêcher l'oxygène de s'infiltrer. Donc qu'il en rentre, ça nous inquiète moins, c'est pas ce qu'on vise, empêcher totalement l'eau. Évidemment, ça va la ralentir, l'infiltration, mais c'est pas ça qu'on va viser, c'est vraiment couper l'oxygène qui va être notre objectif premier.

5795 **PAR LE PRÉSIDENT :**

5800 Mais j'imagine que ces haldes-là ne seront pas saturées d'eau. C'est que l'eau va juste percoler et l'humidité va demeurer...

5805 **PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :**

5810 Très basse. Les stériles sont très peu saturés en eau. C'est le recouvrement qui, lui, qu'on va vouloir maintenir saturé en eau, une portion du recouvrement, et c'est lui qui va faire la barrière à l'oxygène.

5795 Mais une fois rentrée à l'intérieur de la halde, l'eau qui s'infiltré va bouger rapidement à travers cette halde-là, puisque c'est un milieu très poreux, très perméable. Donc l'eau va s'écouler à travers la halde et sortir à l'extérieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

5800 Donc l'objectif, c'est que ce recouvrement qui est d'une épaisseur de combien?

PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :

5805 Écoutez, présentement, il y a des travaux de recherches qui sont en cours pour tenter de trouver la meilleure option pour la restauration. Parce que ce qu'il faut comprendre, c'est que l'évolution dans la compréhension du comportement des résidus, c'est qu'initialement, on estimait que le potentiel était très faible.

5810 Et graduellement, il y a eu des études supplémentaires qui ont été faites, puis le potentiel, on a pu évaluer mieux le potentiel et maintenant, la mine pourrait expliquer ses raisons, mais il y a eu une décision qui a été prise de plutôt considérer le matériel comme ayant un potentiel et de mettre des modes de restauration qui sont pour des résidus qui ont un potentiel de générer de l'acide.

5815 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Un potentiel de régénération?

PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :

5820 De générer de la contamination. Initialement, la valeur était faible, donc initialement on a précisé ce potentiel de génération là et là, les décisions ont évolué au niveau du choix du mode de restauration.

5825 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

5830 Compte tenu de l'heure, je vais essayer de faire ça court, parce qu'il y a énormément de documents là-dessus dans l'étude d'impact.

5835 La première question que j'avais, mais peut-être que ce que vous venez de dire va le changer, c'est que le potentiel de génération d'acide était quand même à plus ou moins long terme, donc on avait en masse le temps de planifier des mesures pour le contrer ou pour éventuellement le minimiser.

5840 Alors je voulais savoir de quel type de mesures on parlait, pour commencer.

PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :

5845 Ce que vous dites, si je comprends bien, c'est que le potentiel de génération d'acide, il n'est pas le même. Dans le gisement, il y a plusieurs lithologies, pour parler géologique, plusieurs lithologies, ces lithologies-là n'ont pas nécessairement toutes le même potentiel et elles ont été étudiées séparément pour voir quelles lithologies avaient le plus grand potentiel.

5850 Et évidemment, on utilise des techniques d'accélération au laboratoire, on tente de simuler et projeter dans le temps, et selon les estimations, on parle pas – durant la durée de vie de la mine, il est très peu probable qu'il y ait des générations de contaminants, c'est plusieurs dizaines d'années, même des centaines d'années...

PAR LE COMMISSAIRE :

5855 C'est ce que j'avais compris.

PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :

5860 ... où il pourrait y avoir un problème de génération de contaminants.

5865 Donc c'est ce que les évaluations ont montré. Et maintenant, bien, la décision, c'est de dire, est-ce que le potentiel est suffisant pour tout de suite prendre des décisions dès maintenant et pas attendre que le problème arrive. Ce qui est habituellement la meilleure option, quand le phénomène est enclenché, c'est jamais une bonne idée de réagir. Il vaut mieux prévenir dans des cas comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

5870 Ça ramène à la discussion d'hier soir sur les garanties puis les responsabilités. Dans le fond, si ça arrive dans une centaine d'années, qu'est-ce qui se passe? Je sais pas si le ministère veut commenter sur cet aspect-là.

Vous, madame Roio, le MDDELCC?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

5875

Il me semble, c'est qui qui avait répondu hier, on en a parlé hier des garanties financières.

PAR LE COMMISSAIRE :

5880

C'est madame Desrosiers du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

5885

C'est ça, c'est pas nous qui gèrent les garanties financières. Par contre, nous, ce qu'on pouvait mentionner, c'était qu'évidemment le suivi de la qualité de l'eau va toujours être poursuivi jusqu'à temps qu'il n'y ait plus de contamination.

Par contre, si la contamination survenait après ou revenait par exemple, dans ces cas-là, je pourrais pas vous répondre au niveau de notre ministère.

5890

PAR M. CHRISTIAN ROY :

5895

Monsieur le Président, j'aimerais juste ajouter un commentaire. C'est vraiment une décision corporative de traiter le potentiel générateur acide comme étant – comme le disait monsieur Bussière, on n'attendra pas que le problème survienne puis de réagir par la suite. On va réagir dès le début de la restauration.

On va restaurer le site comme s'il était générateur acide. C'est vraiment un item de prévention qu'on va faire, qu'on va mettre en place.

5900

PAR LE COMMISSAIRE :

C'était le sens de ma question. Quelles mesures on peut mettre tout de suite en place?

5905

Puis j'en avais une autre, dans le sens de l'interrogation de monsieur Nantel. Bon, monsieur Bussière nous dit, on peut recouvrir, on peut caper en bon français les haldes avec un revêtement qui permettrait par exemple d'éviter que l'oxygène rentre. Il est question d'avoir une couche plus ou moins imperméable.

5910

Et une couche qu'on peut revégétaliser. Mais on nous dit aussi, dans l'étude d'impact, que c'est probablement un des plus gros défi technique de la mine que d'arriver à mettre ce recouvrement-là en place.

5915 Qu'est-ce qui nous garantit finalement que la chose va être efficace? Puis je vais attendre cette réponse-là avant de continuer.

PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :

5920 Le défi de restauration est clairement sur le long terme. C'est vrai ici, c'est vrai ailleurs. De trouver des solutions qui vont être efficaces permanentes à long terme, c'est le défi de l'industrie minière à l'échelle internationale.

5925 On essaie et on travaille à essayer d'avoir des techniques, et ça fait partie de l'étude de chacun des cas, c'est du cas par cas évidemment. Chaque cas est différent.

Mais évidemment, l'aspect long terme, l'influence des conditions climatiques sur les propriétés des matériaux, la dégradation des matériaux, l'influence de la végétation à long terme, ce sont tous des facteurs qu'il faut tenir en compte quand on essaie de planifier pour le long terme.

5930 Mais c'est clairement un défi qui est généralisé à l'ensemble de l'industrie minière.

PAR LE COMMISSAIRE :

5935 Mais de façon beaucoup plus terre à terre, là, je regarde les haldes de stériles, les pentes que vous allez avoir là et le recouvrement que vous espérez pouvoir faire, et de contrôler éventuellement la circulation de l'eau dans cette couche de sol qui a des pentes extrêmement importantes!

5940 Je comprends de l'étude d'impact qu'il y a encore énormément d'incertitudes, puis j'essaie de m'imaginer comment la chose peut être possible. C'est juste ça que j'essaie de comprendre.

Je sais pas si vous avez des éléments de réponses à m'apporter?

PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :

5945 Présentement, il y a des modélisations physiques. Ce qu'on fait en première étape, c'est de tester, habituellement on progresse, on commence au laboratoire à échelle réduite, en milieu contrôlé. Ça, ça a été fait.

5950 Là maintenant, on passe à l'échelle intermédiaire en conditions qu'on va appeler 2D mais à l'échelle intermédiaire. On parle d'une dizaine de mètres de large. On teste des scénarios.

5955 Et après, l'autre étape ensuite, c'est de voir OK, maintenant l'effet de vraie grandeur sur la performance. Et ça, ces choses-là sont en cours. Oui, c'est clairement le défi, mais c'est pas impossible. C'est des choses, mathématiquement si on fait des modèles, on est capable de voir que c'est possible.

5960 Mais après, c'est l'implantation de ça, en anglais on dit «constructability», donc la facilité à construire ça, la capacité à construire ça, c'est clairement après, l'étape subséquente, pour en venir qu'à appliquer la méthode.

Mais c'est pas impossible, mais qu'il y ait des défis, j'en conviens avec vous, il y a des défis, mais c'est dans la mesure du faisable.

5965 **PAR LE COMMISSAIRE :**

On comprend que c'est en développement, puis je vais m'en tenir à ça pour ce soir, merci beaucoup.

5970 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, je vous adresse une question supplémentaire. Vous faites partie donc d'un réseau international qui s'intéresse aux mêmes questions?

5975 **PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :**

5980 Oui, il y a quelques groupes à travers la planète qui travaillent sur ces questions-là. Notre groupe est un des groupes importants au Canada qui travaille sur ces thèmes-là. On travaille, il y a des collaborateurs qui travaillent dans les pays scandinaves, dans les pays australiens, les climats sont différents, les conditions sont différentes, mais il y a des fondements identiques, il y a de la base qu'on partage.

5985 Souvent ça revient à retravailler sur les sites, et chaque site est différent. Il y a des choses à apprendre sur chaque site. C'est sûr que notre expertise est plus pour les conditions tempérées et nordiques, parce que c'est nos conditions qu'on a ici au Canada.

PAR LE PRÉSIDENT :

5990 Et dans ces équipes, il y a des gens qui ont déjà travaillé à cette stabilisation, à des stabilisations de haldes, dans le sens du projet qui est entrepris par Canadian Malartic et que Canadian Malartic compte entreprendre.

Est-ce qu'il y a des études qui étaient soulevées par monsieur Nantel, longitudinales, des études qui sont sur un temps plus long, qui permettent de voir que ça fonctionne ou que ça peut fonctionner ou si on est vraiment sur la pointe de la recherche dans le développement?

5995

PAR M. BRUNO BUSSIÈRE :

L'environnement minier en 1988, c'était la ventilation dans les galeries souterraines. Donc l'environnement minier est une science extrêmement jeune, ce qui fait que le plus longitudinal qu'on peut avoir, c'est de l'ordre de dix (10) à quinze (15) ans.

6000

Parce que la restauration est obligatoire sur les sites miniers. La Loi sur les mines, en 1995, où on a parlé de restauration et de plan de restauration, donc ça fait pas très longtemps. Ça fait que le longitudinal, non, on ne l'a pas pour des centaines d'années, on l'a seulement pour quelques années, des dizaines d'années. C'est la réalité partout, c'est planétaire. À peu près tous les pays miniers ont commencé à peu près en même temps.

6005

S'il y a d'autres cas, oui il y a d'autres cas de mines d'envergure qui ont fait de la restauration, mais c'est souvent dans d'autres conditions. Si on pense à des mines au Nevada, des mines en Australie, des empilements encore plus hauts qu'ici, plus grands qu'ici, qui ont des méthodes de restauration qu'ils sont en train d'évaluer eux aussi sur un certain nombre d'années. Mais c'est des conditions différentes, c'est des conditions arides, semi-arides.

6010

Dans le contexte dont on parle aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup d'exemples. Donc là, on développe. Il n'y en a pas beaucoup au Canada, mais il y en a qui se développent en même temps, qu'on pense à Detour Gold à côté, qu'on pense à d'autres mines.

6015

Il y a plusieurs cas qui se développent en même temps, mais on n'a pas de cas sur lesquels on peut vraiment dire, ça a été un succès ici, on va appliquer la même recette, ça va fonctionner. Non, on n'est pas à ces niveaux-là.

6020

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci monsieur Bussière. Monsieur Nantel, merci.

6025

PAR M. MARC NANTEL :

Merci beaucoup.

6030 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors mesdames messieurs, je lève l'assemblée pour ce soir, ça met un terme à la troisième séance.

6035 Je vous convie, chers internautes et chères personnes-ressources à Québec et toutes les personnes ici, je vous convie pour dix heures (10 h) demain matin. Nous reprendrons nos travaux.

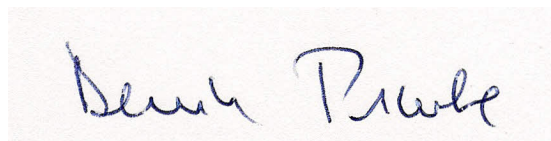
Je vous souhaite une bonne nuit.

6040

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 JUIN 2016 À DIX HEURES (10 H)

6045

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



DENISE PROULX, s.o.

6050